

République de Côte d'Ivoire



Région du LOH DJIBOUA

Département de Divo

SOUS-PREFECTURE DE HIRE

PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

(HIRE - ZAROKO - GOGOKRO - BOUAKAKRO - KAGBÉ - BOUA VILLE - BONIKRO - KONANKRO - CHANTIER KONANKRO - BANDAMAKRO - PETIT BOUAKE)

DES LOCALITES IMPACTEES PAR L'EXPLOITATION MINIÈRE DE BONIKRO



Consultant principal

AGNEROH Amari Raphaël,
Ingénieur Agroéconomiste
Expert en Développement Local
E-mail : agnero100@yahoo.fr

Consultants d'appui

TEHE Michel, Sociologue
A.ETTIEN, Agroéconomiste
ASSOI Dingui, Agronome.
TRAORE Habybata, Agronome.



PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



© Mai 2012

Avant-propos

La compagnie minière NEWCREST Mining Limited Côte d'Ivoire exploite la Mine d'or de Bonikro dans la Sous-préfecture de Hiré. Naturellement, cette activité a un impact sur les zones riveraines au niveau social économique, environnemental et infrastructurel.

C'est donc pour minimiser les effets de cet impact que NEWCREST entreprend depuis plus de 3 ans des investissements sociaux au bénéfice des populations locales.

Aussi, pour mieux coordonner ces actions de développement, la société minière a-t-elle suscité un partenariat NEWCREST-PNUD-MUDH (Mutuelle pour le Développement de la Sous-préfecture de Hiré).

Ainsi, le PNUD, en tant que coordonnateur des projets financés par NEWCREST dans la région de Hiré, a diligenté une étude d'élaboration d'un plan stratégique de développement (PSD) de la Sous-préfecture de Hiré, pour tenir compte des besoins réels et des aspirations des populations.

Cette approche a pour but d'impliquer les communautés dans l'identification des projets et permettre une appropriation des actions par les bénéficiaires.

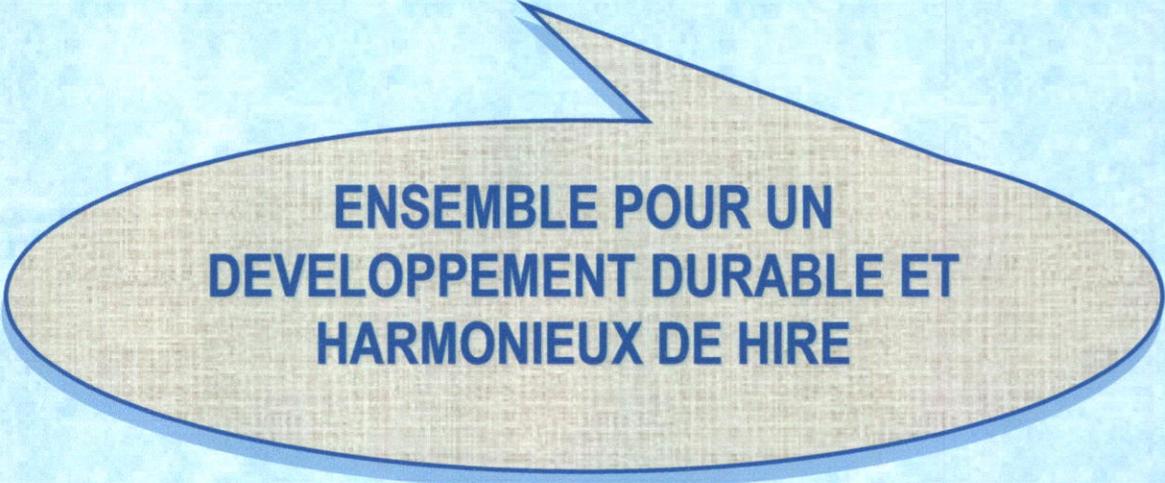
Cependant quoique les actions projetées visent un développement de toute la Sous-préfecture de Hiré, la présente étude (PSD) concerne uniquement les localités riveraines directement impactées par les activités de la Mine, les six (6) villages du canton Watta et la commune de Hiré. Le plan pourra être étendu à toute la sous-préfecture après une étude complémentaire concernant le canton Zégo.

Le Consultant

Le mot du Président de la Mutuelle de développement



NOTRE VISION



**ENSEMBLE POUR UN
DEVELOPPEMENT DURABLE ET
HARMONIEUX DE HIRE**

AVERTISSEMENT

Le présent document intitulé : Plan stratégique de développement de la Sous-préfecture de HIRE 2012-2015 est le résultat d'une étude comprenant des séances de travail, des entretiens et des ateliers de diagnostic et de planification avec les acteurs, réalisée selon la méthode ZOPP adaptée au cas d'une collectivité territoriale.

Il se veut essentiellement un document d'orientation. Les actions prévues pourront être amendées ou enrichies par des études de projets ou autres études techniques touchant les divers domaines.

Toutefois, les objectifs spécifiques (plusieurs dans ce type de planification) sont des objectifs sur lesquels, la Mutuelle et les autres acteurs s'engagent à l'horizon 2015. Ils constituent solidairement une réponse aux préoccupations des populations impactées par l'exploitation minière et à la problématique de développement de la sous-préfecture.

Il convient d'indiquer que chaque objectif spécifique constitue un programme de développement dont la réalisation fait l'objet d'une planification à travers la définition d'un cadre logique spécifique.

TABLE DES MATIERES

Avant propos	2
Le mot du Président de la mutuelle de développement	3
AVERTISSEMENT	5
TABLE DES MATIERES.....	6
LISTE DES TABLEAUX.....	10
LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	11
RESUME ET CONCLUSION.....	12
A- OBJECTIFS.....	12
B- APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	12
C- RESULTATS	12
INTRODUCTION	16
<u>PREMIERE PARTIE : LA SOUS-PREFECTURE DE HIRE AUJOURD’HUI</u>	18
<u>CHAPITRE 1 : LES DONNEES DE REFERENCE SUR LA SOUS-PREFECTURE DE HIRE</u>	19
1. Limites territoriales	19
2. Organisation administrative	19
4. Relief	20
5. Végétation	21
6. Faune	22
7. Climat	22
8. Hydrographie	23
9. Peuplement	23
10. Démographie	23
11. Organisation sociale	23
12. Le village : les caractéristiques des villages	25

13. Us et coutumes	25
14. Droits sur les terres et équipements.....	27
15. Réseau routier.....	27
16. Réseau électrique	28
17. Réseau hydraulique.....	28
18. Communication.....	28
19. Infrastructures commerciales.....	28
20. Equipements et infrastructures sanitaires	28
21. Equipements et infrastructures éducatifs	29
22. Equipements et infrastructures socioculturels, sportifs et hôteliers.....	29
23. Autres équipements et infrastructures.....	30
24. Production végétale	30
25. Production animale	31
26. Commerce	31
27. Tourisme, artisanat et hôtellerie.....	32
28. Les associations et organisations socio-économiques.....	32
29. Domaine Administratif	33

DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DE PROBLEMES ET DES OBJECTIFS 36

CHAPITRE 2 : LES GRANDES PROBLEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT DE LA SOUS-PREFECTURE..... 37

1. EAU ET ELECTRICITE	37
2. COMMERCE	37
3. EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	37
4. EDUCATION	37
5. COMMUNICATION	37
6. FINANCEMENT	37
7. ADMINISTRATION	38
8. ROUTES ET TRANSPORT	38
9. TRANSFORMATION ET CONSERVATION.....	38
10. HYGIENE ET SANTE	38
11. SOCIAL.....	38
12. HABITAT ET URBANISME	38
13. AGRICULTURE	39
14. ARTISANAT, TOURISME, SPORTS, CULTURE ET LOISIRS.....	39
15. SECURITE	39

16.ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES	39
<u>CHAPITRE 3</u> : LA STRATEGIE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT	40
1 L'amélioration du cadre de vie et des équipements communautaires	41
2 Le développement de l'économie locale	41
3 Le développement du capital humain.....	41
4 La Décentralisation et la Déconcentration	41
<u>CHAPITRE 4</u> : LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT	43
PROGRAMME 1 : Amélioration de la fourniture en eau potable et en électricité	43
PROGRAMME 2 : Amélioration des communications	44
PROGRAMME 3 : Développement des routes et transport.....	45
PROGRAMME 4 : Amélioration de la santé de la population	46
PROGRAMME 5 : Amélioration de la sécurité des populations	47
PROGRAMME 6 : Amélioration du cadre de vie de la population	48
PROGRAMME 7 : Préservation de l'environnement	49
PROGRAMME 8 : Promotion de l'accès au financement	50
PROGRAMME 9 : Amélioration des revenus agricoles.....	51
PROGRAMME 10 : Amélioration de la conservation et la transformation locale des produits agricoles	52
PROGRAMME 11 : Développement du commerce.....	53
PROGRAMME 12 : Amélioration de la couverture scolaire et éducative.....	54
PROGRAMME 13 : Développement des activités artisanales, touristiques, socioculturelles et sportives	55
PROGRAMME 14 : Développement de la formation professionnelle et de l'emploi	56
PROGRAMME 15 : Renforcement de la cohésion sociale	57
PROGRAMME 16 : Développement des services administratifs.....	58
<u>CHAPITRE 5</u> : CADRE LOGIQUE DE DEVELOPPEMENT	59
<u>CHAPITRE 6</u> : PLANS D'OPERATIONS.....	79

6.1. Plan d'opération triennal.....	79
6.2. Plan annuel d'opération	79
<u>CHAPITRE 7</u> : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	106
<u>TROISIEME PARTIE</u> : BUDGET PREVISIONNEL	108
<u>CHAPITRE 8</u> : BUDGET PREVISIONNEL.....	109

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Inventaire des ressources animales

Tableau 2 : Les objectifs spécifiques de développement de la Sous-préfecture de HIRE (2012- 2015)

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

SIGLE	SIGNIFICATION
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line
ADR	Agent de Développement Rural
AGEROUTE	Agence de Gestion des Routes
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ANADER	Agence National d'Appui au Développement Rural
ANDE	Agence Nationale de l'Environnement
BIAO	Banque Internationale de l'Afrique de l'Ouest
CD	Comité de Développement
CIAPOL	Centre International Anti Pollution
CIE	Compagnie Ivoirienne d'Electricité
CITELCOM	Côte d'Ivoire Télécom
CNRA	Centre National de Recherches Agronomiques
COGES	Comité de Gestion
COOPEC	Coopérative d'Epargne et de Crédit
CSU	Centre de Santé Urbaine
DD	Direction Départementale
DDEN	Direction Départementale de l'Education Nationale
DGP	Diagnostic Global Participatif
DREN	Direction Régionale de l'Education Nationale
DTH	Direction du Tourisme et de l'Hôtellerie
FDFP	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FRCI	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
IDP	Idée de Projet
IEP	Inspection de l'Enseignement Primaire
IFEF	Institut de Formation et d'Education Féminine
IOV	Indicateur Objectivement Vérifiable
IST	Infection sexuellement Transmissible
MCU	
MIE	Ministère des Infrastructures Economiques
MIPARH	Ministère de la Production Animale et des Ressources Halieutiques
MUDH	Mutuelle de Développement de Hiré
OCPV	Office de Commercialisation des Produits Vivriers
OITH	Office Ivoirienne de Tourisme et Hôtellerie
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Professionnelle
OPA	Organisation Professionnelle Agricole
PDD	Plan de Développement Départemental
PDL	Plan de Développement Local
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPO	Planification par Objectif
RGPH 98	Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SOCAHI	
SODECI	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SSSU	Service de Santé Scolaire et Universitaire
TDR	Termes de Référence
TIC	Techniques d'Information et de Communication
UTB	Union des Transporteurs de Bouaké
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
ZOPP	Ziel Orientierte Projekt Planung

RESUME ET CONCLUSION

D- OBJECTIFS

La Côte d'Ivoire a opté depuis son accession à l'indépendance pour une politique de Décentralisation progressive et prudente avec la mise en place des communes en 1980 et des Conseils généraux depuis 2002. Cette politique apparaît aujourd'hui comme un outil efficace et pertinent de développement parce qu'elle favorise une meilleure implication des populations dans la définition des stratégies de développement.

Le présent plan stratégique de développement, qui se veut un outil d'orientation des actions de développement de la zone impactée par l'exploitation minière de la sous-préfecture de HIRE, a pour objectif principal l'implication des populations à la définition et à la mise en œuvre des actions de développement de leur localité.

E- APPROCHE METHODOLOGIQUE

La stratégie mise en œuvre pour réaliser ce plan stratégique de développement s'est appuyée sur l'approche participative basée sur la méthode de Planification par objectif (ZOPP ou PPO). Son utilisation exige le respect d'un certain nombre de principes dont :

- ❖ La participation de tous les acteurs dans les échanges de savoirs et d'expériences ;
- ❖ La visualisation mobile comme outil de transparence et de démocratie participative.

Au total, cinq (05) ateliers ont été réalisés :

- ✓ Trois (03) ateliers de Diagnostic Global Participatif (DGP) tenus dans trois (03) entités homogènes :
 - Les localités autour de la Mine de Bonikro (16 Avril 2012) ;
 - Les villages autochtones autour de la ville de Hiré (17 Avril 2012) ;
 - La ville de Hiré (18 avril 2012).
- ✓ Un (01) atelier de synthèse et de validation à Hiré du 21 au 22 avril 2012,
- ✓ Un (01) atelier de planification et de programmation à Hiré du 15 au 16 mai 2012.

En plus de ces ateliers, une collecte de données effectuée auprès de la Mutuelle et de certaines structures techniques opérant dans la sous-préfecture a permis d'établir une situation de référence.

F- RESULTATS

C₁-Situation de référence

La sous-préfecture de HIRE aujourd'hui comprend :

* Au plan administratif :

- ✓ **02** cantons (ZEGO et WATTA) ;
- ✓ **10** villages ;
- ✓ **356** campements

* Au plan physique :

- ✓ **Une superficie de 560** km² ;
- ✓ Une végétation à dominance de forêt tropicale dense et humide ;
- ✓ Un relief de pentes, plateaux et vallées, marqué de collines pouvant atteindre 700 m ;
- ✓ Un sol de type ferrallitique de couleur rouge latéritique à texture graveleux, gravillonnaire, hydromorphe par endroit ;

- ✓ Un climat de type Attiéen, subéquatorial, chaud et humide avec la succession de quatre saisons (02 saisons pluvieuses et 02 saisons sèches) ;
- ✓ Un réseau hydrographique dense de type dendritique avec comme fleuve dominant le Bandama, des rivières, marigots, ruisseaux et de nombreux bas-fonds.

* Au plan humain :

- ✓ **60.126** habitants (41,5% de la population départementale) dont 29.094 femmes soit **48,38%** avec un rapport de masculinité de 106, 7 (RGPH 98) ;
- ✓ **Une densité de 107** habitants au Km² ;
- ✓ **26 299** habitants pour la zone non communale ;
- ✓ **8.106** ménages recensés.

* Au plan des infrastructures et équipements socio-économiques :

- ✓ **réseau routier** : la plupart des pistes et routes sont en mauvais état.
- ✓ **électricité** : Toutes les localités à l'exception des campements (Petit Chantier, Konankro et Chantier Konankro, etc...) sont électrifiées ;
- ✓ **06** châteaux d'eau : **01** dans la ville de HIRE et **05** dans les villages dont la plupart ne sont pas achevés ;
- ✓ **14** pompes hydrauliques villageoises dont **7** fonctionnelles (soit **50%**) ;
- ✓ **5** marchés couverts dont 01 fonctionnel (marché principal de Hiré) ; ceux des villages sont souvent inexploités) ;
- ✓ **7** infrastructures sanitaires : **01** CSU/SSSU, **04** dispensaires ruraux et **02** pharmacies ;
- ✓ **02** infrastructures sanitaires non fonctionnelles (Zaroko-Bouakako et Doua-Ville) ;
- ✓ **01** médecin, **02** pharmaciens, **03** sages-femmes et **03** infirmiers ; **03** aides-soignantes ; **01** préparateur gestionnaire pharmacie et **01** préparateur laborantin
- ✓ **04** établissements préscolaires avec **179** élèves et **08** encadreurs ;
- ✓ **11** écoles primaires dans les villages et **03** à Hiré avec un effectif de **14 199** élèves pour **279** instituteurs;
- ✓ **x** établissements secondaires (**01** lycée municipal et **03** collèges privés) ;
- ✓ **5** infrastructures socioculturelles (**01** centre culturel occupé par les FRCI et **4** foyers de jeunes dans les villages ;
- ✓ **01** Institut de Formation et d'Education Féminine (IFEFF).
- ✓ **10** terrains de football en majorité non aménagés.

* Au plan agricole :

- ✓ **Agriculture :**
 - Exploitants (touchés par l'encadrement ANADER):
 - **10.285** exploitants pour les cultures pérennes dont **10.224** pour le binôme café-cacao (99,4%) ;
 - **26.296** exploitants pour les vivriers ;
 - Superficie totale exploitée :
 - en cultures pérennes : **16.689 ha** dont **13.493 ha** pour le cacao (80,84%) et **3.147 ha** de café, soit **18,85%** ;
 - en vivriers : **12.930 ha** dont **7.730 ha** de cultures céréalières soit 60% ;

- Production totale : **6.071,85** tonnes de cacao, soit **450 kg/ha** en moyenne ; **1.573,5** tonnes de café et **4.750** tonnes de céréales ;

✓ **Elevage :**

- bovins – ovins-caprins : **14** éleveurs pour un effectif total de **415** têtes, soit **30** têtes/éleveur ;
- porcins : **12** éleveurs pour un effectif total de **391** têtes, soit **33** têtes/éleveur ;
- volaille traditionnelle : **07** propriétaires identifiés pour un effectif de **315** sujets ;
- volaille moderne (chair et pondeuse) : **03** éleveurs pour un effectif total de **3.180** têtes, soit **1.060** têtes/éleveur.

C2- Résultats des diagnostics

La situation de référence montre que la sous-préfecture de HIRE possède d'énormes atouts et potentialités naturels et socioéconomiques. Cependant, elle est confrontée aujourd'hui à des contraintes majeures qui freinent son développement. Ces contraintes, qui touchent tous les secteurs d'activités, ont été regroupées en seize (16) grands domaines :

1. Eau et Electricité,
2. Commerce,
3. Emploi et Formation Professionnelle,
4. Education,
5. Communication,
6. Financement,
7. Administration,
8. Route et Transport,
9. Transformation et Conservation
10. Hygiène et Santé,
11. Social,
12. Habitat et Urbanisme,
13. Agriculture,
14. Artisanat-Tourisme-Sports-Culture et Loisirs,
15. Sécurité,
16. Environnement et Ressources Naturelles

Tenant compte des atouts et des potentialités de la Sous-Préfecture, la Mutuelle et toute la population de Hiré se sont données une vision en terme de slogan :

« **Ensemble pour un développement durable et harmonieux de Hiré.** »

Les objectifs et stratégies de développement à mettre en œuvre pour les trois (3) années à venir afin d'atteindre cette vision sont traduits en quatre (04) grands axes. Dans chacun de ces axes, des programmes seront mis en œuvre :

1) Amélioration du cadre de vie et des équipements communautaires

- 1) Amélioration de la fourniture en eau potable et en électricité
- 2) Amélioration des communications
- 3) Développement des routes et du transport
- 4) Amélioration de la santé de la population
- 5) Renforcement de la sécurité des populations
- 6) Amélioration du cadre de vie de la population
- 7) Préservation de l'environnement et des ressources naturelles

2) Développement de l'économie locale

- 8) Promotion de l'accès au financement
- 9) Amélioration des revenus agricoles
- 10) Amélioration de la conservation et de la transformation locale des produits agricoles
- 11) Développement du commerce

3) Développement du capital humain

- 12) Amélioration de la couverture scolaire et éducative
- 13) Développement des activités artisanales, touristiques, socioculturelles et sportives
- 14) Développement de la formation professionnelle et l'emploi
- 15) Renforcement de la cohésion sociale

4) Amélioration des services administratifs locaux

- 16) Développement des services administratifs

La mise en œuvre des **cent cinquante neuf (159)** idées de projets identifiées (IDP) sera nécessaire pour l'exécution de l'ensemble de ces programmes de développement.

Une priorisation des idées de projet par les participants a permis d'aboutir à un plan triennal (2012-2015) d'où est extrait un plan d'opération annuel (Juillet 2012 à Juin 2013) qui sera réalisé après restitution, validation et adoption en Juin 2012 à l'occasion d'un atelier.

Les douze (12) premières idées de projets retenues sont à **50 %** à caractère productif et à 50% à caractère social. Aussi, les populations veulent-elles que s'accélère la sécurisation totale de la région afin de pouvoir mener dans la quiétude, des activités génératrices de revenus (AGR) dont les plus prioritaires dans l'immédiat sont :

- Projet de création de plantations villageoises d'hévéa et de palmier à huile par les jeunes à partir de pépinières homologués ;
- Projet d'aménagement d'un bas-fond rizicole à Bonikro-Bandamakro ;
- Projets de développement de petits métiers porteurs ;
- Projet de développement de petits commerce (vivriers, articles manufacturés etc.) ;
- Projet de formation des jeunes à l'entrepreneuriat et à la gestion des activités économiques ;
- Projet d'installation d'espace informatique (cyber café).

INTRODUCTION

Après son indépendance, la Côte d'Ivoire a connu une relative prospérité économique et sociale fondée sur le développement de l'agriculture. Cette prospérité a été marquée par la volonté politique de l'Etat d'offrir aux populations des conditions de vie améliorées grâce à la réalisation d'infrastructures et d'équipements socio-économiques.

L'intervention de l'Etat s'est faite jusqu'à l'avènement de la deuxième République à travers des projets pilotés par le Gouvernement ou des Structures paraétatiques (ARSO, AVB, SODE..) et la mise en place de fonds publics comme les FRAR et les FIAU fortement influencés par les décideurs politiques. Ainsi, des écoles primaires, des centres de santé, des centres polyvalents, des défrichements sociaux etc. ont été réalisés sans tenir compte des capacités d'appropriation ou des besoins réels des populations bénéficiaires.

Aujourd'hui, avec l'avènement des Collectivités Territoriales (Conseils Municipaux, Généraux, Régionaux et de Districts), l'accent est mis sur la participation des populations à leur propre développement en les associant étroitement aux prises de décisions et aux différents choix stratégiques ; ceci dans le but de corriger un tant soit peu les incohérences du passé.

Le processus d'élaboration du Plan Stratégique de la zone impactée par l'exploitation minière de la Sous-Préfecture de Hiré obéit à cette nouvelle vision. Il s'est appuyé sur une démarche participative basée sur une large consultation des populations à travers cinq (05) ateliers locaux :

- Trois (03) ateliers de diagnostics globaux participatifs (DGP) dans les 3 entités homogènes identifiées ;
- Un (01) atelier de synthèse et de validation ;
- Un (01) atelier de planification et de programmation.

Ces ateliers qui ont regroupé les représentants de toutes les couches socioprofessionnelles de la zone concernée, se sont déroulés selon la méthode de planification par objectif (ZOPP ou PPO) dont les principales caractéristiques sont : la participation de tous, la visualisation mobile comme moyen de communication et les travaux de groupes suivis de restitution en plénière.

Cette méthode retient deux grandes étapes : le diagnostic et la planification.

○ La première étape a porté sur :

- L'identification et la sensibilisation des acteurs locaux,
- La réalisation d'ateliers de Diagnostic Global Participatif (DGP) du 16 au 18 avril 2012 dans trois (03) entités homogènes,
- La réalisation d'un atelier de synthèse et de validation du 21 au 22 avril 2012 pour un approfondissement et une appropriation des résultats des DGP.

Chaque atelier de DGP durait un (01) jour. Ces ateliers ont mobilisé au total trois cent quarante huit (348) participants dont 25,9% de femmes.

L'atelier de synthèse a réuni vingt un (21) personnes en moyenne : (trois (03) de la Mutuelle, onze (11) « experts villageois », sept (07) cadres des services techniques)

- La deuxième étape dite étape de planification s'est déroulée du 22 au 23 juin 2007 à la mairie de HIRE. Le nombre de participants était de **quarante six (46)** personnes. Elle a concerné les responsables de la Mutuelle, de la mairie, des couches socioprofessionnelles et les chefs de services de la ville de HIRE.

La deuxième étape a permis de :

- définir la vision de développement de la Sous-Préfecture de HIRE pour les trois années à venir ;
- affiner les idées de projets identifiées lors des ateliers de diagnostics ;
- déterminer les indicateurs de résultats du cadre logique ;
- élaborer le plan d'opération stratégique et le plan d'opération annuel.

Les résultats des différents diagnostics réalisés ont mis en évidence des problèmes majeurs regroupés en **seize (16)** domaines de développement.

Pour solutionner ces problèmes, des objectifs à court, moyen et long terme ont été fixés avec l'identification de **cent cinquante quatre (154)** idées de projets.

Le présent rapport, qui expose les résultats des différents ateliers, comprend quatre parties :

- **Première partie** : la situation de référence de la Sous-Préfecture de HIRE (Zone impactée par l'exploitation minière) ;
- **Deuxième partie** : l'analyse des problèmes et des objectifs ;
- **Troisième partie** : le plan stratégique de développement de la zone concernée.
- **Quatrième partie** : le budget prévisionnel partiel

PREMIERE PARTIE

HIRE AUJOURD'HUI

PREMIERE PARTIE : LA SOUS-PREFECTURE DE HIRE AUJOURD'HUI

CHAPITRE

1

Les données de référence sur la Sous-Préfecture de HIRE

1. *Limites territoriales*

La Sous-Préfecture de Hiré appartient à la Région Administrative du Lôh Djiboua située au sud de la Côte d'Ivoire, avec pour chef-lieu de région Divo. La ville de Hiré est un chef-lieu de commune. La population de la sous-préfecture de Hiré est estimée à 78 000 habitants.

Il est limité :

- au Nord par la sous-préfecture d'Oumé ;
- au Sud par la sous préfecture de Didoko ;
- à l'Est par la sous préfecture de Taabo ;
- à l'Ouest par la sous préfecture de Zikisso.

La ville de Hiré est située à environ 243 Km d'Abidjan. Il est situé à 43 km de Divo et à 27 km d'Oumé. La sous-préfecture de Hiré couvre une superficie de 560 km².

2. *Organisation administrative*

La sous préfecture de Hiré a été créé par la loi n° 76-877 du 22 décembre 1976 portant création des Sous-préfectures de Hiré-Watta et Zikisso.

- Le canton de Hiré Watta est composé de 6 villages :
 - Zaroko
 - Bouakako
 - Gogobro
 - Kagbé
 - Douaville
 - Hiré
- Le canton de Zégo est composé de 4 villages :
 - Zégo
 - Bokasso
 - Apparagra
 - Goudi

Le canton de Hiré Watta dont les localités sont impactées par l'exploitation minière et qui fait l'objet de cette planification comporte des campements peuplés majoritairement d'allochtone Baoulé, de malinké et autres ivoiriens. Ce sont Bonikro, Bandamakro, Chantier Konankro, Petit Bouaké et Konankro.

3. Sol

Les sols sont généralement ferrallitiques de couleur rouge latéritique à texture graveleux. Ils se caractérisent par leur richesse et leur fertilité représentés par les écosystèmes agricoles qu'ils donnent de voir.

Au nord de la sous-préfecture de Hiré, des sols faiblement désaturés remaniés d'origine basique.

Au total, les sols de la sous-préfecture sont des sols adaptés aux productions agricoles notamment les cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile, hévéa, etc....) et les cultures annuelles (riz, bananes, manioc, igname, maïs, maraîchères).

Il faut également noter l'existence de sol gravillonnaire dans certains terroirs (Zaroko) avec la présence de cuirasses latéritiques et de roches de structures granitiques. On y rencontre également des sols argilo-sableux, des sols argileux limoneux aux abords des cours d'eau et dans des vallées), et des sols humifères et hydromorphes dans les bas-fonds. Le terroir de Hiré renferme des zones aurifères localisées à divers endroits.

4. Relief

La physiographie du terroir de Hiré, dans son ensemble, offre une zone de pentes, des plateaux et vallées. Le relief est par endroit accidenté. Certains villages sont situés sur des plateaux de plus de 300 m d'altitude (Cf. photo).



5. Végétation

La végétation, dominée autrefois par la présence d'une forêt tropicale dense connaît aujourd'hui une profonde mutation. Cela se remarque par endroit par la présence de forêt clairsemée d'arbustes.

◆ Caractérisation

La végétation du terroir est essentiellement composée de forêt. On note également des lambeaux de forêts qui apparaissent comme des reliques d'un écosystème primaire.

Certaines zones forestières primaires ont fait aujourd'hui place à des exploitations agricoles et des jachères sous l'effet conjugué des feux de brousse, des exploitations forestières abusives ainsi que des pratiques culturales extensives. Parmi les principales essences forestières rencontrées, on peut citer le fraké, l'Iroko, le fromager, le samba, le kotibé, etc.

◆ Mode d'utilisation

L'essentiel des arbres du terroir a été coupé et vendu à des exploitants forestiers ou de façon clandestine. Ces essences de grande valeur environnementale sont maintenant devenues rares, ce qui contribue ainsi à la réduction du massif forestier.

Les essences forestières subissent également la pression des exploitations agricoles, du fait de l'agriculture itinérante sur brûlis.

Les prélèvements des arbustes pour le bois de chauffe et les actions des scieurs participent à un degré non moins négligeable à la destruction de la flore.

◆ Etat des ressources végétales

De façon générale, on note une diminution du potentiel floristique, du fait de l'agriculture itinérante, l'exploitation forestière, etc. Les essences comme le kotibé, le samba, l'iroko, etc. se raréfient.

La durée très courte des jachères ne permet plus une reconstitution des zones cultivées. Ainsi, certains habitats naturels des animaux disparaissent ou sont perturbés.

6. Faune

◆ Caractérisation

Le terroir de la Sous-préfecture de Hiré se caractérise par une diversité d'espèces fauniques. Parmi les espèces rencontrées, on note les animaux terrestres (biches, gazelles, et surtout de rongeurs : agoutis, hérissons), les oiseaux et les animaux aquatiques rencontrés dans les eaux pélagiques (tableau3).

Tableau 1: Inventaire des ressources animales

Animaux terrestres		Oiseaux	Poissons
Biches, Gazelles, Hérissons, Agoutis (aulocode), Singes.	Ecureuils, Rats palmistes, Rats, Pangolin, Antilopes, Etc.	Pintades sauvages, Perdrix, Etc.	Silures, Tilapia, Etc.

◆ Mode d'utilisation

La faune est utilisée dans une large mesure dans l'alimentation des populations. Le potentiel faunique du terroir est pour la plupart menacé par le braconnage (chasse) et les feux de brousse.

◆ Etat des ressources animales

De nombreuses espèces animales rencontrées autrefois sur le terroir, sont en voie de disparition. On peut citer entre autres : la panthère, le lion, les rhinocéros, les éléphants, etc. Les principales raisons de cette réduction du potentiel faunique sont le braconnage (chasse),

les feux de brousse et la perturbation ou la destruction des habitats naturels par les pratiques agricoles.

La Sous-préfecture de Hiré offre un environnement agro-écologique favorable à la diversification des cultures et à la pratique de l'élevage (existence de pâturage naturel, disponibilité de terres cultivables, existence de nombreux bas-fonds et cours d'eau, etc.).

Les bas-fonds du terroir sont propices au développement de la riziculture. Cependant, ces potentialités naturelles sont faiblement valorisées pour la culture du riz.

7. Climat

Le climat est de type Attiéen, c'est-à-dire subéquatorial, chaud et humide avec la succession de quatre saisons.

- Une grande saison de pluie de Mars à Juillet avec un maximum en juin
- Une petite saison de pluie de Septembre à Octobre avec un maximum en Octobre.
- Une grande saison sèche de Novembre à Février
- Une petite saison sèche d'Août à Septembre

La moyenne pluviométrique annuelle varie entre 900 à 1.600 mm. Les températures oscillent entre 26 et 30 °C.

8. Hydrographie

Le réseau hydraulique est de type dendritique avec comme fleuve dominant le Bandama. Les cours d'eau Boubo et Gô prenant leurs sources à Hiré.

Le réseau hydrographique est représenté par des rivières et ruisseaux qui serpentent sur le terroir. On peut citer à titre d'exemple le Boyo, le Gbadjô, etc.

Ces cours d'eau ont un régime irrégulier. La période d'assèchement se situe entre décembre et mars. Il convient cependant de noter l'existence d'une retenue d'eau naturelle sous le lac ou marécage : le Boyo boudou qui se caractérise par la présence permanente d'eau.

Les cours d'eau et les bas-fonds générés représentent des potentialités naturelles pouvant être valorisées pour la conduite de cultures maraîchères de contre saison et la riziculture.

Toutefois, malgré la présence de multiples bas-fonds qui favorisent la conduite d'activités rizicoles et maraîchères, ces activités ne sont pas véritablement menées par la population, faute non seulement de formation mais aussi par la méconnaissance de la rentabilité de ces deux activités.

9. Peuplement

Hiré est originellement peuplé de Dida. Les Dida font partie du groupe Krou. Très tôt, ils se sont frottés à la civilisation Akan de par leur proximité avec les Départements de Tiassalé, Toumodi et de Grand-Lahou.

De 1950 à 1970, l'on note de grands flux des allochtones Baoulé venus à la conquête des forêts.

Plus tard, des commerçants Malinké attirés par le commerce de Cola, du sel, et autres marchandises se sont installés d'abord dans les chefs-lieux de Sous-Préfecture, ensuite dans les chefs-lieux de cantons et enfin dans les gros villages.

Aussi, faut-il relever la présence très remarquable d'une colonie étrangère composée de Burkinabé, de Maliens, de Nigériens, de Guinéens, de Nigérians, de Libanais etc.

10. Démographie

La population de Hiré est estimée à 60 125 habitants soit 107,4 habitants/km² selon le R.G.P.H de 1998.

La population a connu un accroissement rapide au cours de ces dernières années. Cela est dû en partie à l'exploitation minière de Bonikro. Cette forte immigration a entraîné l'augmentation rapide de la population passant de 60 000 à plus de 70 000 habitants en 20 ans, soit un taux de croissance de plus de 17 %.

Cette forte croissance démographique est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs parmi lesquels l'on peut citer :

- la situation géographique de la Sous-préfecture ;
- le développement des voies de communication ;
- la fertilité et la disponibilité des terres cultivables ;
- l'hospitalité légendaire du peuple Dida ;
- l'exploitation minière.

En raison de l'importance du flux migratoire dans la région, les populations autochtones ne représentent aujourd'hui qu'environ 40 % contre 35 % d'allochtones et 25 % de non nationaux.

11. Organisation sociale

La notion de parenté

La notion de parenté est très ouverte en pays Dida. Pour un seul individu il y a quatre groupes de parents :

◆ **du côté du père, l'on a :**

- le groupe du grand-père
- le groupe de la grand-mère

◆ **du côté de la mère, l'on a :**

- le groupe du grand-père
- le groupe de la grand-mère

Aussi dit-on souvent que l'individu n'est pas un poisson mais plutôt un quadrupède.

La maisonnée – la famille nucléaire

A l'origine cette notion de famille nucléaire n'existait pas. Il y avait le père, son ou ses épouses, ses enfants. Mais la maisonnée pouvait regrouper aussi les neveux, les nièces des deux parents et les grands parents.

La famille élargie – le lignage

La conception selon laquelle un individu, homme ou femme est un quadrupède montre l'importance de l'élargissement de la famille. Elle peut s'étendre sur plusieurs villages selon les origines des deux grands parents.

L'individu appartient à la lignée dont est issue sa mère. Si bien qu'en pays Dida la parenté est plus élastique du côté de la mère.

Le clan

La société Dida est organisée autour du filet de chasse et de pêche. Dans un village il y a autant de famille ou groupe qu'il y a de filet. Cependant on trouve souvent de grands clans dans chaque village.

Importance du mariage dans les sociétés

Dans les sociétés Dida, il faut se marier pour prouver qu'on est une personne de bonne moralité. Autrefois, un père était fier de marier son fils pour lui prouver toute l'affection qu'il avait pour lui. Il pouvait choisir l'épouse de son fils, sans que celui-ci n'ait à rechigner.

La première fille d'une famille devait se marier dans la famille ou le village de sa maman.

Un célibataire dans la société Dida n'est pas considéré, quelque soit son âge, c'est-à-dire n'était pas consulté lors des prises de décision. Ce dernier ne se voyait pas confier certaines responsabilités.

12. Le village : les caractéristiques des villages

C'est un groupe de famille réunie autours des filets. Dans un village il pouvait y avoir plusieurs familles. Les villages initialement se construisaient sur deux rangées de cases.

Le groupe

C'est un ensemble de villages ou les populations ont le même langage, les mêmes coutumes. Il y a eu par exemple les groupes Ménéhiri, Garo qui faisaient partie du canton Djiboua.

Le canton

La notion de canton est un héritage colonial. Les cantons étaient plus vastes que les groupes. On notait les cantons suivants à Hiré :

- le canton Watta comprenant les villages Zaroko, Bouakako, Gogobro, Kagbé, Douaville, Hiré
- le canton Zégo comprenat les villages Zégo, Bakasso, Apparagra, Goudi

Chaque canton avait à sa tête un chef de canton qui avait sous ses ordres un chef de groupe puis les chefs de village.

La chefferie

Le chef de village était choisi par le Conseil de sages du village. Les chefs de canton eux aussi étaient choisis parmi les chefs de village avec l'œil avisé du Conseil de sages des villages faisant partie du canton.

La Chefferie n'était pas héréditaire. Le chef exerçait son mandat avec le soutien des notables et des Conseils des Sages. A sa mort un autre chef était désigné par le Conseil.

13. Us et coutumes

Malgré l'avancée de l'urbanisation, les populations ont conservé un certain nombre d'us et coutumes. Les us et coutumes se résument en des pratiques qui vont des interdits aux croyances et attitudes sociales.

En pays Dida, malgré les origines Krou de la population, les us et coutumes ont été beaucoup influencés par la proximité du groupe Akan.

Les naissances

Une femme qui accouche était exemptée de tous travaux de ménage et champêtres durant une période de 3 mois. Elle quittait son foyer pour aller chez un proche parent (mère ou tante) pour être bien traitée (nourrie, soignée).

Les funérailles

Les funérailles duraient un mois après l'enterrement. Une grande cérémonie, faite de chansons funèbres, de repas somptueux, de boisson et de danse mettait fin aux funérailles. Pendant tout le mois que duraient les funérailles les parents du défunt abandonnaient toutes leurs activités champêtres, quittait leur village pour s'établir et se mettre à la charge de la famille endeuillée.

Le veuvage

La veuve n'était pas renvoyée de la famille. Elle se remariait au frère ou au cousin de son mari défunt. Ainsi elle continuait à élever ses enfants dans le même milieu familial et bénéficiait des travaux (champs et plantations) qu'elle avait réalisés avec son premier mari sans en être son héritière.

La langue

La langue Dida varie d'une Sous-préfecture à une autre, d'un canton à un l'autre. Toutefois avec un peu plus d'attention les Dida se comprennent malgré la variation des tons.

Le système d'éducation

L'éducation des enfants se faisait au cours des soirées de contes, des proverbes et des devinettes. Le père a en charge l'éducation du jeune garçon. Il le prépare aux travaux champêtres et au métier de la chasse ou de la pêche.

Du reste le jeune homme a pour éducateur tous les parents de la famille. Ses frères, ses cousins, ses oncles.

La mère pour sa part, se charge de l'éducation de la fille. Cette éducation concerne les activités ménagères et les travaux champêtres. Elle est aidée par les grandes mères et les tantes.

14. Droits sur les terres

Droits coutumiers

Dans chaque village, les familles ont chacune un droit sur une portion de terre. Les terres sont délimitées par des éléments naturels représentés par des arbres, des rivières etc. La portion de terre familiale est gérée par le chef de famille.

Autrefois la famille entière créait une plantation que gérait le chef de famille. Un membre de cette famille qui voulait créer son propre champ ou plantation devait avoir l'autorisation du chef de famille et lui seul pouvait octroyer une portion de terre à un quelconque étranger à la famille. La vulgarisation des cultures de rente telles que le café et le cacao avec leur corollaire de vente anarchique et illicite de terre ont fait prendre un coup à cette façon de gérer les terres entraînant ainsi la perte de pouvoir des chefs de famille et dans bien des cas des divisions. Ainsi, petit à petit, les chefs de famille ont perdu leur pouvoir. La recherche du bien personnel a disloqué bien des familles.

Droits modernes

La loi sur le foncier n'étant pas connue des populations, le droit coutumier continu d'être appliqué. Le foncier est souvent source de palabre entre les populations d'un même village, de villages différents, les autochtones et les autres étrangers, allogènes, entraînant ainsi une grande fracture sociale à Hiré.

Les modes d'accès à la terre

Les terres se lèguent de père en fils. Il revient souvent qu'un oncle cède des terres à son neveu.

Les femmes en général n'ont pas droit aux terres. La terre étant un bien familial, la femme en ayant droit aux terres la transmettrait à ses enfants donc à une autre famille.

15. Réseau routier

La seule route bitumée est celle qui relie les départements de Divo et d'Oumé. Le réseau routier est moyennement praticable en saison sèche et difficile en saison pluvieuse à cause de la vétusté de certains ouvrages de franchissement. Les rues de la ville de Hiré sont en mauvais état et impraticables

La majorité des routes d'accès dans les villages et cantons ne sont par reprofilées rendant ainsi difficile l'accès des véhicules aux zones de productions agricoles.

16. Réseau électrique

Les six (6) villages du canton Watta sont reliés au réseau électrique. Toutefois, certains villages et campements ne sont pas encore électrifiés. La ville de Hiré connaît de fréquentes coupures d'électricité.

17. Réseau hydraulique

Hiré connaît un problème récurrent d'approvisionnement de la population en eau potable. Dans la ville de Hiré, la fourniture en eau courante est interrompue depuis trois ans. Cette interruption est due à la faible quantité de réserve d'eau de la nappe phréatique. Dans le canton Watta, 6 localités sur 11 (Zaroko, Bandankro ; Gogobro, Bouakakro, Bonikro et Douaville) disposent d'une Pompe Hydraulique Villageoise Améliorée.

18. Communication

La commune de Hiré ne dispose pas d'un Bureau de poste ni d'agence de Cote d'Ivoire TELECOM. La ville de Hiré est couverte par les réseaux de téléphonie mobile ORANGE, MTN, COMIUM, et Moov. Dans les villages, on reçoit ces réseaux par endroit. L'accès à internet et à ADSL est quant à lui très difficile.

19. Infrastructures commerciales

Les activités commerciales sont menées de façon hebdomadaire sous de petits hangars de fortunes aménagés. La ville de HIRE dispose de marchés couverts.

20. Equipements et infrastructures sanitaires

La couverture sanitaire de la sous-préfecture est moyenne. La sous-préfecture dispose de **XX infrastructures sanitaires** composées d'un (01) centre de santé urbain, de x centre de santé ruraux, de x dispensaires ruraux et de trois (03) pharmacies.

Les dispensaires et les maternités sont encore non fonctionnels dans certains villages. Hiré ne dispose que d'un centre de santé urbain. Le CSU ne répond plus aux besoins de la population qui est obligée de se rendre jusqu'à la préfecture de Divo pour les examens médicaux.

La seule ambulance du CSU est vétuste et rend l'évacuation des malades des villages à la sous préfecture difficile.

Nombreuses sont les femmes qui accouchent à la maison sans assistance de spécialistes.

21. Equipements et infrastructures éducatifs

L'éducation constitue l'un des domaines les plus importants dans la vie de la Sous-Préfecture et ce à la fois par son volume d'activités, l'importance de la population que par la diversité des problèmes liés à son développement.

Il est donc bon de retenir que le taux de scolarisation tend à s'élever avec une évolution spectaculaire des effectifs tant dans le primaire que dans le secondaire malgré le taux encore faible relevé au niveau des filles.

Un certain nombre de difficultés sont à relever :

- ✓ Les bâtiments sont délabrés, dégradés, vétustes et construits en matériaux provisoires,
- ✓ Le déficit criard de tables bancs dont le déficit s'élève à environ **4 800 unités**. Les élèves sont obligés de s'asseoir à **4 voir 5 sur un seul banc** ;
- ✓ L'absence de latrines dans la plupart des écoles pour les élèves et les enseignants ;
- ✓ Le manque d'électricité dans les écoles de la ville ne permet pas d'assurer des cours d'alphabétisation des adultes les soirs ;
- ✓ Le manque d'infrastructures et d'équipements sportifs (maillots, ballons, sifflets, poids, cordes) ne permet pas une saine émulation au niveau des écoles dans le cadre des activités socioculturelles ;
- ✓ Le déficit criard d'enseignants soit **70 postes vacants** amène les parents à engager du personnel non qualifié (bénévoles) pour l'instruction des enfants ;
- ✓ Le déficit de matériel didactique pour les enseignants (guides pédagogiques) ;
- ✓ L'insuffisance de manuels scolaires pour les élèves d'où **2 à 3 élèves pour un seul livre**.

Au niveau de la formation professionnelle, Hiré dispose d'un Institut de formation et d'éducation Féminine. Cet institut n'est pas fréquenté pour insuffisance sensibilisation. En effet, l'IFEF ne dispose pas de moyens matériels pour mener à bien ses activités de sensibilisation. Il faut également signaler le nombre insuffisant de bâtiments pour les formations.

22. Equipements et infrastructures socioculturels, sportifs et hôteliers

Il existe **un (01)** foyer non fonctionnel dans la ville de Hiré. Ce foyer est actuellement occupé par les FRCI. Dans certains villages, il existe également des foyers non fonctionnels.

En l'état actuel, Hiré ne dispose pas de bibliothèque municipale. Les écoles également ne disposent pas de bibliothèque pour accueillir les élèves aux heures creuses.

Le terrain de football n'est pas entretenu.

23. Autres équipements et infrastructures

La ville de HIRE dispose de :

- ✓ **un (01)** Commissariat de police ;
- ✓ **une (01)** Brigade de gendarmerie ;
- ✓ **Trois (3)** gares routières (la gare de Dina, la gare d'Abidjan, la gare de UTB) ;
- ✓ **01** station d'essence « Essenci »

Il n'existe pas d'établissement bancaire à Hiré. La BIAO a cependant installé un guichet automatique.

La COOPEC est la seule structure de micro-finance à Hiré.

Les activités économiques dans la Sous-préfecture de HIRE sont diversifiées avec les secteurs primaire (activités agropastorales), secondaire (activités industrielles) et tertiaire (commerce et transport). Le secteur primaire occupe une place très importante dans l'économie de la Sous-Préfecture et représente environ 75% de l'économie globale.

La population de Hiré est à grande composante rurale. Les 2/3 de cette population vivent dans les campements.

La population agricole est composée d'autochtones, d'allochtones et d'étrangers. Ces derniers constituaient au départ l'essentiel de la main d'œuvre. Mais petit à petit, ils ont acquis des terres pour s'y implanter comme producteurs.

Les autochtones tirent l'essentiel de leur revenu de l'agriculture. Ce sont des peuples sédentaires qui vivent en communauté dans des villages. Les campements quant à eux sont en majorité le fait des allochtones (Baoulé, Sénoufo etc....) et d'étrangers (Burkinabé, Maliens etc....).

Pendant que les cultures de rente (Café, Cacao, Palmiers à huile, Cocotiers, Hévéa) sont le fait des hommes, les femmes quant à elles, sont majoritaires dans les cultures vivrières notamment de subsistance. Elles sont non seulement productrices de cultures vivrières, mais aussi constituent une main d'œuvre pour leur mari pour les cultures de rente.

Regroupées au sein d'associations informelles, elles sont responsables de la fabrication de l'attiéké, d'huile de palme et de savon traditionnel. Elles sont un maillon incontournable de l'économie de la sous-préfecture de Hiré.

Ces dernières années, les activités agricoles sont délaissées au profit de l'exploitation minière. Cette dernière activité prend de l'ampleur avec le développement des activités des orpailleurs qui exercent dans la clandestinité. Cette activité est menée en majorités par les étrangers (Burkinabé, Maliens etc....).

24. Production végétale

Plusieurs spéculations agricoles sont cultivées. Au niveau des cultures vivrières, les spéculations cultivées en grande quantité sont le manioc, le maïs, la banane et les légumes.

La culture du manioc a été intensifiée ces dernières années grâce aux associations des femmes et certains jeunes du village qui cultivent de très grandes superficies.

La banane plantain et les légumes sont aussi cultivés mais sur de petites superficies. Il en est de même pour le riz qui se cultive dans de petits bas fonds mal aménagés.

L'objet essentiel de ces spéculations est l'autoconsommation, la production de semence pour les cycles suivants et la commercialisation (surplus).

Les cultures pérennes sont représentées par des spéculations d'introduction ancienne que sont le cacao, le café, la mangue et l'avocat. Les vergers caféier et cacaoyer sont actuellement représentés par de vieilles plantations pour la plupart mal entretenues. La commercialisation des productions permet aux exploitants d'obtenir des revenus substantiels.

Les cultures maraîchères sont essentiellement représentées par les légumes de type africain (gombo, aubergine, tomate, piment) cultivées en association avec les cultures vivrières. Elles sont conduites en général par les femmes. Les légumes de type européen (choux, laitue, concombre) sont également cultivés en saison des pluies par quelques jeunes.

25. Production animale

L'élevage est traditionnel et concerne la volaille, les ovins-caprins et à un degré moindre les bovins. Il se caractérise par la divagation des animaux et représente la grande masse difficilement maîtrisable. Bien que le climat soit favorable, l'élevage reste une activité secondaire dans la zone.

A l'instar de l'élevage ; la pêche demeure une activité secondaire pour la population. La pêche pratiquée dans cette région se fait sur les rivières secondaires.

26. Commerce

Le commerce est caractérisé par la vente sur place au village. Plusieurs localités ne disposent pas de marchés couverts. Le marché de Hiré ne répond plus aux besoins de la population.

Il existe des difficultés de commercialisation des produits agricoles dues non seulement au mauvais état des voies d'accès des villages mais également aux pistes champêtres difficilement praticables pendant la saison des pluies. L'écoulement des produits agricoles et les difficultés de conservations des produits agricoles par manque de magasins de stockage restent de grandes préoccupations des populations. Les initiatives individuelles ou collectives en matière d'organisation pour la production et la commercialisation de vivriers éprouvent des difficultés faute d'encadrement et de financement de leurs activités.

27. Tourisme, artisanat et hôtellerie

Ce secteur n'est pas développé. La plupart des danses traditionnelles telles que le SAPA, le GLÔLÔ sont en voie de disparition. La transmission des valeurs traditionnelles aux jeunes générations n'est pas faite du fait d'une part du désintérêt des jeunes à la coutume et d'autre part du manque de volonté des personnes âgées.

La forte pratique des religions chrétiennes constitue aussi une des causes de cette disparition.

Les fêtes chrétiennes sont célébrées avec fastes au détriment des fêtes traditionnelles.

Dans l'encyclopédie de la Côte d'Ivoire (1968), les cases annulaires et les cases à impluvium sont des spécificités de constructions uniques architecturales que l'on trouvait seulement à Zaroko. Depuis 1975, la dernière case est tombée en ruine. Cet attrait touristique a donc disparu au profit des habitats modernes.

Zaroko est le concepteur, le maître d'œuvre à l'image des ponts de lianes de Man dont la population locale maîtrise les secrets de la construction ; il importe donc de revaloriser cette richesse culturelle par la construction de nouvelles cases annulaire et à impluvium pour le développement du tourisme.

Les infrastructures hôtelières sont peu fréquentées à cause du manque d'eau à Hiré. Les visiteurs préfèrent se loger à Oumé ou à Divo

28. Les associations et organisations socio-économiques

Plusieurs associations et organisations socioéconomiques interviennent pour le développement de la sous-préfecture. Il s'agit de :

- ⇒ **La mutuelle des cadres** qui regroupe tous les cadres de Hiré a contribué efficacement à la réalisation des diagnostics et à la planification de ce plan.
- ⇒ **Le COGES école** pour assurer l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants et des élèves des écoles primaires publiques.
- ⇒ **Association des femmes** il existe plusieurs associations et groupement de femmes pour la plupart non fonctionnelles.
- ⇒ **Association des jeunes** regroupe les jeunes des localités. Chaque localité a une association de jeunes.
- ⇒ **Association des élèves et étudiants** regroupe les jeunes étudiants mais connaît quelques difficultés de fonctionnement.
- ⇒ **Association du bal des anciens** qui est une association récréative et représente un cadre pour les vieilles personnes de se retrouver et de se remémorer et danser la musique du passé.
- ⇒ **La fanfare et les groupes de danses** sont des associations de réjouissance. Les activités de ces associations sont au ralenti expliquant ainsi la disparition de certaines

danses traditionnelles dans le village. Les valeurs traditionnelles doivent être revalorisées au travers des festivals socioculturels périodiques dans le village.

29. Domaine Administratif

Plusieurs structures administratives et techniques sont représentées à Hiré. On distingue au niveau des:

- **Services déconcentrés**
 - ↘ Dans le domaine de l'administration :
 - La sous-préfecture centrale de Hiré,
 - ↘ Dans le domaine de l'éducation nationale et de formation professionnelle :
 - Une (01) Inspection de l'Enseignement Primaire,
 - Un (1) IFEF
 - ↘ Dans le domaine de la santé :
 - Un (01) Centre de santé urbain,
 - Une (1) morgue
 - ↘ Dans le domaine social :
 - Une (01) IFEF,
 - ↘ Dans le domaine de l'agriculture et des eaux et forêts :
 - Une (01) Direction départementale de l'Agriculture et des ressources animales,
 - Un (01) Cantonnement des Eaux et forêts,
 - ↘ Dans le domaine de la défense et de la sécurité :
 - Un (01) Commissariat de police,
 - Une (01) brigade de la Gendarmerie nationale,

- **Services décentralisés**
 - La mairie de Hiré,

- **Structures parapuliques**
 - ↘ Dans le domaine de l'agriculture
 - Deux (2) Centres de Vulgarisation de l'ANADER
 - ↘ Dans le domaine du transport :
 - Une (1) auto-école
 - ↘ Dans le domaine financier :
 - Un (01) structure de micro-finance : la COOPEC
 - Un guichet automatique de la BIAO

- **Structures privées**
 - ↘ Dans le domaine de l'hydraulique, de l'énergie et de la télécommunication :
 - Une (01) représentation de la CIE, de la SODECI
 - ↘ Dans le domaine de l'exploitation minière :
 - La compagnie Newcrest

- **Structures internationales**
 - ↘ Le PNUD

Ces structures éprouvent de nombreuses difficultés dans leur fonctionnement à savoir :

- Le saccage de l'appartement du sous préfet ; obligeant ainsi celui-ci à résider à Divo
- L'insuffisance ou l'absence des moyens de déplacement du Sous-Préfet et des forces de l'ordre
- La vétusté des bureaux
- L'insuffisance de bâtiments
- L'insuffisance de matériels

30. Les institutions et projets intervenant ou ayant intervenu dans la Sous-Préfecture

Hiré a bénéficié et continue de bénéficier de l'assistance de certaines structures externes :

➤ ANADER :

Elle intervient dans la Sous-Préfecture pour l'encadrement agricole. Un Agent de Développement Rural (ADR) de l'ANADER basé à Hiré apporte un appui aux populations pour lever certains problèmes d'ordre agricole. L'ANADER appuie en particulier les producteurs de cacao. Elle y a conduit l'enquête sur la maladie du swollen shoot du cacaoyer. La structure a également appuyé les pisciculteurs de chantier- Konankro dans la cadre de la mise en œuvre du projet pisciculture financé par la Compagnie minière Newcrest

➤ La Compagnie minière NEWCREST

La société NEWCREST a eu un permis d'exploitation minière de l'Etat de Côte d'Ivoire pour l'exploitation minière de l'or dans la Sous-préfecture de Hiré. La société Nexcrest soucieuse de purger le droit coutumier et améliorer le cadre de vie de la population cible de Hiré ainsi que les villages environnants a initié l'élaboration de ce plan Stratégique de développement des villages impactés ou qui seront impactés par l'exploitation minière ainsi que les villages du canton Watta. La Compagnie, à travers ses équipes (Département de Développement Rural), mène aussi des actions de développement dans les villages.

➤ FDFP (Fonds de Développement de la Formation Professionnelle)

Cette structure a financé la formation de jeunes sur les techniques culturales et de commercialisation des vivriers et l'acquisition d'une broyeuse de manioc.

➤ ONG UBTech

Cette structure a initié un projet d'introduction du *Jatropha curcas* à Zaroko.

➤ **La Mairie de Hiré**

La Mairie mène des actions de développement aussi bien en ville que dans les villages. Elle a financé la construction de centres de santé et de marchés et de foyer de jeune.

➤ **CIE /SODECI**

Ces structures œuvrent pour la fourniture d'eau courante et d'électricité dans les localités de la Sous-Préfecture de Hiré.

➤ **Les compagnies de téléphonie CITELCOM/MTN**

Ces sociétés ont installés des antennes téléphoniques et des lignes téléphoniques qui permettent la facilitation de la communication à Hiré.

On note toutefois de nombreuses contraintes sur les installations de la CITELCOM (de nombreux poteaux sont tombés, l'ampoule de l'antenne est grillé et non remplacé depuis plusieurs mois.

➤ **Les sociétés d'exploitation forestière**

Ces sociétés ont acquis des périmètres forestiers sur le terroir de Hiré. L'exploitation des essences se fait sans indemnisation des exploitants dont les exploitations sont détruites. L'action de ces exploitants contribue à la réduction vertigineuse du massif forestier du terroir de Hiré. Il importe donc d'activer la politique de reboisement des zones détruites.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DES PROBLEMES ET DES OBJECTIFS

CHAPITRE 2

Les grandes problématiques de développement de la Sous-Préfecture

Les ateliers de diagnostics et de synthèse réalisés du 16 au 21 Avril 2012 ont permis de cerner les principaux problèmes de développement auxquels les populations de la sous-préfecture de HIRE sont confrontées. Ces problèmes qui concernent l'ensemble des secteurs de développement sont regroupés en seize (16) principaux domaines d'activités.

17. EAU ET ELECTRICITE

L'état des lieux fait ressortir un faible niveau d'équipement, des pannes fréquentes accentuées par des problèmes de distribution. Ce qui traduit clairement l'insuffisance de **la fourniture en eau potable et en électricité** :

- ⇒ L'accès des populations à l'eau potable est difficile ;
- ⇒ L'accès des populations à l'électricité est difficile ;
- ⇒ Les services fournis par la CIE et la SODECL ne sont pas satisfaisants.

18. COMMERCE

Dans la sous-préfecture de HIRE, **les activités commerciales ne sont pas développées** parce que :

- ⇒ Les infrastructures de commerce sont insuffisantes ;
- ⇒ Le commerce n'est pas suffisamment organisé ;
- ⇒ L'approvisionnement des commerces est difficile.

19. EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans ce domaine, **l'insertion socioprofessionnelle est difficile** parce que :

- ⇒ La majorité des jeunes n'ont pas de formation professionnelle ;
- ⇒ L'accès à l'emploi est difficile ;
- ⇒ L'auto emploi n'est pas développée.

20. EDUCATION

Le fonctionnement de l'école est difficile malgré le potentiel non négligeable existant. Cette situation provient du fait que :

- ⇒ Les infrastructures scolaires et préscolaires sont insuffisantes ;
- ⇒ Les activités extrascolaires ne sont pas développées ;
- ⇒ Les établissements scolaires sont sous équipés ;
- ⇒ La scolarisation est faible ;
- ⇒ Le personnel éducatif est en nombre insuffisant.

21. COMMUNICATION

Les communications sont difficiles dans la sous-préfecture de HIRE parce que :

- ⇒ Les liaisons téléphoniques sont difficiles ;
- ⇒ L'accès de la population à l'information est difficile ;
- ⇒ Les Techniques d'Information et de Communication (TIC) ne sont pas développées.

22. FINANCEMENT

Le financement des activités est difficile parce que :

- ⇒ La mobilisation de l'épargne est difficile ;
- ⇒ Les structures de financement sont insuffisantes
- ⇒ L'accès au crédit est difficile
- ⇒ Hiré ne dispose pas de plan de mobilisation des ressources.

23. ADMINISTRATION

Dans la Sous-Préfecture, le constat fait ressortir des difficultés d'accès aux services administratifs parce que :

- ⇒ L'obtention des pièces administratives est difficile
- ⇒ Le fonctionnement des services administratifs n'est pas efficace.

24. ROUTES ET TRANSPORT

Le problème central révèle que le déplacement des biens et des personnes est difficile dans la sous-préfecture parce que :

- ⇒ Le réseau routier est défectueux
- ⇒ La sécurité des voyageurs n'est pas garantie
- ⇒ Le transport n'est pas développé
- ⇒ Le coût du transport est élevé.

25. TRANSFORMATION ET CONSERVATION

La transformation et la conservation des produits agricoles sont difficiles parce que :

- ⇒ Les unités de transformation des produits agricoles sont rares ;
- ⇒ Les structures de conservation sont inexistantes.

26. HYGIENE ET SANTE

Dans la Sous-Préfecture de HIRE, la santé de la population se dégrade. Celle-ci résulte du fait que :

- ⇒ Les infrastructures sanitaires sont insuffisantes ;
- ⇒ Les infrastructures sanitaires sont sous équipées ;
- ⇒ Les épidémies se développent ;
- ⇒ Le personnel de santé est en nombre insuffisant ;
- ⇒ Les conditions d'hygiène sont précaires ;
- ⇒ Les maladies endémiques persistent ;
- ⇒ La fréquentation des établissements sanitaires est faible.

27. SOCIAL

Ces dernières décennies, la cohésion sociale s'est fortement dégradée parce que :

- ⇒ Les conflits sociaux se sont accentués et développés ;
- ⇒ Les mœurs sont dépravées ;
- ⇒ L'assistance sociale aux populations n'est pas satisfaisante ;
- ⇒ Le système d'indemnisation de la population par la Mine n'est pas satisfaisant.

28. HABITAT ET URBANISME

Le cadre de vie des populations est précaire. Les raisons évoquées sont les suivantes :

- ⇒ L'habitat moderne n'est pas développé ;
- ⇒ Les conditions d'habitation des populations sont difficiles dans les localités ;
- ⇒ Les localités ne sont pas assainies ;
- ⇒ L'urbanisation de la ville de Hiré est faible.

29. AGRICULTURE

Malgré ses énormes atouts, potentialités pédoclimatiques et humaines qui lui sont propres ; **les revenus agricoles des populations de la Sous-Préfecture sont faibles** pour plusieurs raisons :

- ⇒ La commercialisation des produits agricoles est difficile ;
- ⇒ La production agricole est faible ;
- ⇒ Les cultures agricoles ne sont pas diversifiées ;
- ⇒ L'élevage n'est pas développé.

30. ARTISANAT, TOURISME, SPORTS, CULTURE ET LOISIRS

Les activités artisanales, touristiques, sportives, socioculturelles et de loisirs ne sont pas développées dans la sous-préfecture parce que :

- ⇒ L'artisanat n'est pas développé ;
- ⇒ Le tourisme n'est pas développé ;
- ⇒ Le sport est dans un état de léthargie ;
- ⇒ Certaines valeurs traditionnelles sont en voie de disparition ;
- ⇒ Les activités socioculturelles sont faibles.

31. SECURITE

La sous-préfecture de HIRE connaît un développement de **l'insécurité** dû :

- ⇒ Au développement du banditisme ;
- ⇒ A l'inefficacité des forces de l'ordre.

32. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

L'environnement dans la sous-préfecture de Hiré se dégrade. Cette contrainte majeure se justifie par le fait que :

- ⇒ La gestion coutumière des terres n'est pas efficace ;
- ⇒ Le patrimoine forestier s'est amenuisé ;
- ⇒ La faune est en voie de disparition ;
- ⇒ L'air est pollué ;
- ⇒ Les eaux de surface et/ou souterraines sont exposées à la pollution ;
- ⇒ Le sol et le sous-sol se dégradent par l'exploitation minière ;
- ⇒ Les populations sont exposées aux maladies et nuisances sonores dues à l'exploitation minière ;
- ⇒ Les activités agricoles sont perturbées ;
- ⇒ Les actions de prévention de la dégradation de l'environnement ne sont pas menées.

En conclusion

Malgré la situation géographique privilégiée de la Sous-Préfecture, Malgré les ressources naturelles et humaines riches et disponibles, Et malgré les investissements déjà réalisés,

Les populations de Hiré estiment que « le niveau de développement économique, social et culturel de leur Sous-Préfecture est très faible et ne permet pas un mieux être individuel et collectif »

Telle est la problématique générale qui se dégage de l'analyse de la situation actuelle de la partie de la Sous-Préfecture de Hiré

S'appuyant sur la situation de référence de la Sous-Préfecture, les grandes problématiques de développement identifiées lors des diagnostics globaux participatifs et en tenant compte de ses atouts et de ses potentialités, les populations de Hiré sous l'impulsion de la Mutuelle a défini son plan stratégique de développement pour les trois années à venir.

Cette stratégie tire son essence des grandes problématiques de développement mentionnées dans le chapitre précédent. Aussi, la vision à l'horizon 2015 vise-t-elle un développement harmonieux dans l'union :

« Ensemble pour un développement durable et harmonieux de Hiré ».

Cette vision se fonde sur les atouts et potentialités de la Sous-préfecture sur lesquels la Mutuelle compte s'appuyer pour accomplir sa mission de développement.

Rappel des atouts et potentialités de la sous-préfecture de HIRE

📍 Une population dynamique

- Population en majorité jeune.
- Forte zone de migration.
- Population cosmopolite.
- Existence de nombreux cadres.
- Diversité de religions.

📍 Forte potentialité agricole et d'élevage

- Bonne pluviométrie.
- Possibilité de développement de toutes les cultures.
- Fertilité des terres.
- Abondance de bas-fonds.
- Réseau hydrographique important.
- Disponibilité de plusieurs jachères.
- Climat doux.
- Abondance de produits vivriers.
- Zone favorable à l'élevage.

📍 Existence d'un réseau routier

- Les grands axes routiers sont bitumés.

📍 Sous-sol riche

- Présence de minerais (or) dans le sous sol.

📍 Grande potentialité industrielle

- Présence d'une compagnie minière (Newcrest).
- Présence de plusieurs opérateurs économiques.
- Présence d'une industrie de transformation du café.
- Présence de sociétés de transport.

📍 Présence de services de l'administration

- De nombreux services administratifs sont présents dans la commune.
- Plusieurs services techniques sont présents dans la commune.
- Les FDS sont présents à Hiré.

Le plan stratégique de développement élaboré couvre la période 2012-2015. Pour cette période, les actions à mener s'inscriront dans quatre (4) axes d'intervention renfermant seize (16) domaines d'action :

① L'amélioration du cadre de vie et des équipements communautaires

Dans cet axe stratégique, l'on relève les domaines d'actions suivants : Eau et Electricité, Communication, Routes et Transport, Hygiène et Santé, Environnement et Ressources naturelles, Sécurité, Habitat et Urbanisme.

② Le développement de l'économie locale

Pour le développement durable de la Sous-Préfecture, la Mutuelle se propose de mettre un accent particulier sur les activités économiques pouvant procurer rapidement des ressources financières à cette population en détresse, en particulier les jeunes et les femmes. Ainsi, Cet axe stratégique prendra en compte les domaines du financement des projets, de l'agriculture, de la transformation et la conservation et du commerce.

③ Le développement du capital humain

L'homme représente la ressource la plus importante pour la réalisation de tout développement. Les conditions favorables au renforcement de ses capacités et à son épanouissement doivent donc être mises en place pour atteindre cet objectif. Ainsi, les domaines de l'éducation, du tourisme -sports - culture et loisirs, de l'emploi et de la formation professionnelle puis du social sont-ils nécessaires pour relever ce défi.

④ La Décentralisation et la Déconcentration

Le domaine spécifique de l'Administration aura pour rôle de viser l'amélioration de la couverture et de la qualité des services administratifs.

Tous ces axes stratégiques de développement entrent parfaitement dans la vision nationale de développement du millénaire.

VISION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT	
1.	Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2.	Assurer l'éducation primaire pour tous
3.	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4.	Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans
5.	Améliorer la santé maternelle
6.	Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
7.	Assurer un environnement durable

Source : SNU-CI. RAPPORT NATIONALE SUR LES OMD

Les objectifs spécifiques sur lesquels la Mutuelle s'engage pour la période de planification considérée sont au nombre de seize (16). Ils sont ici présentés par axe stratégique dans le tableau ci-après.

Tableau 2: Les objectifs spécifiques de développement de la Sous-préfecture de HIRE (2012- 2015).

Axes d'intervention	N°	DOMAINE	OBJECTIFS SPECIFIQUES
Amélioration du cadre de vie et des équipements communautaires	01	EAU ET ELECTRICITE	La fourniture en eau potable et à l'électricité est satisfaisante
	02	COMMUNICATION	Les communications sont facilitées
	03	ROUTES ET TRANSPORT	Le déplacement des personnes et des biens est facilité
	04	HYGIENE ET SANTE	La santé de la population s'améliore
	05	ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES	L'environnement du terroir est préservé
	06	SECURITE	La sécurité est renforcée
	07	HABITAT ET URBANISME	Le cadre de vie est agréable
Développement de l'économie locale	08	FINANCEMENT	Le financement des activités est facilité
	09	AGRICULTURE	Les revenus agricoles sont améliorés
	10	TRANSFORMATION ET CONSERVATION	La transformation et la conservation des produits agricoles sont facilitées
	11	COMMERCE	Les activités commerciales sont développées
Développement du capital humain	12	EDUCATION	Le fonctionnement de l'école est amélioré
	13	ARTISANAT, TOURISME, SPORTS, CULTURE ET LOISIRS	Les activités touristiques, artisanales, sportives, socioculturelles et récréatives sont développées
	14	FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI	L'insertion socioprofessionnelle des jeunes et femmes est facilité
	15	SOCIAL	La cohésion sociale est renforcée
Décentralisation et la déconcentration	16	ADMINISTRATION	L'accès aux services administratifs est facilité

Chaque objectif spécifique, ci-dessus, constitue un programme de développement.

CHAPITRE

4

Les programmes de développement

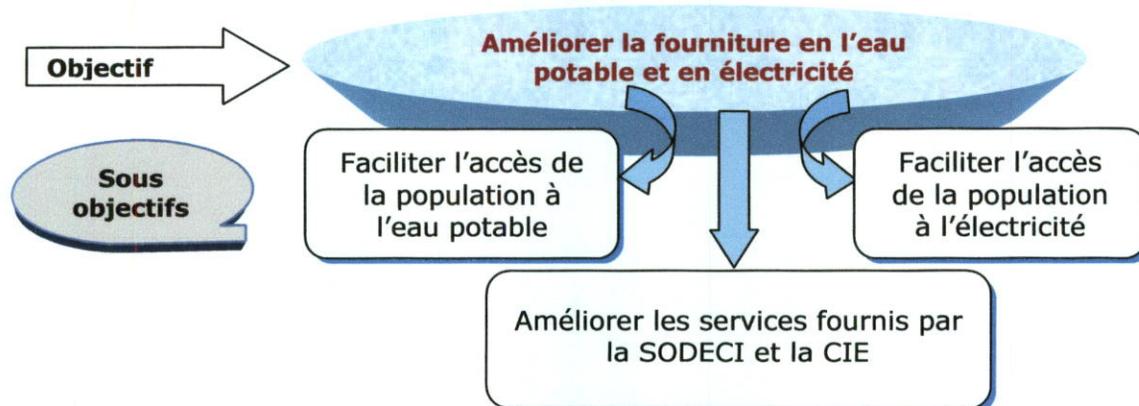
Pour chacun des seize (16) programmes identifiés, il a été procédé à la formulation d'indicateurs.

Certains indicateurs pourraient être mieux précisés par la suite après évaluation complète de la situation actuelle.

Les activités à mener pour atteindre les résultats sont présentés dans le cadre logique

Amélioration du cadre de vie

PROGRAMME 1 : AMELIORATION DE LA FOURNITURE EN EAU POTABLE ET EN ELECTRICITE



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ Le nombre de pompes hydrauliques villageoises passe de 14 à y au bout de 3 ans
- ❖ Le taux de pompes hydrauliques en panne passe de 57% à moins de 10% au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre de HVA passe de 5 à 7 au bout de 3 ans
- ❖ Le taux de couverture en eau potable est supérieur à 90% au bout de 3 ans

- ❖ 100% des villages de Hiré disposent de châteaux d'eau au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre de localités bénéficiant d'adduction d'eau passe de x à y au bout de 3 ans
- ❖ Tous les villages sont électrifiés au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre d'abonnés passe de x à y au bout de 3 ans

Cette amélioration de la fourniture en eau potable et en électricité passe par l'atteinte des résultats suivants :

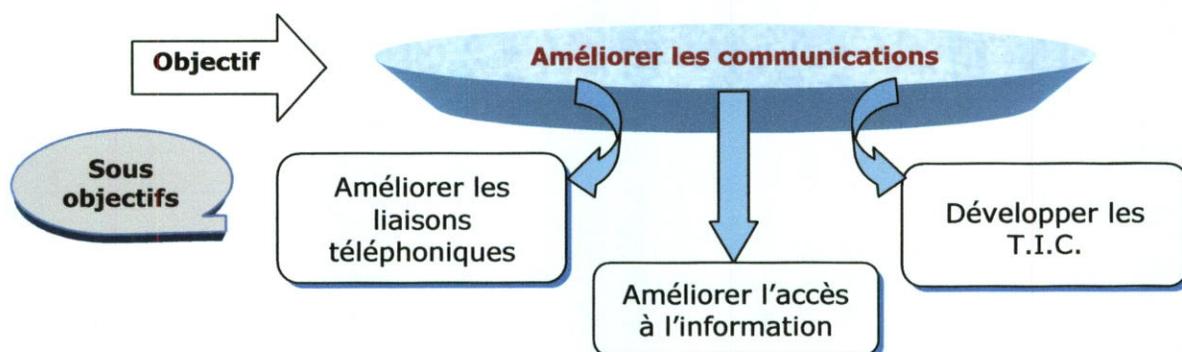
- L'accès de la population à l'eau potable est facilité.
- L'accès de la population à l'électricité est facilité.
- Les services fournis par la SODECI et la CIE sont satisfaisants.

Dix (10) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet d'installation de pompes hydrauliques villageoise
2. Projet de construction de HVA dans certaines localités
3. Projet de formation des artisans réparateurs de pompes hydrauliques
4. Projet de formation des responsables des COGES eau à la gestion des pompes hydrauliques
5. Projet de construction de châteaux d'eau dans les villages

6. Projet d'extension du réseau d'adduction d'eau à tous les quartiers de la ville et de certains villages
7. Projet de connexion de tous les villages au système d'adduction d'eau
8. Projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de Hiré à partir du fleuve Bandama
9. Projet de réparation des pompes hydrauliques
10. Projet d'extension du réseau électrique à tous les quartiers des localités

PROGRAMME 2 : AMELIORATION DES COMMUNICATIONS



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ 100 % des villages sont dotés de téléphonie rurale au bout de 3 ans
- ❖ 50 % des localités sont couvertes par la téléphonie cellulaire au bout de 3 ans
- ❖ Le centre émetteur de la RTI est réhabilité au bout de 3 ans
- ❖ Une radio locale est fonctionnelle à la fin de 2013

- ❖ Un bureau de poste est ouvert au bout de 3 ans
- ❖ Au moins **un** cybercafé est fonctionnel au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre de jeunes formés à l'outil informatique passe de **x à y** au bout de 3 ans
- ❖ L'ADSL est installé à Hiré à fin 2013

Cette amélioration de la communication passe par l'atteinte des résultats suivants :

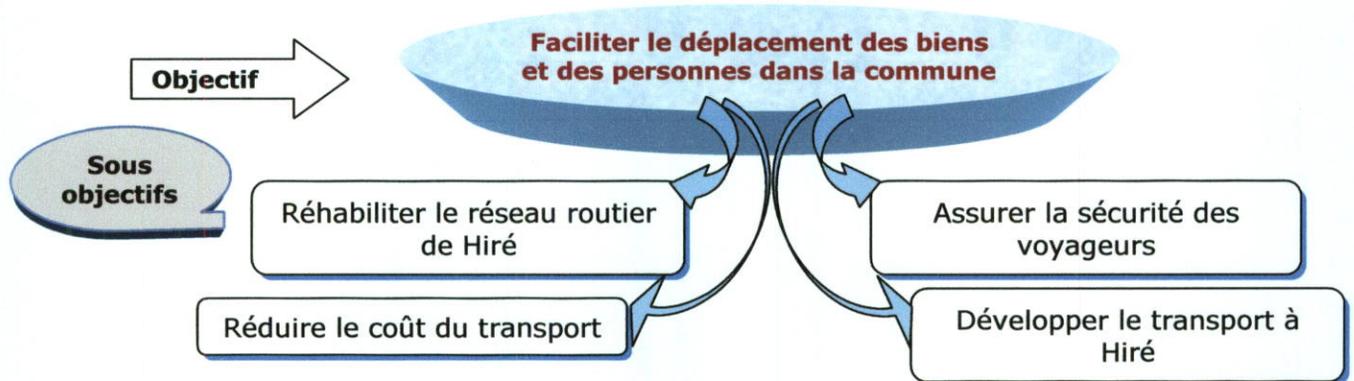
- *Les liaisons téléphoniques sont améliorées.*
- *La population a accès à l'information*
- *Les TIC sont développées*

Huit (08) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet d'ouverture des points de vente de cartes de recharges et de transfert d'unités dans les villages
2. Projet d'installation d'une radio locale à Hiré
3. Projet d'ouverture d'un bureau de poste à Hiré
4. Projet d'installation de l'ADSL à Hiré

5. Projet de dotation des villages en téléphonie fixe
6. Projet de réhabilitation du centre émetteur radio-télé de DIGO
7. Projet d'ouverture d'une agence de Côte d'Ivoire Télécom
8. Projet d'installation d'espace informatique (cyber café)

PROGRAMME 3 : DEVELOPPEMENT DES ROUTES ET TRANSPORT



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ 80% des routes existantes sont praticables en toute saison
- ❖ x km de routes sont bitumés au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre de cas d'accidents passe de y à x au bout de 3 ans
- ❖ Une auto école est ouverte à Hiré dès la 1ère année

- ❖ Une gare routière est construite au bout de 3 ans
- ❖ Des panneaux de signalisation sont installés dès la 1ère année
- ❖ Le nombre de véhicules de transport passe de x à y au bout de 3 ans
- ❖ Le coût du transport baisse de $x\%$ sur les différentes lignes de transport

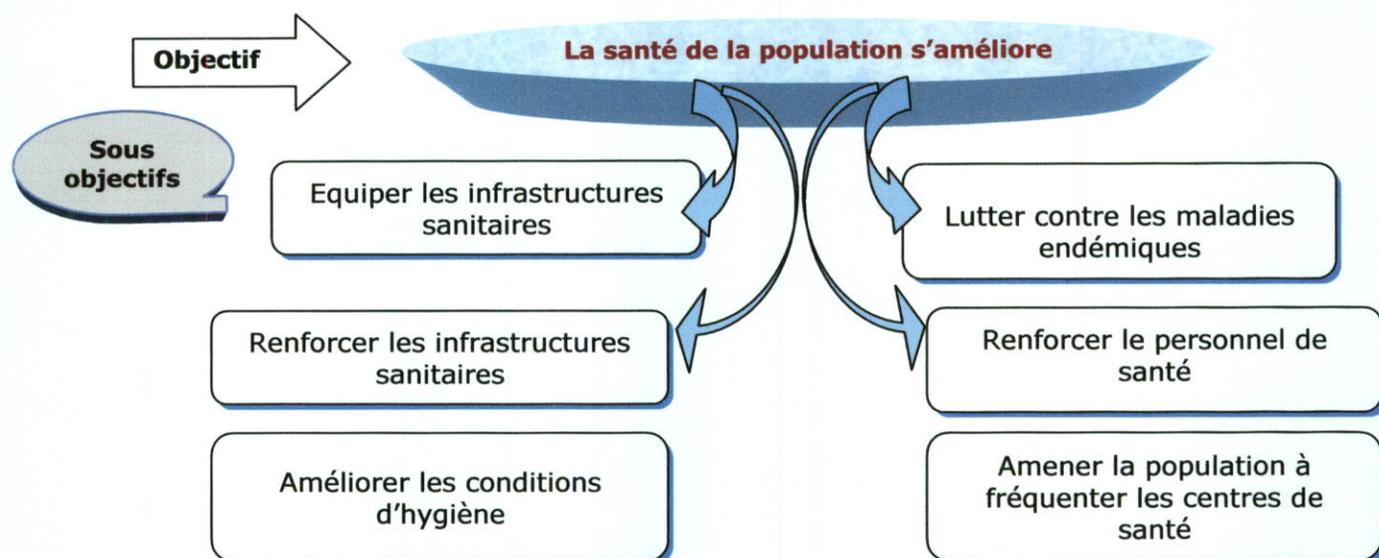
Le développement des routes et transport passe par l'atteinte des résultats suivants :

- Les routes et les pistes sont praticables en toutes saisons.
- La sécurité des voyageurs est renforcée.
- Le transport est développé.
- Le coût du transport est accessible.

Six (06) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet de construction et de réhabilitation des ouvrages de franchissement
2. Projet de reprofilage des pistes et routes
3. Projet de réhabilitation des axes routiers Hiré-Divo, Hiré-Oumé et Hiré-Taabo
4. Projet d'acquisition de véhicules de transport des cinq (5) localités BONIKRO – KONANKRO PETIT BOUAKE – CHANTIER KONANKRO et BANDAMAKRO
5. Projet de mise en place des lignes de taxis communaux
6. Projet de mise en place de coopératives de transport

PROGRAMME 4 : AMELIORATION DE LA SANTE DE LA POPULATION



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ Le nombre d'infrastructures sanitaires passe de 5 à Y au bout de 3 ans
- ❖ 100% des infrastructures sanitaires existantes sont équipées
- ❖ Le Ratio national personnel de santé/population est respecté
- ❖ Le personnel soignant passe de X à Y au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre de cas de maladies liées à l'hygiène baisse de X% chaque année

- ❖ Le nombre de nouveaux cas de maladies endémiques passe de y à x au bout de 3 ans
- ❖ La couverture vaccinale contre les maladies endémiques passe de X% à Y% au bout de 3 ans
- ❖ Le taux de prévalence du VIH SIDA baisse chaque année de X%
- ❖ Le taux de fréquentation des centres de santé passe de x% à y% au bout de 3 ans

- Les infrastructures sanitaires sont suffisantes.
- Les infrastructures sanitaires sont équipées.
- Le personnel de santé est en nombre suffisant
- La commune et les villages sont propres.
- Les épidémies sont circonscrites.
- La fréquentation des infrastructures sanitaires est améliorée.

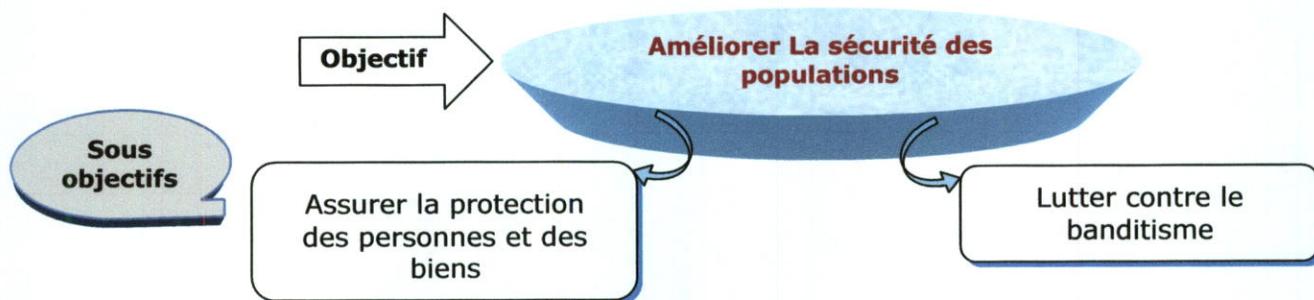
Cette amélioration de la santé de la population passe par l'atteinte des résultats ci-après :

Dix (17) idées de projet ont été identifiées pour ce programme:

1. Projet de construction d'un laboratoire au CSU de Hiré
2. Projet d'acquisition d'ambulances pour les structures sanitaires
3. Projet de raccordement des centres de santé au réseau électrique
4. Projet de lutte contre les maladies endémiques (paludisme, choléra)
5. Projet d'équipement des formations sanitaires
6. Projet de construction de latrines publiques
7. Projet d'assainissement du marché
8. Projet de construction et d'achèvement des centres de santé dans certaines localités

9. Projet de formation des membres de COGES santé
10. Projet d'installation de bacs de ramassage d'ordures ménagères
11. Projet de drainage des eaux usées
12. Projet de ramassage des ordures ménagères
13. Projet d'aménagement des caniveaux d'évacuation des eaux usées
14. Projet de construction d'un Hôpital Général ou d'élargissement du plateau technique du CSU
15. Projet de lutte contre l'éléphantiasis
16. Projet de renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA
17. Projet d'organisation de campagnes périodiques de consultations foraines et de bilan de santé

PROGRAMME 5 : AMELIORATION DE LA SECURITE DES POPULATIONS



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ Le ratio effectif forces de l'ordre /population passe de **x** à **y** au bout de 3 ans
- ❖ Le taux de criminalité passe de **y%** à **x%** au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre d'agressions et de vols passe **y** à **x** au bout de 3 ans
- ❖ L'orpaillage est arrêté dès la 1ère année

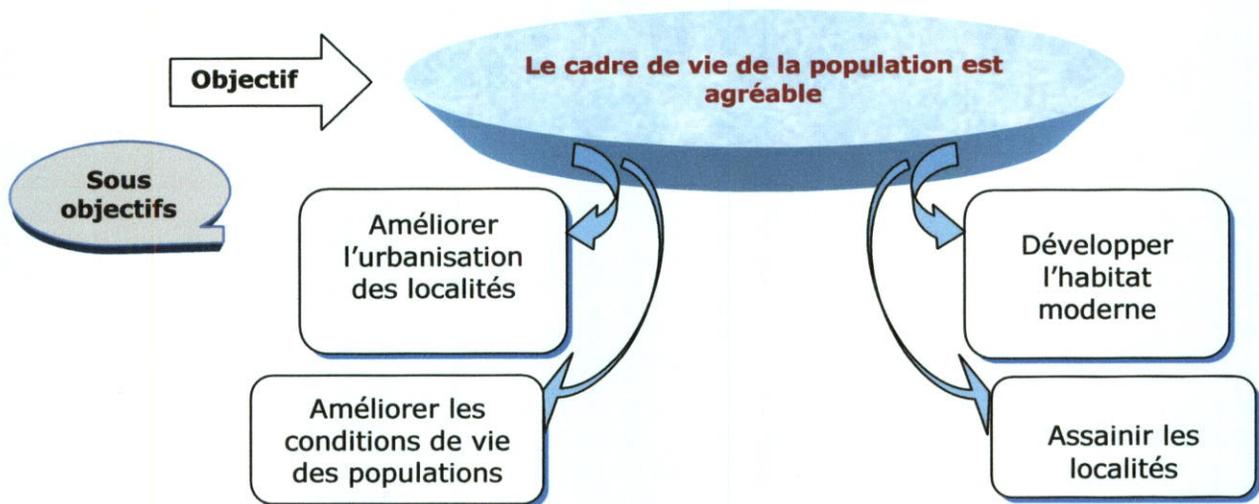
Cette amélioration de la sécurité passe par l'atteinte des résultats suivants :

- *Le banditisme est réduit.*
- *La protection des personnes et des biens est assurée.*

Quatre (04) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet de lutte contre le grand banditisme
2. Projet de lutte contre l'usage de la drogue
3. Projet de dotation des forces de l'ordre en matériels roulants et autres matériels
4. Projet de lutte contre l'orpaillage

PROGRAMME 6 : AMELIORATION DU CADRE DE VIE DE LA POPULATION



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ Au moins **x** espaces verts sont aménagés dans les quartiers de la ville au bout de 3 ans.
- ❖ Les abords des rues de la ville de Hiré et des villages sont plantés d'arbres au bout de 3 ans
- ❖ Au moins 70% des villages et des quartiers de la ville sont assainis au bout de 3 ans
- ❖ Le schéma directeur d'urbanisme de la ville de Hiré est appliqué dès la 1ère année
- ❖ 30% des villages bénéficient d'un programme d'habitat rural au bout de 3 ans

- ❖ Une opération de promotion immobilière est mise en œuvre à Hiré au bout de 3 ans
- ❖ 100% des campements exposés à l'exploitation minière sont relocalisés au bout de 3 ans
- ❖ Toutes les maisons ayant des murs fissurés sont réhabilitées dès la 1ère année
- ❖ Tous les ménages sont pris en compte dans le projet de relocalisation des campements
- ❖ 60% des localités sont assainies

Cette amélioration passe par l'atteinte des résultats suivants :

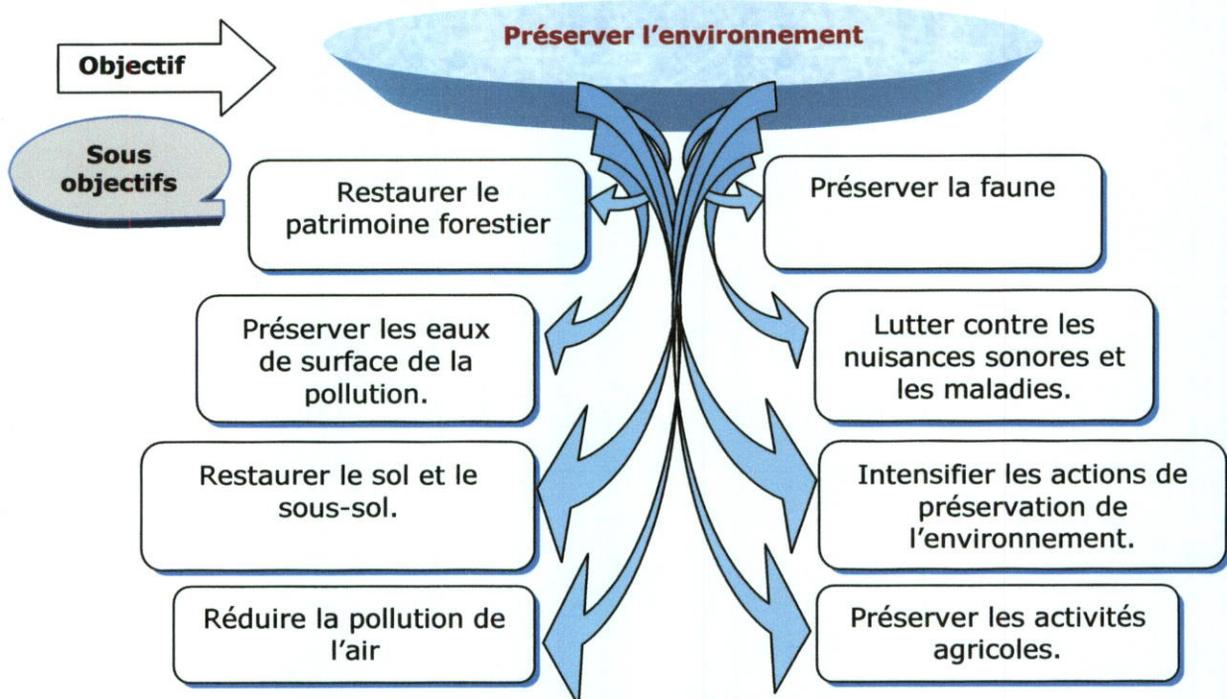
- *L'habitat moderne est développé*
- *L'urbanisation des localités est améliorée*
- *Les conditions de vie des populations sont agréables*
- *Les localités sont assainies*

Quatorze (14) idées de projet ont été identifiées pour ce programme.

1. Projet de création de comités d'entretien de villages
2. Projet de désenclavement de certaines localités
3. Projet de réhabilitation des maisons fissurées par les explosions
4. Projet de bitumage des rues de la ville de Hiré
5. Projet d'aménagement des espaces verts
6. Projet de planting d'arbres d'ombrage dans la ville de Hiré.
7. Projet d'installation d'une décharge à Hiré

8. Projet de mise en place d'un programme d'habitat rural
9. Projet d'ouverture des rues des villages
10. Projet de construction des locaux des Services administratifs
11. Projet d'extension des lotissements dans les localités
12. Projet de relocalisation des localités
13. Projet d'aménagement de caniveaux
14. Projet de mise en place des opérations immobilières à Hiré

PROGRAMME 7 : PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ X ha de forêt reboisés au bout de 3 ans
- ❖ X campagnes de vulgarisation du Code forestier sont effectuées au bout de 3 ans
- ❖ X producteurs pratiquent l'agroforesterie au bout de 3 ans
- ❖ X points d'eau sont dépollués au bout de 3 ans
- ❖ Le braconnage est réduit de X% au bout de 3 ans
- ❖ X aires protégées sont créées au bout de 3 ans
- ❖ Un système de prévention de la dégradation de l'environnement est mis en place
- ❖ Un service des mines est installé à Hiré au bout de 2 ans
- ❖ X producteurs sont formés à la maîtrise de l'eau et à la gestion durable des sols (GDS)
- ❖ X périmètres hydroagricoles sont aménagés au bout de 3 ans

- ❖ Tous les campements proches de la Mine sont relocalisés
- ❖ X fosses de collecte des eaux usagées sont aménagées dès la 1ère année
- ❖ La route de la Mine à l'axe Hiré- Oumé est bitumée au bout de 2 ans
- ❖ Les zones décapées par la Mine sont restaurées au bout de 3ans
- ❖ Une station de traitement des eaux polluées est installée dès la 1ère année
- ❖ Des canaux de drainage des eaux polluées sont aménagés dès la 1ère année
- ❖ Des panneaux d'information interdisant la consommation des eaux polluées par le cyanure sont implantés dès la 1ère année

Cette préservation de l'environnement passe par l'atteinte des résultats ci-après :

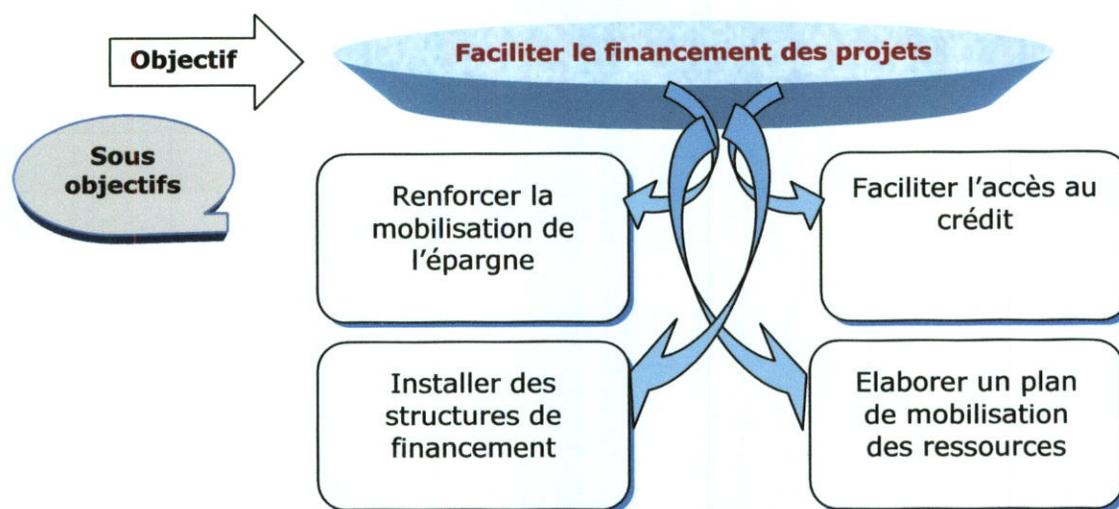
- *Le patrimoine forestier est restauré*
- *La faune est préservée*
- *L'air est sain*
- *Les eaux de surface et souterraines sont préservées de la pollution*
- *Les populations de Hiré sont préservées de maladies et des nuisances sonores*
- *Les actions de prévention de la dégradation de l'environnement sont intensifiées*
- *Les activités agricoles sont préservées*
- *Le sol et le sous-sol sont restaurés*

Douze (12) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet de lutte contre les feux de brousse
2. Projet de défense et de restauration des sols (DRS)
3. Projet d'aménagement des barrages hydro-agricoles
4. Projet de gestion participative des forêts classées
5. Projet de reboisement des zones des forêts détruites
6. Projet de restauration du couvert végétal décapé
7. Projet de bitumage de la route de la mine à l'axe Hiré-Oumé
8. Projet de relocalisation des campements situés près de la mine
9. Projet de création d'une station de traitement des eaux polluées par les produits chimiques
10. Projet de modernisation de la fabrication du charbon
11. Projet de formation des producteurs à la maîtrise de l'eau
12. Projet de formation des producteurs à la gestion durable du sol
13. Projet de conduite d'audits environnementaux périodiques participatifs

Développement de l'économie locale

PROGRAMME 8 : PROMOTION DE L'ACCES AU FINANCEMENT



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ Le niveau d'épargne passe de **x à y** au bout de 3 ans.
- ❖ Le taux de bancarisation de la population augmente de 5% par an
- ❖ Le nombre de structures d'épargne et de crédit passe de 1 à **y** au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre de projets financés passe de **x à y** au bout de 3 ans

- ❖ Une liste de structures de financement est diffusée
- ❖ Un plan de mobilisation de ressources existe dès la 1ère année
- ❖ Un répertoire de ressources endogènes existe

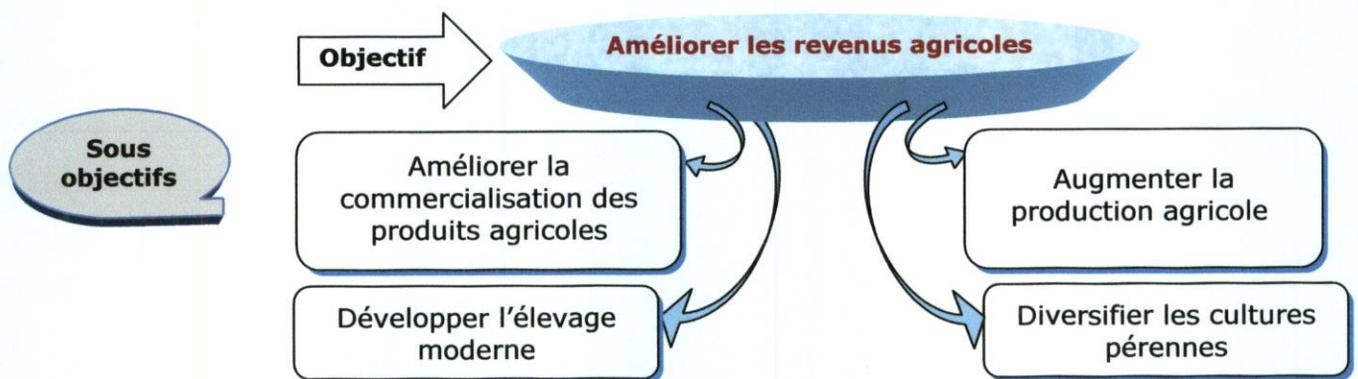
Cette promotion de l'accès au financement passe par l'atteinte des résultats suivants :

- *La mobilisation de l'épargne est facilitée*
- *Les structures de financement sont suffisantes*
- *L'accès au microcrédit est facilité*
- *Hiré dispose d'un plan de mobilisation des ressources*

Six (06) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet de formation des jeunes à la gestion des activités économiques
2. Projet d'élaboration d'un plan stratégique de mobilisation des ressources pour le développement de la Sous-Préfecture de Hiré
3. Projet d'appui à la diversification des activités économiques
4. Projet de développement de la Coopération Décentralisée au profit de la Sous-Préfecture de Hiré
5. Projet de développement des activités génératrices de revenus (AGR)
6. Projet d'ouverture d'établissements financiers à Hiré

PROGRAMME 9 : AMELIORATION DES REVENUS AGRICOLES



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ Les rendements agricoles augmentent de **X%** au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre de paysans formés aux techniques culturales modernes passe de **X à Y** au bout de 3 ans
- ❖ **X** ha de différentes spéculations autres que le cacao sont plantés au bout de 3 ans
- ❖ **X** ha de bas-fonds sont aménagés au bout de 3 ans
- ❖ La part prise par les coopératives dans la commercialisation des produits agricoles passe de **X% à Y%** au bout de 3 ans

- ❖ Au moins une section de coopérative agricole est fonctionnelle dans chaque village et gros campement au bout de 3 ans
- ❖ Le taux de mortalité passe de **y% à x%** au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre d'élevages pratiquant la complémentation alimentaire passe de **x à y** au bout de 3 ans
- ❖ **X** jeunes sont formés aux techniques piscicoles et installés au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre de fermes installées passe de **x à y** au bout de 3 ans
- ❖ **X** ha de nouvelles cultures de rentes sont introduites à Hiré

Cette amélioration des revenus agricoles passe par l'atteinte des résultats suivants:

- *La commercialisation des produits agricoles est facilitée.*
- *L'élevage moderne est développé.*
- *La production agricole est améliorée.*
- *Les cultures pérennes sont diversifiées.*

Quinze (15) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet de modernisation (mécanisation et intensification) de l'agriculture
2. Projet de création de plantations à partir de pépinières homologuées d'hévéa et de palmier à huile
3. Projet de formation des jeunes sur les techniques d'intensification culturale
4. Projet de régénération du verger café-cacao en relation avec le programme 2QC
5. Projet d'entretien des routes et des pistes de dessertes
6. Projet de formation des jeunes sur les techniques piscicoles
7. Projet de renforcement des capacités des éleveurs
8. Projet de mise en place de programmes de développement de nouvelles cultures de rentes
9. Projet de développement des cultures vivrières de contre saison
10. Projet de formation des producteurs sur la vie associative et l'esprit coopératif
11. Projet d'installation des éleveurs modernes
12. Projet d'appui au financement des coopératives
13. Projet de formation des dirigeants de coopératives
14. Projet de formation des exploitants sur l'itinéraire technique des nouvelles cultures de rente (hévéa, palmier à huile)
15. Projet d'aménagement des bas-fonds

PROGRAMME 10 : AMELIORATION DE LA CONSERVATION ET LA TRANSFORMATION LOCALE DES PRODUITS AGRICOLES



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ 100% des villages de Hiré sont équipés en unités de transformation au bout de 3 ans
- ❖ 100% des villages disposent de groupements de production et/ou de transformation des produits agricoles
- ❖ Le nombre d'infrastructures de conservation (magasins de stockage ...) passe de **X** à **y** au bout de 3ans

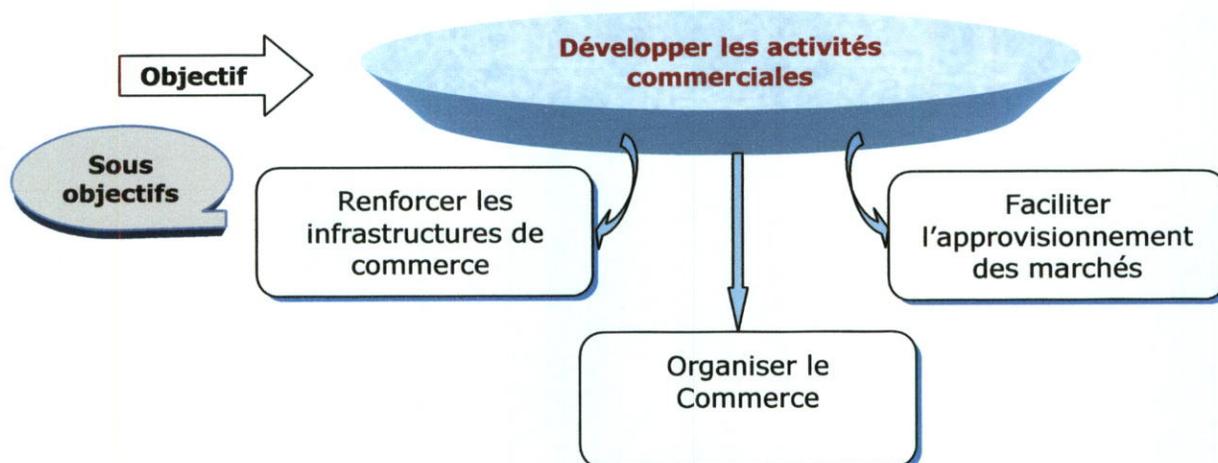
Cette amélioration de la transformation et de la conservation locale des produits agricoles passe par l'atteinte des résultats ci-après :

- *La transformation des produits agricoles est facilitée.*
- *La conservation des produits agricoles est facilitée.*

Trois (03) idées de projet a été identifiée pour ce programme :

1. Projet d'acquisition d'unités de transformation (broyeuses et moulins)
2. Projet d'installation de chambres froides dans les villages
3. Projet de formation des populations sur les techniques de conservation des produits agricoles

PROGRAMME 11 : DEVELOPPEMENT DU COMMERCE



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ Le nombre d'infrastructures de commerce construites passe de **x à y** au bout de 3 ans.
- ❖ 70% des pistes existantes sont praticables en toute saison.
- ❖ Les produits de 1ère nécessité sont disponibles dans toutes les localités

- ❖ Le nombre de dossiers de promoteurs de projets commerciaux financés passe de **X à Y** au bout de 3 ans.
- ❖ 80% des commerçants sont formés au bout de 3 ans
- ❖ Un système d'information de marché (SIM) est mis en place

Ce développement du commerce passe par l'atteinte des résultats suivants :

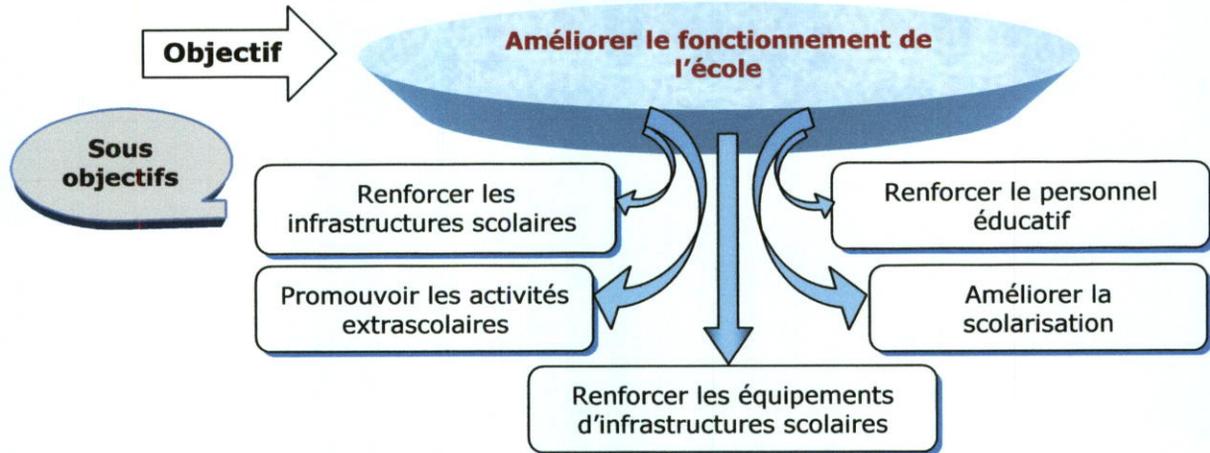
- *Les infrastructures de commerce sont suffisantes.*
- *L'approvisionnement des marchés est facilité*
- *Le commerce est organisé*

Sept (07) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet de construction d'un centre commercial
2. Projet de construction de marchés de vivriers
3. Projet de formation des commerçants à la gestion
4. Projet de modernisation du marché de Hiré
5. Projet de construction de marchés couverts dans les villages
6. Projet de construction de magasins de gros et de demi-gros
7. Projet de redynamisation des coopératives de commercialisation de vivriers

Développement du capital humain

PROGRAMME 12 : AMELIORATION DE LA COUVERTURE SCOLAIRE ET EDUCATIVE



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ Le nombre d'infrastructures scolaires dans le primaire passe de x à y au bout de 3 ans
- ❖ Les infrastructures additionnelles sont réalisées au Lycée au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre d'élèves par classe respecte les normes nationales
- ❖ Un centre médico-scolaire est construit
- ❖ 100% des infrastructures scolaires existantes sont équipées au bout de 3 ans
- ❖ Le Ratio personnel enseignant/élèves est respecté

- ❖ Les professeurs de Mathématiques et de Français sont affectés dès la 1ère année au Lycée
- ❖ Le taux de scolarisation passe de $x\%$ à $y\%$
- ❖ Le taux de scolarisation de la petite fille passe de $x\%$ à $y\%$
- ❖ L'indice de parité entre sexe dans l'Enseignement secondaire est supérieur à la moyenne nationale (0,75%)
- ❖ Au moins une activité extra scolaire est pratiquée dans chaque école

Cette amélioration de la couverture scolaire et éducative passe par l'atteinte des résultats suivants:

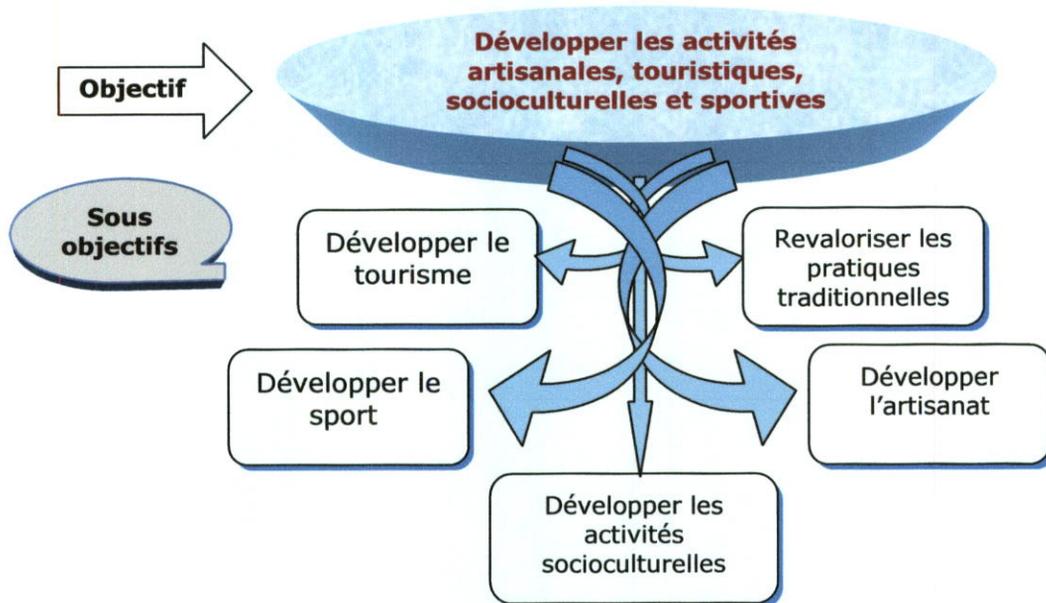
- Les infrastructures scolaires sont suffisantes
- Les établissements scolaires et éducatifs sont équipés
- La scolarisation est améliorée
- Le personnel éducatif est en nombre suffisant
- Les activités extrascolaires sont développées

Vingt-cinq (25) idées de projet ont été identifiées pour ce

1. Projet d'achèvement des classes dans certains villages
2. Projet de construction de la clôture du Lycée
3. Projet de pérennisation des cantines scolaires
4. Projet de créations des centres d'alphabétisation
5. Projet de dotation des écoles d'aires de jeux
6. Projet de construction de collèges
7. Projet de construction des bâtiments pour le second cycle
8. Projet d'aménagement d'espace omnisport au Lycée de Hiré
9. Projet de formation des membres des coopératives scolaires à la gestion
10. Projet de réhabilitation des écoles et des logements des enseignants
11. Projet de construction de classes maternelles dans les écoles des villages
12. Projet de dotation des écoles de centres médico-scolaires
13. Projet de dotation des écoles en matériels didactiques et informatiques

14. Projet de construction des logements de maîtres dans les villages
15. Projet d'équipement des cantines scolaires
16. Projet de construction des foyers d'accueil et d'hébergement des élèves
17. Projet d'électrification des écoles
18. Projet de construction de latrines dans les établissements scolaires
19. Projet de dotation des écoles en eau courante
20. Projet de dotation des établissements en bibliothèques
21. Projet d'approvisionnement des cantines en vivres
22. Projet d'équipement des salles spécialisées
23. Projets de dotation du Lycée en tables-chaises
24. Projet de construction de nouvelles salles de classes
25. Projet de construction et d'achèvement des cantines scolaires

PROGRAMME 13 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ARTISANALES, TOURISTIQUES, SOCIOCULTURELLES ET SPORTIVES



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ La sous-préfecture de Hiré dispose de **x** infrastructures touristiques au bout de 3 ans
- ❖ 60% des sites touristiques identifiés sont aménagés
- ❖ Le nombre de touristes augmente de **x%** chaque année
- ❖ Le taux d'occupation des chambres d'hôtels augmente de **Y%** chaque année
- ❖ Les devises générées par le tourisme augmentent de **Z%** chaque année
- ❖ La Sous-Préfecture de Hiré dispose de **X** infrastructures sportives au bout de 3ans
- ❖ Le nombre de compétitions sportives organisées dans la Sous-Préfecture passe de **x à y** par an

- ❖ Le nombre de manifestations culturelles organisées dans la Sous-Préfecture passe de **x à y** par an
- ❖ Le nombre d'infrastructures socioculturelles de la Sous-Préfecture passe de **X à Y** au bout de 3 ans
- ❖ Au moins un centre artisanal est fonctionnel à Hiré au bout de 3 ans
- ❖ Au moins 1 case annulaire impluvium est construite dans le canton Watta au bout de 3 ans

- *Les valeurs traditionnelles sont restaurées*
- *Les activités socioculturelles sont développées*
- *Le sport est développé*
- *Le tourisme est développé*
- *L'artisanat est développé.*

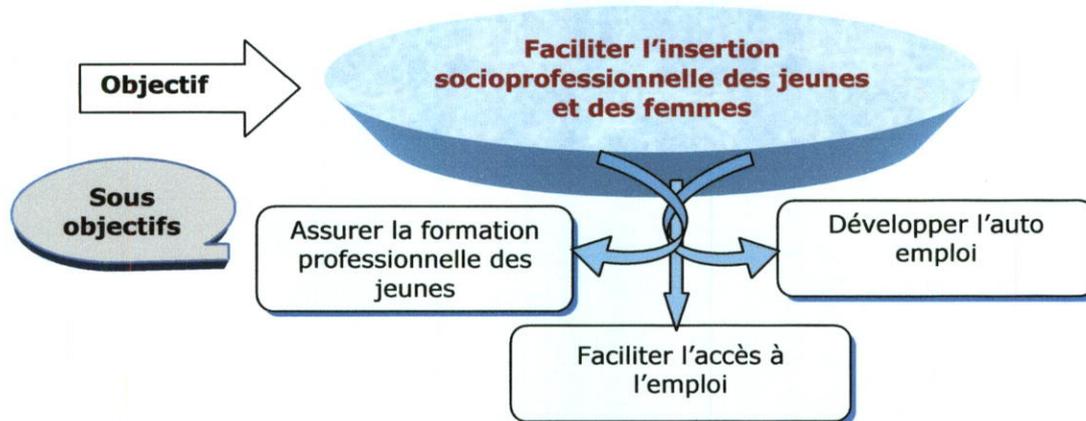
Le développement des activités artisanales, touristiques, Socioculturelles et sportives passe par l'atteinte des résultats ci-après :

Seize (16) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet d'aménagement de sites touristiques
2. Projet de construction d'un complexe sportif
3. Projet d'organisation des journées socio-culturelles dans les villages
4. Projet de reconstruction de cases annulaires et impluvium du canton Watta
5. Projet de construction des foyers polyvalents opérationnels dans les villages
6. Projet d'organisation des compétitions sportives inter-villages ou communales
7. Projet d'aménagement des aires de jeux et espaces de détente
8. Projet de construction d'un musée à Hiré
9. Projet de construction de réceptifs hôteliers

10. Projet de dotation des équipes sportives en matériels de sport
11. Projet de construction de lieux de réunion couverts dans les villages
12. Projet de réhabilitation des instruments de musiques traditionnelles
13. Projet d'aménagement des terrains de football dans certaines localités
14. Projet d'organisation d'une Semaine culturelle à Hiré
15. Projet de construction de bibliothèques municipales
16. Projet d'appui à la promotion du tourisme

PROGRAMME 14 : DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ Le nombre de jeunes formés à l'emploi passe de **x à y** au bout de 3 ans
- ❖ Le répertoire des opportunités de formation professionnelle est diffusé
- ❖ 80% des jeunes sont insérés au bout de 3ans
- ❖ La compagnie minière accorde 10 stages aux étudiants par an
- ❖ La priorité des embauches non qualifiées est accordée aux jeunes et aux femmes de Hiré –
- ❖ Le nombre de projets de jeunes filles financés passe de x à y au bout de 3 ans.

- ❖ Le nombre d'entreprises créées par des acteurs locaux passe de **x à y** au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre de projets financés passe de **x à y** au bout de 3 ans
- ❖ Le nombre de jeunes filles disposant de formation professionnelle passe de x à y au bout de 3 ans
- ❖

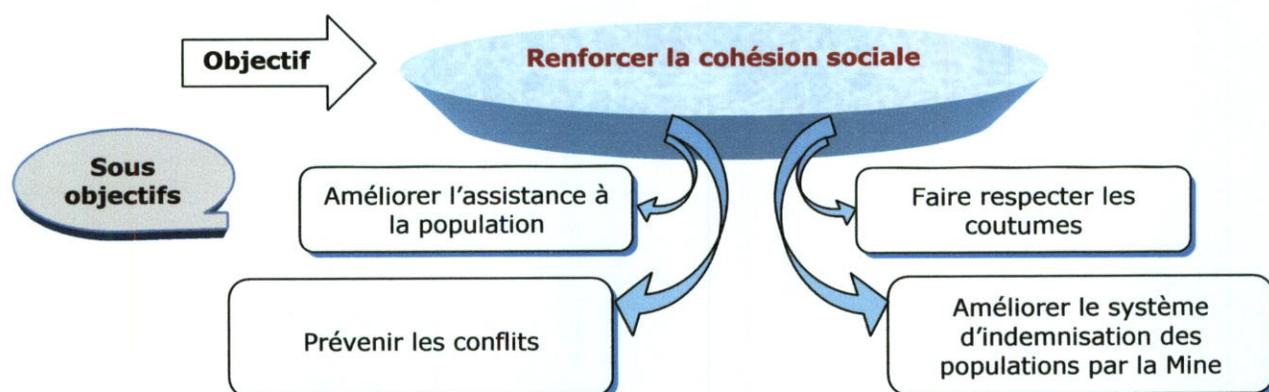
Ce développement de la formation professionnelle et de l'emploi passe par l'atteinte des résultats suivants:

- *L'auto-emploi est développée.*
- *Les jeunes disposent d'une formation professionnelle.*
- *L'accès à l'emploi est facilité.*

Sixt (06) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet de mise en place des fonds d'appui et de soutien aux initiatives privées
2. Projet de construction d'un centre de métiers
3. Projet d'équipement de l'IFEF de Hiré
4. Projet de renforcement des capacités des jeunes aux petits métiers
5. Projet de formation des jeunes à l'entreprenariat
6. Projet de construction de salle de classe, de toilettes et d'un appatam à l'IFEF.

PROGRAMME 15 : RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ Le nombre de conflits passe de **y à x** au bout de 3 ans
- ❖ 100 % des villages disposent d'une mutuelle de développement
- ❖ Une journée de réconciliation est organisée dès la 1ère année
- ❖ Un cadre de réconciliation et de rapprochement des cadres est créé dès la 1ère année
- ❖ 100% des jachères et des plantations détruites sont indemnisées chaque année

- ❖ Des normes consensuelles de dédommagement sont établies à partir de 2012
- ❖ Une plateforme de concertation population- Newcrest-mairie- MUDH est mise en place dès la 1ère année
- ❖ Le taux de prévalence des IST/VIH/SIDA passe de **y % à x%** au bout de 3 ans.
- ❖ Le nombre de mariage civil augmente de **X%** chaque année

Ce renforcement de la cohésion sociale passe par l'atteinte des résultats suivants:

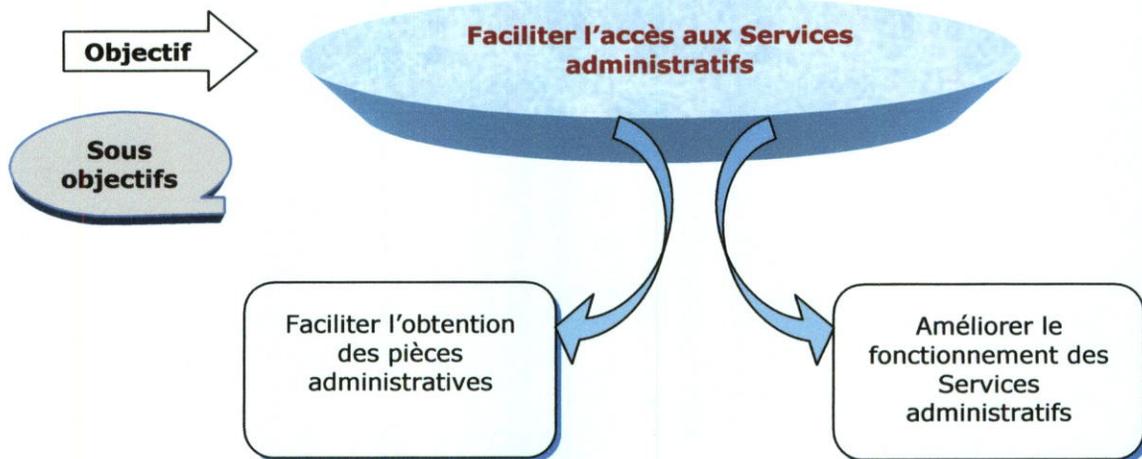
- *Les conflits sociaux sont réduits*
- *Les mœurs sont restaurées*
- *Le système d'indemnisation de la population est satisfaisant*
- *L'assistance sociale aux populations est satisfaisante*

Cinq (05) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet de mise en place d'un cadre de concertation permanent
2. Projet de formation des chefs à la gestion des communautés
3. Projet de lutte contre les violences faites aux femmes
4. Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants
5. Projet de formation des leaders communautaires sur la gestion des conflits

Décentralisation, déconcentration

PROGRAMME 16 : DEVELOPPEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS



Les indicateurs nécessaires à l'évaluation de ce programme portent sur :

- ❖ 100% de la population dispose d'un extrait de naissance ou jugement supplétif
- ❖ 100% des enfants nés sont déclarés dans le délai légal
- ❖ 100% des villages disposent d'un centre secondaire d'état civil
- ❖ Plus de 90% des services administratifs sont informatisés
- ❖ 100% de la population en âge de voter dispose de carte nationale d'identité au bout de 3 ans
- ❖ Le Sous Préfet dispose d'un véhicule de commandement fonctionnel au bout de 3 ans

- ❖ La résidence du Sous-Préfet est réhabilitée dès la 1ère année
- ❖ Tous les services administratifs sont équipés au bout de 3 ans
- ❖ La Mairie de Hiré est achevée au bout de 3ans
- ❖ La résidence du Sous-Préfet de Hiré est construite au bout de 3 ans

Ce développement des services administratifs passe par l'atteinte des résultats suivants :

- *L'obtention des pièces administratives est facilitée*
- *Le fonctionnement des services administratifs est amélioré*

Quatre (04) idées de projet ont été identifiées pour ce programme :

1. Projet de dotation de véhicule de commandement au Sous-préfet
2. Projet d'informatisation des services administratifs
3. Projet d'achèvement de la Mairie de Hiré
4. Projet de réhabilitation de la résidence du Sous-Préfet

Cadre logique de développement

Le cadre logique élaboré pour chaque domaine, permet d'avoir une vue d'ensemble des actions de développement à mener et des indicateurs d'évaluation des résultats.

La succession des différents domaines correspond à la chronologie d'analyse lors des ateliers de diagnostics et de planification.

1. Eau et Electricité

Objectif spécifique 1	LA FOURNITURE EN EAU POTABLE ET EN ELECTRICITE EST SATISFAISANTE		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
1.1. L'accès des populations à l'eau potable est facilité 1.1.1. Réduire les coupures d'eau 1.1.2. Installer des pompes d'hydrauliques villageoises 1.1.3. Construire des HVA dans certaines localités 1.1.4. Ouvrir un magasin de pièces de rechange 1.1.5. Former les artisans réparateurs des pompes 1.1.6. Former les responsables des COGES eau à la gestion des pompes 1.1.7. Doter tous les villages de système d'adduction d'eau 1.1.8. Organiser des journées promotionnelles de branchement et d'abonnement à la SODECI 1.1.9. Sensibiliser les populations à payer les redevances eau 1.1.10. Construire des châteaux d'eau 1.1.11. Etendre le réseau d'adduction d'eau dans les quartiers de la ville et de certains villages 1.1.12. Entretien des pompes d'hydrauliques villageoises 1.1.13. Réparer les pompes d'hydrauliques villageoises 1.1.14. Rétablir la fourniture en eau courante 1.1.15. Trouver un autre lieu de pompage d'eau 1.1.16. Traiter l'eau des pompes d'hydrauliques villageoises 1.1.17. Entretien le château d'eau 1.1.18. Mettre en place des COGES eau dans tous les villages	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de pompes hydrauliques villageoises passe de 14 à y au bout de 3 ans - Le taux de pompes hydrauliques en panne passe de 57% à moins de 10% au bout de 3 ans - Le nombre de HVA passe de 5 à 7 au bout de 3 ans - Le taux de couverture en eau potable est supérieur à 90% au bout de 3 ans - 100% des villages de Hiré disposent de châteaux d'eau au bout de 3 ans - Le nombre de localités bénéficiant d'adduction d'eau passe de x à y au bout de 3 ans 	-Rapports DTH, SODECI Sous-préfecture Rapport mutuelle COGES eau	<p>Tous les villages de la sous-préfecture sont accessibles en tout temps.</p> <p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré</p>
1.2. Les services fournis par la SODECI sont satisfaisants 1.3. Les localités et les quartiers de Hiré sont électrifiés 1.3.1. Réduire les coupures d'électricité 1.3.2. Etendre le réseau électrique à tous les quartiers des localités 1.3.3. Remplacer les ampoules des lampadaires 1.3.4. Entretien le réseau électrique 1.3.5. Améliorer la procédure de pose de compteur 1.3.6. Organiser des journées promotionnelles de branchement à l'électricité	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les villages sont électrifiés au bout de 3 ans - Le nombre d'abonnés passe de x à y au bout de 3 ans 	-Rapports CIE, SOPIE	<p>Tous les villages de la commune sont accessibles en tout temps.</p> <p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de la commune.</p>

2- COMMERCE

Objectif spécifique 2	LES ACTIVITES COMMERCIALES SONT DEVELOPPEES		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>2.1. Les infrastructures de commerce sont suffisantes</p> <p>2.1.1. Construire des marchés couverts 2.1.2. Construire un centre commercial 2.1.3. Doter les villages de magasins de stockage 2.1.4. Assainir le marché 2.1.5. Moderniser le marché de Hiré 2.1.6. Construire un super marché 2.1.7. Achever certains marchés 2.1.8. Construire un marché de vivriers</p>	<p>- Le nombre d'infrastructures de commerce construites passe de x à y au bout de 3 ans.</p>	<p>Rapports Ministère du commerce, MIE</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de la Sous-préfecture</p>
<p>2.2. L'approvisionnement des marchés est facilité</p> <p>2.2.1. Doter les localités de véhicules de transport de marchandises 2.2.2. Redynamiser les coopératives de commercialisation des vivriers 2.2.3. Installer des magasins de gros et de demi-gros à Hiré 2.2.4. Reprofiler les routes 2.2.5. Sensibiliser les commerçants à l'établissement des pièces afférentes à leurs activités 2.2.6. Sensibiliser les forces de l'ordre aux méfaits du racket des commerçants</p>	<p>- 70% des pistes existantes sont praticables en toute saison.</p> <p>- Les produits de 1ère nécessité sont disponibles dans toutes les localités</p>	<p>Rapports Ministère du commerce, agriculture, OCPV, ANADER</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de la sous-préfecture.</p>
<p>2.3. Le commerce est organisé</p> <p>2.3.1. Contrôler les prix des marchandises 2.3.2. Former les commerçants en gestion 2.3.3. Sécuriser le marché. 2.3.4. Sensibiliser la population à la culture du commerce 2.3.5. Organiser l'occupation du marché 2.3.6. Sensibiliser les populations à fréquenter les marchés annexes 2.3.7. Ouvrir un service du ministère du commerce à Hiré</p>	<p>- le nombre de dossiers de promoteurs de projets commerciaux financés passe de X à Y au bout de 3 ans.</p> <p>-80% des commerçants sont formés au bout de 3 ans -Un système d'information de marché (SIM) est mis en place</p>	<p>Rapports Ministère du commerce, agriculture, OCPV, ANADER</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de la commune. Les commerçants sont favorables à la formation</p>

3. FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI

Objectif spécifique 3	L'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE EST ASSUREE		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>3.1. la majorité des jeunes dispose d'une qualification professionnelle</p> <p>3.1.1 Equiper l'IFEF</p> <p>3.1.2. Former les jeunes aux petits métiers</p> <p>3.1.3. Sensibiliser les jeunes à la formation professionnelle</p> <p>3.1.4. Promouvoir les activités de l'IFEF</p> <p>3.1.5. Informer les populations sur les opportunités de la formation professionnelle</p>	<p>- Le nombre de jeunes formés à l'emploi passe de x à y au bout de 3 ans</p> <p>- Le répertoire des opportunités de formation professionnelle est diffusé</p> <p>- Le nombre de jeunes filles disposant de formation professionnelle passe de x à y au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapports de centres de formation professionnelle, IFEF, mairie</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de sous-préfecture</p>
<p>3.2. L'accès à l'emploi est facilité</p> <p>3.2.1. Faire l'insertion socio-professionnelle des jeunes dans les petits métiers</p> <p>3.2.2 Sensibiliser les jeunes sur les opportunités d'emploi local</p> <p>3.2.3. Renforcer la capacité des jeunes à la formation continue</p> <p>3.2.4. Négocier avec la société minière l'embauche des jeunes et des femmes qualifiés</p> <p>3.2.5. Favoriser l'installation d'entreprises privées à Hiré</p> <p>3.2.6. Négocier avec la compagnie minière l'octroi de stages aux étudiants en mines et géologie</p> <p>3.2.7. Promouvoir les petits métiers (menuiserie, plombier, coiffure, couture)</p> <p>3.2.8. Former les jeunes aux petits métiers</p>	<p>-80% des jeunes sont insérés au bout de 3ans</p> <p>La compagnie minière accorde 10 stages aux étudiants par an</p> <p>-La priorité des embauches non qualifiées est accordée aux jeunes et aux femmes de Hiré</p>	<p>-Rapports ANADER, Sous-préfecture, Mairies, MUDH</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers du département</p>
<p>3.3. L'auto emploi est développée</p> <p>3.3.1. Construire un centre de métiers</p> <p>3.3.2. Mettre en place un fonds de soutien aux initiatives des jeunes</p> <p>3.3.3. Encadrer les jeunes</p> <p>3.3.4. Financer les projets des jeunes</p> <p>3.3.5. Informer les jeunes sur les opportunités d'auto emploi</p> <p>3.3.6. Former les jeunes à l'entrepreneuriat</p> <p>3.3.7. Sensibiliser les jeunes sur les opportunités de la formation continue</p>	<p>-Le nombre d'entreprises créées par des acteurs locaux passe de x à y au bout de 3 ans</p> <p>- Le nombre de projets financés passe de x à y au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapports ANADER, Sous-préfecture, Mairies, MUDH</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré</p> <p>- L'autorité de l'Etat est restaurée sur toute l'étendue de la sous-préfecture</p>

4. EDUCATION

Objectif spécifique 4	LA COUVERTURE SCOLAIRE EST RENFORCEE		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>4.1. Les infrastructures scolaires sont suffisantes</p> <p>4.1.1. Construire des écoles maternelles</p> <p>4.1.2. Réhabiliter les écoles délabrées</p> <p>4.1.3. Réhabiliter les logements des maîtres</p> <p>4.1.4. Doter les écoles de centres de médico scolaires</p> <p>4.1.5. Construire de nouvelles salles de classes</p> <p>4.1.6. Construire des logements de maître</p> <p>4.1.7. Achever la construction de classes dans certains villages</p> <p>4.1.4. Aménager un espace omnisport au lycée (football, handball, basketball, volleyball)</p> <p>4.1.9. Construire d'autres collèges</p> <p>4.1.10. Construire des bâtiments pour le 2nd cycle</p> <p>4.1.11. Clôturer le lycée municipal</p>	<p>- Le nombre d'infrastructures scolaires dans le primaire passe de x à y au bout de 3 ans</p> <p>-Les infrastructures additionnelles sont réalisées au Lycé au bout de 3 ans</p> <p>- Le nombre d'élèves par classe respecte les normes nationales</p> <p>-un centre médico-scolaire est construit</p>	<p>-Rapport DREN, IEP, mairie, MUDH</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré</p>
<p>4.2. Les établissements scolaires et éducatifs sont équipés</p> <p>4.2.1. Achever les cantines scolaires</p> <p>4.2.2. Construire des foyers d'accueil et d'hébergement des élèves</p> <p>4.2.3. Equiper les cantines en matériels</p> <p>4.2.4. Alimenter les écoles en électricité</p> <p>4.2.5. Doter les écoles en tables bancs</p> <p>4.2.6. Alimenter les écoles en eau courante</p> <p>4.2.7. Construire les latrines dans les écoles</p> <p>4.2.4. Doter les établissements secondaires en bibliothèques</p> <p>4.2.9. Doter les établissements secondaires de Hiré en matériels informatiques</p> <p>4.2.10. Doter les salles spécialisées d'équipement</p> <p>4.2.11. Construire des latrines dans certains logements des enseignants</p> <p>4.2.12. Approvisionner les cantines en vivres</p> <p>4.2.13. Doter le lycée en table-bancs</p> <p>4.2.14. Construire des cantines scolaires</p> <p>4.2.15. Doter les écoles en matériels didactiques</p> <p>4.2.16. Installer des pompes hydrauliques dans les écoles</p>	<p>100% des infrastructures scolaires existantes sont équipées au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapport DREN, IEP, Mairie</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré</p>
<p>4.3. Les personnels de l'éducation sont en nombre suffisant</p> <p>4.3.1. Affecter des professeurs de mathématique et de français au lycée municipal</p> <p>4.3.2. Sensibiliser les enseignants à l'assiduité</p> <p>4.3.3. Affecter les enseignants dans les écoles et les collèges</p>	<p>- Le Ratio personnel enseignant/élèves est respecté</p> <p>- Les professeurs de mathématiques et de français sont affectés dès la 1^{ère} année</p>	<p>-Rapport DREN, IEP</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré</p>

<p>4.4. La scolarisation est améliorée</p> <p>4.4.1. Sensibiliser les parents à l'encadrement de leurs enfants</p> <p>4.4.2. Sanctionner les enseignants qui harcèlent les jeunes filles</p> <p>4.4.3. Organiser des séances d'audiences foraines</p> <p>4.4.4. Mettre en place un système de prise en charge social</p> <p>4.4.5. Doter tous les élèves en kits scolaires</p> <p>4.4.6. Sensibiliser les parents à établir les extraits d'acte de naissances de leurs enfants</p> <p>4.4.7. Sensibiliser les parents à la scolarisation de la petite fille</p> <p>4.4.8. Introduire l'éducation sexuelle aux collèges</p> <p>4.4.9. Mettre en place un système de motivation des élèves</p> <p>4.4.10. Mettre en place un système de motivation des enseignants</p>	<p>- Le taux de scolarisation passe de x% à y%</p> <p>- Le taux de scolarisation de la petite fille passe de x% à y%</p> <p>- Le nombre d'élèves par classe respecte les normes nationales</p> <p>- L'indice de parité entre sexe dans l'enseignement secondaire est supérieur à la moyenne nationale (0,75%)</p>	<p>-Rapport DREN, DDEN, IEP, MUDH</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré</p>
<p>4.5. Les activités extrascolaires sont développées</p> <p>4.5.1. Promouvoir les activités socioculturelles</p> <p>4.5.2. Créer de nouveaux centres d'alphabétisation</p> <p>4.5.3. Former les membres des coopératives scolaires à la gestion</p> <p>4.5.4. Doter les écoles de coopératives scolaires</p> <p>4.5.5. Doter les écoles d'aires de jeux</p> <p>4.5.6. Affecter les animateurs des centres d'alphabétisation</p>	<p>Au moins une activité extra scolaire est pratiquée dans chaque école</p>	<p>-Rapport DREN, DDEN, IEP</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré</p>

5. COMMUNICATION

Objectif spécifique 5	LES COMMUNICATIONS SONT FACILITEES		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>5.1. Les liaisons téléphoniques sont facilitées 5.1.1. Ouvrir une agence de Cote d'Ivoire télécom 5.1.2. Faire l'entretien régulier du réseau de téléphonie fixe dans les localités 5.1.3. Ouvrir des points de ventes des cartes de recharges et de transfert dans les villages 5.1.4. Etendre la couverture des réseaux de téléphonie mobile dans les villages 5.1.5. Doter les villages de téléphonie fixe</p>	<p>- 100 % des villages sont dotés de téléphonie rurale au bout de 3 ans - 50 % des localités sont couvertes par la téléphonie cellulaire au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapports CI-TELCOM, Orange, MTN, Moov, Koz</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré</p>
<p>5.2. L'accès à l'information est facilité 5.2.1. Instaurer des kiosques à journaux 5.2.2. Ouvrir un bureau de poste à Hiré 5.2.3. Installer une radio locale à Hiré 5.2.4. Réhabiliter le centre émetteur radio-télé de Djigo 5.2.5. Organiser des journées promotionnelles d'abonnement à des chaînes satellitaires</p>	<p>-Le centre émetteur de la RTI est réhabilité au bout de 3ans -Une radio locale est fonctionnelle à la fin de 2013 - Un bureau de poste est ouvert au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapports Préfectures, Sous-préfecture, Mairie, DD Ministère de la communication, des télécommunications, et des TIC</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré</p>
<p>5.3. L'accès à internet est facilité 5.3.1. Introduire des cours d'informatique dans les établissements primaires et secondaires 5.3.2. Initier les jeunes à l'outil l'informatique 5.3.3. Promouvoir l'internet à Hiré 5.3.4. Ouvrir des cybers café 5.3.5. Installer l'ADSL à Hiré 5.3.6. Promouvoir les clés Internet Moov, MTN et ORANGE</p>	<p>- Au moins 1cybercafé est fonctionnel au bout de 3 ans - Le nombre de jeunes formés à l'outil informatique passe de x à y au bout de 3 ans - L'ADSL est installé à Hiré à fin 2013</p>	<p>Ministère de la communication, des télécommunication, et des TIC</p>	

6. FINANCEMENT

Objectif spécifique 6	LE FINANCEMENT DES ACTIVITES EST FACILITE		
	Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification
6.1. La mobilisation de l'épargne est facilitée 6.1.1. Sensibiliser la population à l'épargne 6.1.2. Développer les activités génératrices de revenus 6.1.3. Financer les projets des jeunes 6.1.4. Sensibiliser la population sur les méfaits de la pratique de la thésaurisation 6.1.5. Diversifier les activités économiques	-Le niveau d'épargne passe de x à y au bout de 3 ans. -le taux de bancarisation de la population augmente de 5% par an	-Rapports Sous-préfecture, structures bancaires et de micro finances	La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré
6.2. Les structures financières sont suffisantes 6.2.1. Ouvrir des structures de transfert d'argent à Hiré 6.2.2. Ouvrir des banques commerciales 6.2.3. Ouvrir des structures de micro-finance à Hiré	-Le nombre de structures d'épargne et de crédit passe de 1 à y au bout de 3 ans	-Rapports Sous-préfecture, structures bancaires et de micro finances	La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré
6.3. L'accès au micro-crédit est facilité 6.3.1. Former les jeunes aux techniques de montage de projets et des dossiers de recherches de financement 6.3.2. Informer les jeunes sur les opportunités et les structures de financement 6.3.3. Mettre en place une plate-forme d'information et d'encadrement des jeunes 6.3.4. Financer les activités des jeunes 6.3.5. Former les jeunes à la gestion d'une activité économique 6.3.6. Elaborer un plan stratégique de développement de la Sous-préfecture de Hiré	-Le nombre de projets financés passe de x à y au bout de 3 ans -Une liste de structures de financement est diffusée	-Rapports Sous-préfecture, structures bancaires et de micro finances, Mairie, MUDH	La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré
6.4. Hiré dispose d'un plan de mobilisation des ressources 6.4.1. Valoriser les ressources endogènes et exogènes 6.4.2. Développer la coopération décentralisée 6.4.3. Sensibiliser la diaspora au financement des actions de développement 6.4.4. Renforcer l'action de la mutuelle de développement de la sous préfecture de Hiré	- Un plan de mobilisation de ressources existe dès la 1 ^{ère} année -Un répertoire de ressources endogènes existe -Le nombre de projets financés passe de x à y au bout de 3 ans	-Rapports Sous-préfecture, structures bancaires et de micro finances, Mairie, Mutuelle.	La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré

7. ADMINISTRATION

Objectif spécifique 7	L'ACCES AUX SERVICES ADMINISTRATIFS EST FACILITE		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>7.1. L'obtention des pièces administratives est facilitée</p> <p>7.1.1. Sensibiliser les populations sur l'importance des pièces administratives</p> <p>7.1.2. Appliquer les tarifs officiels des actes administratifs</p> <p>7.1.3. Approvisionner les services administratifs d'état civil en imprimés</p> <p>7.1.4. Sensibiliser les populations à déclarer systématiquement les naissances et les décès</p> <p>7.1.5 Ouvrir des centres secondaires d'état civil</p> <p>7.1.6. Affecter des agents à l'état civil</p> <p>7.1.7. Equiper les agents des centres secondaires d'état civil</p> <p>7.1.8. Informatiser les services d'Etat civil</p> <p>7.1.9. Organiser des audiences foraines</p> <p>7.1.10. Sensibiliser la population sur l'importance des pièces d'identité</p> <p>7.1.11. Sensibiliser les populations à bien conserver leurs pièces administratives</p> <p>7.1.12. Former les agents des centres secondaires d'état civil</p>	<p>- 100% de la population dispose d'un extrait de naissance ou de jugement supplétif</p> <p>- 100% des enfants nés sont déclarés dans le délai légal</p> <p>100% des villages dispose d'un centre secondaire d'état civil</p> <p>- Plus de 90% des services administratifs sont informatisés</p> <p>- 100% de la population en âge de voter dispose de carte nationale d'identité au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapport Sous-préfecture Mairie, MUDH Police</p>	<p>Le projet national d'identification est mis en œuvre</p>
<p>7.2. Le fonctionnement des services administratifs est amélioré</p> <p>7.2.1. Réhabiliter la résidence du Sous-préfet</p> <p>7.2.2. Achever la construction de la mairie de Hiré</p> <p>7.2.3. Equiper les services administratifs (mairie, sous-préfecture, commissariat et brigade de gendarmerie etc.)</p> <p>7.2.4. Acquérir un véhicule de commandement pour le Sous-préfet</p> <p>7.2.5. Construire la résidence du sous-préfet de Hiré</p>	<p>- Le Sous préfet dispose d'un véhicule de commandement fonctionnel au bout de 3 ans</p> <p>-La résidence du sous-préfet est réhabilitée dès la 1^{ère} année</p> <p>-Tous les services administratifs sont équipés au bout de 3 ans</p> <p>-La mairie de Hiré est achevée au bout de 3ans</p> <p>-La résidence du sous-préfet de Hiré est construite au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapport préfecture, SSous-préfecture Mairie, Ministère de la construction</p>	<p>La politique de reconstruction nationale est mise en œuvre</p>

8. ROUTES ET TRANSPORT

Objectif spécifique 8	LE DEPLACEMENT DES PERSONNES ET DES BIENS EST FACILITE		
	Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification
8.1. Le réseau routier est amélioré 8.1.1. Reprofiler les routes et pistes 8.1.2. Ouvrir les voies de dessertes aux campements 8.1.3. Réhabiliter les ponts et ouvrages de franchissement dégradés 8.1.4. Construire des ouvrages de franchissement 8.1.5. Entretien des accotements de routes et pistes 8.1.6. Bitumer la route Hiré à la mine Newcrest 8.1.7. Réhabiliter les voies Hiré-Divo et Hiré-Oumé	- 80% des routes existantes sont praticables en toute saison - x km de routes sont bitumés au bout de 3 ans	-Rapports Ministère Infrastructures économiques, Mairie Conseil Général,	- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré
8.2. La sécurité des voyageurs est garantie 8.2.1. Sensibiliser les transporteurs à réparer leurs véhicules 8.2.2. Sensibiliser les transporteurs à respecter les normes de chargement 8.2.3. Sensibiliser les chauffeurs et les motocyclistes à respecter le code de la route 8.2.4. Sensibiliser les chauffeurs à avoir leur permis de conduite 8.2.5. Ouvrir des auto-écoles à Hiré 8.2.6. Sensibiliser les propriétaires des véhicules à assurer leurs véhicules 8.2.7. Construire des gares routières 8.2.8. Sensibiliser les propriétaires à faire les visites techniques 8.2.9. Installer des panneaux de signalisation	- Le nombre de cas d'accidents passe de y à x au bout de 3 ans - Une auto école est ouverte à Hiré dès la 1 ^{ère} année - Une gare routière est construite au bout de 3 ans -des panneaux de signalisation sont installés dès la 1 ^{ère} année	-Rapports Ministère du transport, syndicats des transporteurs, Gendarmerie, Police, mairie	La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré
8.3. Le transport est développé 8.3.1. Sensibiliser les transporteurs à entretenir leurs véhicules 8.3.2. Mettre en place des coopératives de transport 8.3.3 Acquérir des véhicules de transport 8.3.4. Construire des stations services 8.3.5. Ouvrir des lignes de taxis communaux à Hiré 8.3.6. Organiser les transporteurs 8.3.7. Sensibiliser les transporteurs à acquérir des taxis communaux et des véhicules de transport 8.3.8. Doter les cinq (5) campements de véhicules de transport 8.4. Le coût du transport est accessible 8.4.1. Sensibiliser les transporteurs à revoir les coûts du transport à la baisse 8.4.2. Sensibiliser les forces de l'ordre à cesser le racket 8.4.3. Mettre en place un cadre de concertation entre la mutuelle et les transporteurs	-Le nombre de véhicules de transport passe de x à y au bout de 3 ans -Le coût du transport baisse de x% sur les différentes lignes de transport	-Rapports Ministère du transport, syndicats des transporteurs, Gendarmerie, Police, MUDH	La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de Hiré

9- TRANSFORMATION ET CONSERVATION

Objectif spécifique 9	LA TRANSFORMATION ET LA CONSERVATION DES PRODUITS AGRICOLES SONT FACILITEES		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>9.1. La transformation des produits agricoles est facilitée</p> <p>9.1.1. Installer des unités de transformations 9.1.2. Acquérir des broyeuses de manioc 9.1.3. Améliorer les productions agricoles 9.1.4. Former des artisans réparateurs des unités de transformation 9.1.5. Electrifier les villages 9.1.6. Acquérir des moulins 9.1.7. Organiser les producteurs en coopératives</p>	<p>- 100% des villages de Hiré sont équipés en unités de transformation au bout de 3 ans -100% des villages disposent de groupements de production et de transformation des produits agricoles</p>	<p>- Rapport MUDH, Ministère du commerce, mairie</p>	
<p>9.2. La conservation des produits agricoles est facilitée</p> <p>9.2.1. Construire des magasins de stockage 9.2.2. Former les producteurs aux techniques modernes de conservation 9.2.3. Installer des chambres froides 9.2.4. Electrifier les localités 9.2.5. Promouvoir les unités de conservation modernes</p>	<p>- Le nombre d'infrastructures de conservation (magasins de stockage...) passe de X à y au bout de 3ans</p>	<p>-Rapports DD Ministère de l'Agriculture ANADER, mairie</p>	

10. HYGIENE ET SANTE

Objectif spécifique 10	LA SANTE DES POPULATIONS S'AMELIORE		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>10.1. Les établissements sanitaires sont suffisants</p> <p>10.1.1. construire un hôpital général</p> <p>10.1.2. Ouvrir des dépôts de pharmacie dans certains villages</p> <p>10.1.3. Achever la construction des dispensaires dans certaines localités</p> <p>10.1.4. Construire des maternités dans certaines localités</p>	<p>- le nombre d'infrastructures sanitaires passe de 5 à Y au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapports de DD de la santé, MCU, mairie</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers du département</p> <p>- L'autorité de l'Etat est restaurée sur toute l'étendue du département</p>
<p>10.2. Les établissements sanitaires sont équipés</p> <p>10.2.1. Equiper les formations sanitaires en lits d'hospitalisation</p> <p>10.2.2. Equiper les dispensaires</p> <p>10.2.3. Alimenter les centres de santé en électricité</p> <p>10.2.4. Construire un laboratoire au CSU de Hiré</p> <p>10.2.5. Approvisionner les formations sanitaires en médicaments de premières nécessités</p> <p>10.2.6. Acquérir des ambulances pour les structures sanitaires</p>	<p>-100% des infrastructures sanitaires existantes sont équipées</p>	<p>-Rapports de DD de la santé, MUDH, mairie</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers du département</p> <p>- L'autorité de l'Etat est restaurée sur toute l'étendue du département</p>
<p>10.3. Le personnel de santé est en nombre suffisant</p> <p>10.3.1. Affecter une sage-femme à la maternité de Gogobro</p> <p>10.3.2. Affecter des infirmiers dans les dispensaires</p> <p>10.3.3. Affecter les médecins spécialistes au CSU de Hiré</p> <p>10.3.4. Recruter des aides-soignantes</p>	<p>- Le Ratio national personnel de santé/population est respecté</p> <p>- Le personnel soignant passe de X à Y au bout de 3 ans</p>	<p>Rapports de DD de la santé, MUDH, mairie, sous-préfecture</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers du département</p> <p>- L'autorité de l'Etat est restaurée sur toute l'étendue du département</p>
<p>10.4. Les conditions d'hygiène sont améliorées</p> <p>10.4.1. Sensibiliser les populations aux vidanges régulières des WC</p> <p>10.4.2. Curer régulièrement les caniveaux</p> <p>10.4.3. Délocaliser les parcs à bétail situés à proximité de la ville</p> <p>10.4.4. Sensibiliser la population à la construction de latrines et de puits perdus dans les habitations</p> <p>10.4.5. Délocaliser le dépotoir du marché situé à proximité de la boucherie</p> <p>10.4.6. Entretien des localités</p> <p>10.4.7. Sensibiliser les vendeuses de denrées aux règles d'hygiène</p> <p>10.4.8. Drainer les eaux usées</p> <p>10.4.9. Ramasser les ordures ménagères</p> <p>10.4.10. Installer des bacs de pré collecte d'ordures ménagères dans la ville de Hiré</p> <p>10.4.11. Acquérir un véhicule de ramassage des ordures ménagères</p> <p>10.4.12. Construire des latrines publiques</p> <p>10.4.13. Doter l'abattoir de points d'eau</p> <p>10.4.14. Aménager des caniveaux d'évacuation des eaux usées</p> <p>10.4.15. Assainir le marché</p> <p>10.4.16. Parquer les animaux en divagation</p>	<p>- Le nombre de cas de maladies liées à l'hygiène baisse de X% chaque année</p>	<p>Rapports de DD de la santé, CSU Hiré, sous-préfecture, Mairie</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers du département</p> <p>- L'autorité de l'Etat est restaurée sur toute l'étendue du département</p>

<p>10.5. Les maladies endémiques régressent 10.5.1. Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA 10.5.2. Lutter contre l'éléphantiasis 10.5.3. Organiser des campagnes de vaccination contre la fièvre typhoïde 10.5.4. Assurer la prise en charge des personnes atteints de l'ulcère de burili 10.5.5. Lutter contre le paludisme 10.5.6. Lutter contre le choléra et le ver de guinée 10.5.7. Ouvrir un comité local de gestion des bons de la MUGEFCI au CSU de Hiré</p>	<p>Le nombre de nouveaux cas de maladies endémiques passe de y à x au bout de 3 ans</p> <p>La couverture vaccinale contre les maladies endémiques passe de X% à Y% au bout de 3 ans</p> <p>Le taux de prévalence du VIH SIDA baisse chaque année de X%</p>	<p>Rapports de DD de la santé, CSU Hiré, sous-préfecture, Mairie, MUDH</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers du département</p> <p>- L'autorité de l'Etat est restaurée sur toute l'étendue du département</p>
<p>10.6. La fréquentation des infrastructures sanitaires est améliorée 10.6.1. Sensibiliser les agents de santé au bon accueil des patients 10.6.2. Sensibiliser les agents de santé sur la ponctualité 10.6.3. Sensibiliser les femmes enceintes à fréquenter les centres de santé pour les CPN 10.6.4. Ouvrir les dispensaires de Zaroko-Bouakako, Bonikro et Douaville 10.6.5. Former les membres de la COGES santé</p>	<p>Le taux de fréquentation des centres de santé passe de x% à y% au bout de 3 ans</p>	<p>Rapports de DD de la santé, CSU Hiré, sous-préfecture, Mairie</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers du département</p> <p>- L'autorité de l'Etat est restaurée sur toute l'étendue du département</p>

11 – SOCIAL

Objectif spécifique 11	LA COHESION SOCIALE EST RENFORCEE		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>11.1. Les mœurs sont restaurées</p> <p>11.1.1. Initier les jeunes aux pratiques coutumières</p> <p>11.1.2. Sensibiliser les populations à respecter les chefs de villages</p> <p>11.1.3. Sensibiliser les hommes à respecter leurs femmes</p> <p>11.1.4. Sensibiliser les hommes et les femmes à la bonne cohabitation conjugale</p> <p>11.1.5. Former les jeunes filles et les jeunes gens sur l'éducation sexuelle</p> <p>11.1.6. Sensibiliser les jeunes sur les méfaits de la prostitution</p> <p>11.1.7. Sensibiliser les jeunes au mariage</p> <p>11.1.8. Sensibiliser les jeunes sur l'importance du mariage traditionnel</p> <p>11.1.9. Lutter contre l'alcoolisme et le tabagisme</p>	<p>- Le taux de prévalence des IST/VIH/SIDA passe de y % à x% au bout de 3 ans.</p> <p>-le nombre de mariage civil augmente de X% chaque année</p>	<p>-Rapports préfecture, sous-préfecture, Mairie, structures religieuses</p>	
<p>11.2. Les conflits sociaux sont réduits</p> <p>11.2.1. Sensibiliser les jeunes sur les méfaits de la consommation abusive de l'alcool</p> <p>11.2.2. Sensibiliser les chefs aux règlements impartiaux des conflits</p> <p>11.2.3. Régler les conflits de succession</p> <p>11.2.4. Créer un cadre de réconciliation et de rapprochement des cadres de la SP de Hiré</p> <p>11.2.5. Organiser une journée de réconciliation</p> <p>11.2.6. Régler les conflits fonciers</p> <p>11.2.7. Sensibiliser les propriétaires terriens à ne plus vendre leurs terres</p> <p>11.2.8. Impliquer les femmes dans la gestion des biens communautaires</p> <p>11.2.9. Régler les conflits entre agriculteurs et éleveurs</p>	<p>- Le nombre de conflits passe de y à x au bout de 3 ans</p> <p>- 100 % des villages disposent d'une mutuelle de développement</p> <p>-Une journée de réconciliation est organisée dès la 1^{ère} année</p> <p>-Un cadre de réconciliation et de rapprochement des cadres est créé dès la 1^{ère} année</p>	<p>-Rapports préfecture, Mairie, DD agriculture, Police, Gendarmerie, MUDH, chefferie des villages</p>	<p>La politique nationale de réconciliation est mise en œuvre</p>
<p>11.3. Le système d'indemnisation de la population par Newcrest est satisfaisant</p> <p>11.3.1. Intégrer les jachères dans l'indemnisation des terres</p> <p>11.3.2. Mettre en place un système transparent d'indemnisation</p> <p>11.3.3. Impliquer les populations dans les négociations de dédommagement</p> <p>11.3.4. Intégrer les plantations non détruites et abandonnées du fait de leur proximité à la zone d'exploitation minière dans le système d'indemnisation</p>	<p>- 100% des jachères et des plantations détruites sont indemnisées chaque année</p> <p>-Des normes consensuelles de dédommagement sont établies à partir de 2012</p>	<p>-Rapports sous-préfecture, DD agriculture, MUDH, Newcrest, chefferie villageoise</p>	
<p>11.4. L'assistance sociale aux populations est satisfaisante</p> <p>11.4.1. Financer les projets initiés par les jeunes</p> <p>11.4.2. Assister les chefs de village</p> <p>11.4.3. Développer les actions d'encadrement de la population par les autorités</p>	<p>-La population bénéficie d'un appui financier dès la 1^{ère} année</p> <p>-une plate forme de concertation population-Newcrest- Mairie-MUDH est mise en place dès la 1^{ère} année</p>	<p>- Rapports sous-préfecture, MUDH, Newcrest, mairie chefferie villageoise</p>	

12. HABITAT ET URBANISME

Objectif spécifique 12	LE CADRE DE VIE EST AGREABLE		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>12.1. L'urbanisation des localités est améliorée 12.1.1. Construire des latrines publiques 12.1.2. Bitumer les rues de la ville 12.1.3. Aménager des espaces verts dans la ville 12.1.4. Installer une décharge d'ordure à HIRE 12.1.5. Créer des allées de plantes d'ombrage le long des rues 12.1.6. Lutter contre l'installation anarchique des petits commerces 12.1.7. Appliquer le plan d'urbanisme directeur 12.1.8. Appliquer les normes de construction 12.1.9. Construire les locaux de certains services administratifs 12.1.10. Respecter les plans de lotissement</p>	<p>- Au moins x espaces verts sont aménagés dans les quartiers de la ville au bout de 3 ans.</p> <p>-Les abords des rues de la ville de Hiré et des villages sont plantées d'arbres au bout de 3ans</p> <p>- Au moins 70% des villages et des quartiers de la ville sont assainis au bout de 3 ans</p> <p>- Le schéma directeur d'urbanisme de la ville de Hiré est appliqué dès la 1^{ère} année</p>	<p>Rapports Mairie, Construction et urbanisme, Conseil Général, MUDH</p>	<p>- La sécurité règne dans les différents villages et quartiers du département</p> <p>- L'autorité de l'Etat est restaurée sur toute l'étendue du département</p>
<p>12.2. L'habitat moderne est développé 12.2.1. Sensibiliser les allogènes à construire dans leur lieu de résidence 12.2.2. Sensibiliser les populations à construire des latrines dans leurs cours 12.2.3. Initier des programmes d'habitat rural 12.2.4. Appliquer le plan directeur 12.2.5. Etendre le lotissement dans les localités 12.2.6 Sensibiliser les cadres à construire dans leurs villages 12.2.7. Initier des opérations de construction de logements sociaux à HIRE</p>	<p>- 30% des villages bénéficient d'un programme d'habitat rural</p> <p>- 1 opération de promotion immobilière est mise en œuvre à Hiré au bout de 3 ans</p>	<p>Rapports Construction et urbanisme, Conseil Général, Mairie, MUDH</p>	<p>Les pesanteurs socioculturelles sont surpassés</p>
<p>12.3. Les conditions de vie des populations sont agréables 12.3.1. Initier des opérations immobilières à HIRE 12.3.2. Lutter contre la construction d'habitat précaire 12.3.3. Relocaliser les campements de Chantier konankro, Petit-bouaké et Konankro 12.3.4. Prendre en compte tous les ménages dans le projet de construction de nouvelles maisons à Konankro 12.3.5. Réaliser le projet de délocalisation des campements 12.3.6. Réhabiliter les murs fissurés des maisons sous l'effet des explosions</p>	<p>-100% des campements exposés à l'exploitation minière sont relocalisés au bout de 3ans</p> <p>-Toutes les maisons ayant des murs fissurés sont réhabilitées dès la 1^{ère} année</p> <p>-Tous les ménages sont pris en compte dans le projet de relocalisation des campements</p>	<p>Rapports sous-préfecture, Construction et urbanisme, MUDH, Newcrest</p>	
<p>12.4. Les localités sont assainies 12.4.1. Désenclaver les localités (Chantier-Konankro,) 12.4.2. Créer des comités d'entretien des villages 12.4.3. Aménager les caniveaux 12.4.4. Ouvrir les rues des villages 12.4.5. Ré profiler les rues des villages 12.4.6. Lutter contre l'érosion 12.4.7. Entretien des rues des villages</p>	<p>-60% des localités sont assainies</p>	<p>Rapports sous-préfecture, Construction et urbanisme, MUDH, Newcrest</p>	

13. AGRICULTURE ET ELEVAGE

Objectif spécifique 13	LES REVENUS AGRICOLES SONT AMELIORES		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>13.1. Les productions agricoles sont améliorées</p> <p>13.1.1. Sensibiliser les producteurs à l'utilisation de l'engrais</p> <p>13.1.2. Vulgariser des semences sélectionnées</p> <p>13.1.3. Intensifier la production agricole</p> <p>13.1.4. Renforcer l'encadrement agricole</p> <p>13.1.5. Susciter la production de semences communautaires de vivriers</p> <p>13.1.6. Traiter les cultures</p> <p>13.1.7. Mécaniser l'agriculture</p> <p>13.1.8. Régénérer le verger café-cacao</p> <p>13.1.9. Susciter la création de groupes d'entraide</p> <p>13.1.10. Former les paysans sur les techniques culturales (café, cacao, hévéa et de palmier à huile)</p> <p>13.1.11. Entretien des plantations</p> <p>13.1.12. Aménager les bas-fonds</p> <p>13.1.13. Créer des déviations des cours d'eau sectionnés</p> <p>13.1.14. Lutter contre les maladies du cacaoyer</p> <p>13.1.15. Interdire les activités des orpailleurs</p> <p>13.1.16. Organiser des achats groupés d'intrants</p> <p>13.1.17. Créer des pépinières homologuées d'hévéa et de palmiers à huile</p> <p>13.1.18. Former les jeunes sur les techniques d'intensification culturale</p> <p>13.1.19. Installer des élevages modernes</p> <p>13.1.20. Dédommager les producteurs de plantations détruites</p>	<p>- Les rendements agricoles augmentent de X% au bout de 3 ans</p> <p>-Le nombre de paysans formés aux techniques culturales moderne passe de X à Y au bout de 3 ans</p> <p>-X ha de différentes spéculations autre que le cacao sont plantés au bout de 3ans</p> <p>-X ha de bas-fonds sont aménagés au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapports DD agriculture, ANADER, OCPV, Coopératives agricoles</p>	
<p>13.2. La commercialisation des produits agricoles est facilitée</p> <p>13.2.1. Former les dirigeants des coopératives</p> <p>13.2.2. Organiser des patrouilles régulières sur les routes</p> <p>13.2.3. Organiser les coopératives</p> <p>13.2.4. Installer les structures de transformation de certains produits vivriers</p> <p>13.2.5. Construire des magasins de stockage</p> <p>13.2.6. Appuyer les producteurs à la commercialisation des produits vivriers</p> <p>13.2.7. Former les populations sur les techniques de transformation et de conservation des produits vivriers</p> <p>13.2.8. Sensibiliser les forces de l'ordre sur les méfaits du racket</p> <p>13.2.9. Acheter de nouveaux véhicules pour l'évacuation des produits</p> <p>13.2.10. Ouvrir les pistes de dessertes</p> <p>13.2.11. Entretien des routes et les piste de dessertes</p> <p>13.2.14. Organiser les producteurs en coopérative</p> <p>13.2.13. Former les producteurs sur la vie coopérative</p> <p>13.2.14. Sensibiliser les acheteurs au respect des prix</p>	<p>-La part prise par les coopératives dans la commercialisation des produits agricoles passe de X% à Y% au bout de 3 ans</p> <p>- Au moins une section de coopérative agricole est fonctionnelle dans chaque village et gros campement au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapports DD agriculture, ANADER, OCPV, Coopératives agricoles</p>	<p>Le mouvement coopératif est fort en Côte d'Ivoire</p>
<p>13.3. L'élevage est développé</p> <p>13.3.1. Installer des magasins de commercialisation de matériels d'élevage</p> <p>13.3.2. Sensibiliser les jeunes à la pratique de l'élevage</p> <p>13.3.3. Former les jeunes à la conduite de la pisciculture</p> <p>13.3.4. Encadrer les éleveurs</p> <p>13.3.5. Former les éleveurs sur les techniques d'élevage</p> <p>13.3.6. Faire des études de faisabilité des micro-projets avant leur réalisation</p> <p>13.3.7. Mettre en place des Groupements d'Intérêts Economique d'élevage</p>	<p>- Le taux de mortalité passe de y% à x% au bout de 3 ans</p> <p>- Le nombre d'élevages pratiquant la complémentation alimentaire passe de x à y au bout 3 ans</p> <p>-X jeunes sont formés aux techniques piscicoles et installés au bout de 3 ans</p> <p>-Le nombre de fermes installées passe de x à y au bout de 3 ans</p>	<p>- Rapports sous-préfecture, ANADER, MIPARH, MUDH</p>	

<p>13.4. les activités agricoles sont diversifiées 13.4.1. Aménager les bas-fonds 13.4.2. Former les exploitants sur l'itinéraire technique de nouvelles cultures de rentes (hévéa, palmier à huile, teck) 13.4.3. Sensibiliser les propriétaires terriens sur les méfaits de cession de terre pour l'orpaillage 13.4.4. Développer les cultures vivrières de contre saison 13.4.5. Mettre en place un programme de développement de nouvelles cultures de rente 13.4.6. Sensibiliser les producteurs à la diversification des cultures</p>	<p>-X ha de nouvelles cultures de rentes sont introduites à Hiré -X ha de bas-fonds sont aménagés au bout de 3 ans</p>	<p>Rapports DD agriculture, ANADER,</p>	
--	---	--	--

14- TOURISME, ARTISANAT, SPORT, CULTURE ET LOISIRS

Objectif spécifique 14	LES ACTIVITES TOURISTIQUES, ARTISANALES, SPORTIVES, SOCIOCULTURELLES ET RECREATIVES SONT DEVELOPPEES		
Les résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>14.1. Le tourisme est développé</p> <p>14.1.1. Installer des maquis et restaurants modernes</p> <p>14.1.2. Construire des réceptifs hôteliers de hauts standings dans la ville</p> <p>14.1.3. Aménager les sites touristiques</p> <p>14.1.4. Promouvoir le tourisme</p>	<p>- La sous-préfecture de Hiré dispose de x infrastructures touristiques au bout de 3 ans</p> <p>- 60% des sites touristiques identifiés sont aménagés</p> <p>- Le nombre de touristes augmente de x% chaque année</p> <p>- Le taux d'occupation des chambres d'hôtel augmente de Y% chaque année</p> <p>- Les devises générées par le tourisme augmentent de Z% chaque année</p>	<p>-Rapports Ministère du tourisme, OITH, MIE, Conseil Général, Mairies</p>	<p>La promotion du tourisme est assurée dans le département</p>
<p>14.2. L'activité sportive est développée</p> <p>14.2.1. Construire un complexe sportif</p> <p>14.2.2. Diversifier les activités sportives</p> <p>14.2.3. Doter les équipes sportives en matériel de sport</p> <p>14.2.4. Encadrer les équipes</p> <p>14.2.5. Organiser des compétitions sportives inter villages ou communales</p> <p>14.2.6. Aménager des aires de jeu et espaces de détente</p> <p>14.2.7. Subventionner les activités sportives de la jeunesse</p> <p>14.2.8. Relocaliser l'équipe de football de HIRE</p> <p>14.2.9. Aménager les terrains de football dans certaines localités</p>	<p>- la sous-préfecture de Hiré dispose de X infrastructures sportives au bout de 3ans</p> <p>- Le nombre de compétitions sportives organisées dans la sous-préfecture passe de x à y par an</p>	<p>-Rapports sous-préfecture, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Conseil Général, Mairie, MUDH</p>	<p>La promotion du sport est assurée dans le département</p>
<p>14.3. Les activités socioculturelles sont développées</p> <p>14.3.1. Clôturer les lieux de culte</p> <p>14.3.2. Négocier la libération du foyer des jeunes avec les FRCI</p> <p>14.3.3. Organiser des semaines culturelles à Hiré</p> <p>14.3.4. Construire une bibliothèque municipale</p> <p>14.3.5. Construire des centres de détente</p> <p>14.3.6. Construire des lieux de réunion dans les villages</p> <p>14.3.7. Achever la construction de certains lieux de culte</p> <p>14.3.8. Doter les villages de chaises et bâches</p> <p>14.3.9. Achever les foyers polyvalents</p> <p>14.3.10. Construire des foyers polyvalents dans les villages</p>	<p>- Le nombre de manifestations culturelles organisées dans la Sous-Préfecture passe de x à y par an</p> <p>- Le nombre d'infrastructures socioculturelles de la Sous-Préfecture de Hiré passe de x à y au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapports Ministère de la Jeunesse et des sports, Mairie, MUDH</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers du département</p>
<p>14.4. L'artisanat est développé</p> <p>14.4.1. Sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat</p> <p>14.4.2. Réhabiliter les instruments de musique traditionnelle</p> <p>14.4.3. Moderniser la poterie</p> <p>14.4.4. Organiser les sculpteurs</p> <p>14.4.5. Réhabiliter l'activité des tisserands</p> <p>14.4.6. Faire la promotion des produits artisanaux</p> <p>14.4.7. Réhabiliter la fabrication des mortiers gode</p> <p>14.4.8. Faire la promotion des statuettes</p>	<p>Au moins un centre artisanal est fonctionnel à Hiré au bout de 3 ans</p>	<p>- Rapports Ministère de la Culture, Mairie, MUDH</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de la Sous-préfecture</p>
<p>14.5. Les valeurs traditionnelles sont préservées</p> <p>14.5.1. Restaurer les valeurs culturelles</p> <p>14.5.2. Restaurer les danses traditionnelles</p> <p>14.5.3. Sensibiliser les pop.au respect des lieux sacrés</p> <p>14.5.4. Restaurer les masques</p> <p>14.5.5. Valoriser la culture Dida</p> <p>14.5.6. Sensibiliser les vieux à transmettre aux jeunes les valeurs culturelles traditionnelles</p> <p>14.5.7. Organiser des journées socio –culturelles dans les villages</p> <p>14.5.8. Reconstruire des cases annulaires impluvium du canton Watta</p>	<p>- Le nombre de manifestations culturelles organisées dans la Sous-Préfecture passe de x à y par an</p> <p>- Au moins 1 case annulaire impluvium est construite dans le canton Watta au bout de 3 ans</p>	<p>- Rapports sous-préfecture, Ministère de la Culture, Mairie, MUDH</p>	<p>La sécurité règne dans les différents villages et quartiers de la Sous-préfecture</p>

15. SECURITE

Objectif spécifique 15	LA SECURITE EST RENFORCEE		
Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
<p>15.1. Le banditisme est freiné 15.1.1. Organiser des patrouilles des forces de l'ordre 15.1.2. Lutter contre la drogue 15.1.3. Sensibiliser les jeunes sur les dangers de la consommation abusive de l'alcool 15.1.4. Contrôler l'immigration 15.1.5. Lutter contre le grand banditisme 15.1.6. Lutter contre le développement de l'orpaillage 15.1.7. Sensibiliser les ex-combattants à déposer leurs armes 15.1.8. Organiser des patrouilles régulières dans la sous-préfecture de Hiré 15.1.9. Lutter contre la circulation des armes légères</p>	<p>- Le ratio effectif des forces de l'ordre /population passe de x à y au bout de 3 ans - Le taux de criminalité passe de y% à x% au bout de 3 ans -Le nombre d'agressions et de vols passe de y à x au bout de 3 ans - L'orpaillage est arrêté dès la 1^{ère} année</p>	<p>-Rapports préfecture, sous-préfecture, Brigade de gendarmerie, Commissariat de police</p>	<p>L'arrêté ministériel d'interdiction de l'orpaillage est signé</p>
<p>15.2. Les forces de l'ordre sont efficaces 15.2.1. Sensibiliser les forces de l'ordre à cesser les rackets 15.2.2. Doter les forces de l'ordre de moyens logistiques et de véhicules de patrouilles et d'intervention 15.2.3. Réduire les barrages et postes de contrôle anarchiques des forces de l'ordre 15.2.4. Sensibiliser la population à collaborer avec les forces de l'ordre</p>	<p>- Le ratio effectif des forces de l'ordre /population passe de x à y au bout de 3 ans - Le taux de criminalité passe de y% à x% au bout de 3ans -Le nombre d'agressions et de vols passe de y à x au bout de 3 ans</p>	<p>-Rapports sous-préfecture, Brigade de gendarmerie, Commissariat de police, chefferie villageoise</p>	<p>- La sécurité règne dans le pays</p>

16. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

Objectif spécifique 16	L'ENVIRONNEMENT EST PRESERVE		
	Résultats attendus/activités	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources de vérification
16.1. Le patrimoine forestier est restauré 16.1.1. Lutter contre le sciage des espèces végétales 16.1.2. Former les exploitants aux techniques d'intensification culturale 16.1.3. moderniser la fabrication du charbon 16.1.4. Sensibiliser les populations au respect des forêts classées 16.1.5. Sensibiliser les propriétaires terriens aux conséquences de la vente des forêts 16.1.6. Sensibiliser les populations aux pratiques des cultures intensives 16.1.7. Respecter la réglementation forestière 16.1.8. vulgariser le code forestier 16.1.9. Restaurer le couvert végétal décapé 16.1.10. Protéger les forêts classées 16.1.11. Reboiser les zones de forêts détruites 16.1.12. Lutter contre les feux de brousse 16.1.13. circonscrire la zone d'exploitation minière 16.1.14. Informer la population sur le périmètre d'exploitation minière de Newcrest 16.1.15. Sensibiliser la population à la conservation d'une partie de leur forêt	-X ha de forêt reboisés au bout de 3 ans -X campagnes de vulgarisation du code forestier sont effectuées au bout de 3 ans -X producteurs pratiquent l'agroforesterie au bout de 3 ans	Rapport sous-préfecture, eaux et forêts, DD agriculture, ANADER, SODEFOR	La population adhère à la politique de préservation et restauration du couvert forestier
16.2. La faune est préservée 16.2.1. Lutter contre le braconnage 16.2.2. promouvoir l'élevage 16.2.3. Délimiter les zones de dépôt de produits toxiques issus de la mine 16.2.4. lutter contre l'utilisation des produits chimiques pour la pêche dans les rivières et ruisseaux 16.2.5. Sensibiliser la population sur la réglementation de la chasse 16.2.6. Restaurer l'habitat naturel des animaux 16.2.7. Dépolluer les points d'eau d'abreuvement des animaux	- X points d'eau sont dépollués au bout de 3 ans - la braconnage est réduit de X% au bout de 3 ans - X aires protégées sont créées au bout de 3 ans	Rapport sous-préfecture, eaux et forêts, SODEFOR	La population adhère à la politique de préservation de la faune
16.3. Les actions de prévention de la dégradation de l'environnement sont intensifiées 16.3.1. Rendre public les résultats des audits environnementaux 16.3.2. Mettre en place un service des mines à Hiré 16.3.3. Effectuer des analyses contradictoires 16.3.4. Sensibiliser la population sur les règles de sécurité et d'hygiène minimales	-1 système de prévention de la dégradation de l'environnement est mis en place -1 service des mines est installé à Hiré au bout de 2 ans	Rapport sous-préfecture, eaux et forêts, Ministère des mines, ministère de l'environnement	
16.4. Les activités agricoles sont préservées 16.4.1. Former les producteurs à la maîtrise de l'eau 16.4.2. Former les producteurs à la gestion durable des sols 16.4.3. Irriguer les zones hydromorphes asséchées 16.4.4. Aménager des barrages hydro-agricoles	-X producteurs sont formés à la maîtrise de l'eau et à la gestion durable des sols (GDS) -X périmètres hydro-agricoles sont aménagés au bout de 3 ans	Rapport DD agriculture, ANADER, MUDH	
16.5. Les populations de Hiré sont préservées des maladies et des nuisances sonores 16.5.1. Utiliser des dynamites à faibles capacités de souffle pour le concassage des roches 16.5.2. Relocaliser les campements proches de la mine 16.5.3. Organiser des consultations médicales périodiques 16.5.4. Informer la population sur les mesures de préventions émises par la société minière	-tous les campements proches de la Mine sont relocalisés	Rapport sous-préfecture, DD santé, Newcrest, MUDH, ministère des mines, mairie	
16.6. L'air est sain 16.6.1. Bitumer la route de la mine à l'axe Hiré Oumé 16.6.2. Aménager des fosses de collecte des eaux usagées issues de la transformation du manioc 16.6.3. Faire un arrosage régulier des axes routiers en période de saison sèche 16.6.4. Limiter la vitesse de circulation des véhicules et camions de la mine sur les routes	-X fosses de collecte des eaux usagées sont aménagées dès la 1 ^{ère} année - la route de la mine à l'axe Hiré Oumé est bitumée au bout de 2 ans	Rapport Newcrest, sous-préfecture, MIE	

<p>16.6.5. Prévenir les éventuels gaz de la mine</p>			
<p>16.7. Le sol et le sous-sol sont restaurés 16.7.1 restaurer les zones décapées par la mine 16.7.2. Lutter contre l'érosion hydrique 16.7.3. Sensibiliser les populations sur les risques d'éboulement que peut entraîner le décapage des flancs des collines 16.7.4. Traiter les eaux usées</p>	<p>-Les zones décapées par la Mine sont restaurées au bout de 3ans</p>	<p>Rapport Newcrest, Sous-préfecture, Ministère de l'environnement ; MUDH</p>	
<p>16.8. Les eaux souterraines sont préservées par la population 16.8.1. Contrôler régulièrement la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines 16.8.2. Construire des canaux de drainage des eaux polluées par les produits chimiques de la mine 16.8.3. Créer une station de traitement des eaux polluées par les produits chimiques 16.8.4. Installer des panneaux d'information interdisant la consommation des eaux polluées par le cyanure 16.8.5. Forer des puits équipés de pompes à motricité humaine</p>	<p>-une station de traitement des eaux polluées est installée dès la 1^{ère} année -Des canaux de drainage des eaux polluées sont aménagés dès la 1^{ère} année -Des panneaux d'information interdisant la consommation des eaux polluées par le cyanure sont implantés dès la 1^{ère} année</p>	<p>Rapport Newcrest, Sous-préfecture, Ministère de l'environnement ; MUDH, ANDE, CIAPOL</p>	

Plans d'Opérations

CHAPITRE

6

Le plan d'opérations présente les activités à réaliser au cours des trois (03) prochaines années.

Pour chaque activité, le responsable de l'exécution sera précisé ultérieurement. A partir de ce plan, des programmes annuels avec des objectifs quantifiés assortis de budget seront élaborés par la MUDH ou le Comité de Développement qui sera mis en place en accord avec le PNUD.

6.1. Plan d'opération triennal

1. Eau et Electricité

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 1 : LA FOURNITURE EN EAU POTABLE ET A L'ELECTRICITE EST SATISFAISANTE				
1.1. L'accès des populations à l'eau potable est facilité				MUDH/CD
1.1.1. Réduire les coupures d'eau				
1.1.2. Installer des pompes d'hydrauliques villageoises				
1.1.3. Construire des HVA dans certaines localités				
1.1.4. Ouvrir un magasin de pièces de rechange				
1.1.5. Former les artisans réparateurs des pompes				
1.1.6. Former les responsables des COGES eau à la gestion des pompes				
1.1.7. Doter tous les villages de système d'adduction d'eau				
1.1.8. Organiser des journées promotionnelles de branchement et d'abonnement à la SODECL				
1.1.9. Sensibiliser les populations à payer les redevances eau				
1.1.10. Construire des châteaux d'eau				
1.1.11. Etendre le réseau d'adduction d'eau dans les quartiers de la ville et de certains villages				
1.1.12. Entretien des pompes d'hydrauliques villageoises				
1.1.13. Réparer les pompes d'hydrauliques villageoises				
1.1.14. Rétablir la fourniture en eau courante				
1.1.15. Trouver un autre lieu de pompage d'eau				
1.1.16. Traiter l'eau des pompes d'hydrauliques villageoises				
1.1.17. Entretien le château d'eau				
1.1.18. Mettre en place des COGES eau dans tous les villages				

1.2. Les localités et les quartiers de Hiré sont électrifiés				MUDH/CD
1.2.1. Réduire les coupures d'électricité				
1.2.2. Etendre le réseau électrique à tous les quartiers des localités				
1.2.3. Remplacer les ampoules des lampadaires				
1.2.4. Entretien du réseau électrique				
1.2.5. Améliorer la procédure de pose de compteur				
1.2.6. Organiser des journées promotionnelles de branchement à l'électricité				
1.3. Les services fournis par la SODECLI sont satisfaisante				MUDH/CD

2- COMMERCE

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 1 : LES ACTIVITES COMMERCIALES SONT DEVELOPPEES				
2.1. Les infrastructures de commerce sont suffisantes				MUDH/CD
2.1.1. Construire des marchés couverts				
2.1.2. Construire un centre commercial				
2.1.3. Doter les villages de magasins de stockage				
2.1.4. Assainir le marché				
2.1.5. Moderniser le marché de Hiré				
2.1.6. Construire un super marché				
2.1.7. Achever certains marchés				
2.1.8. Construire un marché de vivriers				
2.2. L'approvisionnement des marchés est facilité				MUDH/CD
2.2.1. Doter les localités de véhicules de transport de marchandises				
2.2.2. Redynamiser les coopératives de commercialisation des vivriers				
2.2.3. Installer des magasins de gros et de demi-gros à Hiré				
2.2.4. Reprofiler les routes				
2.2.5. Sensibiliser les commerçants à l'établissement des pièces afférentes à leurs activités				
2.2.6. Sensibiliser les forces de l'ordre aux méfaits du racket des commerçants				
2.3. Le commerce est organisé				MUDH/CD
2.3.1. Contrôler les prix des marchandises				
2.3.2. Former les commerçants en gestion				
2.3.3. Sécuriser le marché.				
2.3.4. Sensibiliser la population à la culture du commerce				
2.3.5. Organiser l'occupation du marché				
2.3.6. Sensibiliser les populations à fréquenter les marchés annexes				
2.3.7. Ouvrir un service du ministère du commerce à Hiré				

3. FORMATION PROFESSIONNELLE ET EMPLOI

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 3 : L'INSRETIION SOCIO PROFESSIONNELLE EST ASSUREE				
3.1 La majorité des jeunes dispose d'une qualification professionnelle				MUDH/CD
3.1.1 Equiper l'IFEF				
3.1.2. Former les jeunes aux petits métiers				
3.1.3. Sensibiliser les jeunes à la formation professionnelle				
3.1.4. Promouvoir les activités de l'IFEF				
3.1.5. Informer les populations sur les opportunités de la formation professionnelle				
3.2. L'accès à l'emploi est facilité				MUDH/CD
3.2.1. Faire l'insertion socio-professionnelle des jeunes dans les petits métiers				
3.2.2 Sensibiliser les jeunes sur les opportunités d'emploi local				
3.2.3. Renforcer la capacité des jeunes à la formation continue				
3.2.4. Négocier avec la société minière l'embauche des jeunes et des femmes qualifiés				
3.2.5. Favoriser l'installation d'entreprises privées à Hiré				
3.2.6. Négocier avec la compagnie minière l'octroi de stages aux étudiants en mines et géologie				
3.2.7. Promouvoir les petits métiers (menuiserie, plombier, coiffure, couture)				
3.2.8. Former les jeunes aux petits métiers				
3.3. L'auto emploi est développée				MUDH/CD
3.3.1. Construire un centre de métiers				
3.3.2. Mettre en place un fonds de soutien aux initiatives des jeunes				
3.3.3. Encadrer les jeunes				
3.3.4. Financer les projets des jeunes				
3.3.5. Informer les jeunes sur les opportunités d'auto emploi				
3.3.6. Former les jeunes à l'entrepreneuriat				
3.3.7. Sensibiliser les jeunes sur les opportunités de la formation continue				

4. EDUCATION

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 4 : LA COUVERTURE SCOLAIRE EST RENFORCEE				
4.1. Les infrastructures scolaires sont suffisantes				MUDH/CD
4.1.1. Construire des écoles maternelles				
4.1.2. Réhabiliter les écoles délabrées				
4.1.3. Réhabiliter les logements des maîtres				
4.1.4. Doter les écoles de centres médico scolaires				
4.1.5. Construire de nouvelles salles de classes				
4.1.6. Construire des logements de maître				
4.1.7. Achever la construction de classes dans certains villages				
4.1.8. Aménager un espace omnisport au lycée (football, handball, basketball, volleyball)				
4.1.9. Construire d'autres collèges				
4.1.10. Construire des bâtiments pour le 2 nd cycle				
4.1.11. Clôturer le lycée municipal				
4.2. Les établissements scolaires et éducatifs sont équipés				MUDH/CD
4.2.1. Achever les cantines scolaires				
4.2.2. Construire des foyers d'accueil et d'hébergement des élèves				
4.2.3. Equiper les cantines en matériels				
4.2.4. Alimenter les écoles en électricité				
4.2.5. Doter les écoles en tables bancs				
4.2.6. Alimenter les écoles en eau courante				
4.2.7. Construire les latrines dans les écoles				
4.2.8. Doter les établissements secondaires en bibliothèques				
4.2.9. Doter les établissements secondaires de Hiré en matériels informatiques				
4.2.10. Doter les salles spécialisées d'équipement				
4.2.11. Construire des latrines dans certains logements des enseignants				
4.2.12. Approvisionner les cantines en vivres				
4.2.13. Doter le lycée en table-bancs				
4.2.14. Construire des cantines scolaires				
4.2.15. Doter les écoles en matériels didactiques				
4.2.16. Installer des pompes hydrauliques dans les écoles				
4.3. Les personnels de l'éducation sont en nombre suffisant				MUDH/CD
4.3.1. Affecter des professeurs de mathématique et de français au lycée municipal				
4.3.2. Sensibiliser les enseignants à l'assiduité				
4.3.3. Affecter les enseignants dans les écoles et les collèges				
4.4. La scolarisation est améliorée				MUDH/CD
4.4.1. Sensibiliser les parents à l'encadrement de leurs enfants				
4.4.2. Sanctionner les enseignants qui harcèlent les jeunes filles				

PSD HIRE

4.4.3. Organiser des séances d'audiences foraines				
4.4.4. Mettre en place un système de prise en charge social				
4.4.5. Doter tous les élèves en kits scolaires				
4.4.6. Sensibiliser les parents à établir les extraits d'acte de naissances de leurs enfants				
4.4.7. Sensibiliser les parents à la scolarisation de la petite fille				

5. Communication

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 5 : LES COMMUNICATIONS SONT FACILITEES				
5.1. Les liaisons téléphoniques sont facilitées				MUDH/CD
5.1.1. Ouvrir une agence de Cote d'Ivoire télécom				
5.1. Faire l'entretien régulier du réseau de téléphonie fixe dans les localités				
5.1.3. Ouvrir des points de ventes des cartes de recharges et de transfert dans les villages				
5.1.4. Etendre la couverture des réseaux de téléphonie mobile dans les villages				
5.1.5. Doter les villages de téléphonie fixe				
5.2. L'accès à l'information est facilité				MUDH/CD
5.2.1. Instaurer des kiosques à journaux				
5.2.2. Ouvrir un bureau de poste à Hiré				
5.2.3. Installer une radio locale à Hiré				
5.2.4. Réhabiliter le centre émetteur radio-télé de Djigo				
5.2.5. Organiser des journées promotionnelles d'abonnement à des chaînes satellitaires				
5.3. L'accès à internet est facilité				MUDH/CD
5.3.1. Introduire des cours d'informatique dans les établissements primaires et secondaires				
5.3.2. Initier les jeunes à l'outil l'informatique				
5.3.3. Promouvoir l'internet à Hiré				
5.3.4. Ouvrir des cybers café				
5.3.5. Installer l'ADSL à Hiré				
5.3.6. Promouvoir les clés Internet Moov, MTN et ORANGE				

6. FINANCEMENT

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 6 : LE FINANCEMENT DES ACTIVITES EST FACILITE				
6.1. La mobilisation de l'épargne est facilitée				MUDH/CD
6.1.1. Sensibiliser la population à l'épargne				
6.1.2. Développer les activités génératrices de revenus				
6.1.3. Financer les projets des jeunes				
6.1.4. Sensibiliser la population sur les méfaits de la pratique de la thésaurisation				
6.1.5. Diversifier les activités économiques				
6.2. Les structures financières sont suffisantes				MUDH/CD
6.2.1. Ouvrir des structures de transfert d'argent à Hiré				
6.2.2. Ouvrir des banques commerciales				
6.2.3. Ouvrir des structures de micro-finance à Hiré				
6.3. L'accès au micro-crédit est facilité				MUDH/CD
6.3.1. Former les jeunes aux techniques de montage de projets et des dossiers de recherches de financement				
6.3.2. Informer les jeunes sur les opportunités et les structures de financement				
6.3.3. Mettre en place une plate-forme d'information et d'encadrement des jeunes				
6.3.4. Financer les activités des jeunes				
6.3.5. Former les jeunes à la gestion d'une activité économique				
6.3.6. Elaborer un plan stratégique de développement de la Sous-préfecture de Hiré				
6.4. Hiré dispose d'un plan de mobilisation des ressources				MUDH/CD
6.4.1. Valoriser les ressources endogènes et exogènes				
6.4.2. Développer la coopération décentralisée				
6.4.3. Sensibiliser la diaspora au financement des actions de développement				
6.4.4. Renforcer l'action de la mutuelle de développement de la sous-préfecture de Hiré				

7. ADMINISTRATION

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 7 : L'ACCES AUX SERVICES ADMINISTRATIFS EST FACILITE				
7.1. L'obtention des pièces administratives est facilitée				MUDH/CD
7.1.1. Sensibiliser les populations sur l'importance des pièces administratives				
7.1.2. Appliquer les tarifs officiels des actes administratifs				
7.1.3. Approvisionner les services administratifs d'état civil en imprimés				
7.1.4. Sensibiliser les populations à déclarer systématiquement les naissances et les décès				
7.1.5 Ouvrir des centres secondaires d'état civil				
7.1.6. Affecter des agents à l'état civil				
7.1.7. Equiper les agents des centres secondaires d'état civil				
7.1.8. Informatiser les services d'Etat civil				
7.1.9. Organiser des audiences foraines				
7.1.10. Sensibiliser la population sur l'importance des pièces d'identité				
7.1.11. Sensibiliser les populations à bien conserver leurs pièces administratives				
7.1.12. Former les agents des centres secondaires d'état civil				
7.2. Le fonctionnement des services administratifs est amélioré				MUDH/CD
7.2.1. Réhabiliter la résidence du Sous-préfet				
7.2.2. Achever la construction de la mairie de Hiré				
7.2.3. Equiper les services administratifs (mairie, sous-préfecture, commissariat et brigade de gendarmerie etc.)				
7.2.4. Acquérir un véhicule de commandement pour le Sous-préfet				
7.2.5. Construire la résidence du sous-préfet de Hiré				

8. ROUTES ET TRANSPORT

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 8 : LE DEPLACEMENT DES PERSONNES ET DES BIENS EST FACILITE				
8.1. Le réseau routier est amélioré				MUDH/CD
8.1.1. Reprofiler les routes et pistes				
8.1.2. Ouvrir les voies de dessertes aux campements				
8.1.3. Réhabiliter les ponts et ouvrages de franchissement dégradés				
8.1.4. Construire des ouvrages de franchissement				
8.1.5. Entretien des accotements de routes et pistes				
8.1.6. Bitumer la route Hiré à la mine Newcrest				
8.1.7. Réhabiliter les voies Hiré-Divo et Hiré-Oumé				
8.2. La sécurité des voyageurs est garantie				MUDH/CD
8.2.1. Sensibiliser les transporteurs à réparer leurs véhicules				
8.2.2. Sensibiliser les transporteurs à respecter les normes de chargement				
8.2.3. Sensibiliser les chauffeurs et les motocyclistes à respecter le code de la route				
8.2.4. Sensibiliser les chauffeurs à avoir leur permis de conduite				
8.2.5. Ouvrir des auto-écoles à Hiré				
8.2.6. Sensibiliser les propriétaires des véhicules à assurer leurs véhicules				
8.2.7. Construire des gares routières				
8.2.8. Sensibiliser les propriétaires à faire les visites techniques				
8.2.9. Installer des panneaux de signalisation				
8.3. Le transport est développé				MUDH/CD
8.3.1. Sensibiliser les transporteurs à entretenir leurs véhicules				
8.3.2. Mettre en place des coopératives de transport				
8.3.3 Acquérir des véhicules de transport				
8.3.4. Construire des stations services				
8.3.5. Ouvrir des lignes de taxis communaux à Hiré				
8.3.6. Organiser les transporteurs				
8.3.7. Sensibiliser les transporteurs à acquérir des taxis communaux et des véhicules de transport				
8.3.8. Doter les cinq (5) campements de véhicules de transport				
8.4. Le coût du transport est accessible				MUDH/CD
8.4.1. Sensibiliser les transporteurs à revoir les coûts du transport à la baisse				
8.4.2. Sensibiliser les forces de l'ordre à cesser le racket				
8.4.3. Mettre en place un cadre de concertation entre la mutuelle et les transporteurs				

9- TRANSFORMATION ET CONSERVATION

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 9 : LA TRANSFORMATION ET LA CONSERVATION DES PRODUITS AGRICOLES SONT FACILITEES				
9.1. La transformation des produits agricoles est facilitée				MUDH/CD
9.1.1. Installer des unités de transformations				
9.1.2. Acquérir des broyeuses de manioc				
9.1.3. Améliorer les productions agricoles				
9.1.4. Former des artisans réparateurs des unités de transformation				
9.1.5. Electrifier les villages				
9.1.6. Acquérir des moulins				
9.1.7. Organiser les producteurs en coopératives				
9.2. La conservation des produits agricoles est facilitée				MUDH/CD
9.2.1. Construire des magasins de stockage				
9.2.2. Former les producteurs aux techniques modernes de conservation				
9.2.3. Installer des chambres froides				
9.2.4. Electrifier les localités				
9.2.5. Promouvoir les unités de conservation modernes				

10. HYGIENE ET SANTE

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 10 : LA SANTE DES POPULATIONS S'AMELIORE				
10.1. Les établissements sanitaires sont suffisants				MUDH/CD
10.1.1. Construire un hôpital général				
10.1.2. Ouvrir des dépôts de pharmacie dans certains villages				
10.1.3. Achever la construction des dispensaires dans certaines localités				
10.1.4. Construire des maternités dans certaines localités				
10.2. Les établissements sanitaires sont équipés				MUDH/ CD
10.2.1. Equiper les formations sanitaires en lits d'hospitalisation				
10.2.2. Equiper les dispensaires				
10.2.3. Alimenter les centres de santé en électricité				
10.2.4. Construire un laboratoire au CSU de Hiré				
10.2.5. Approvisionner les formations sanitaires en médicaments de premières nécessités				
10.2.6. Acquérir des ambulances pour les structures sanitaires				
10.3. Le personnel de santé est en nombre suffisant				MUDH/ CD
10.3.1. Affecter une sage-femme à la maternité de Gogobro				
10.3.2. Affecter des infirmiers dans les dispensaires				
10.3.3. Affecter les médecins spécialistes au CSU de Hiré				
10.3.4. Recruter des aides-soignantes				
10.4. Les conditions d'hygiène sont améliorées				MUDH/ CD
10.4.1. Sensibiliser les populations aux vidanges régulières des WC				
10.4.2. Curer régulièrement les caniveaux				
10.4.3. Délocaliser les parcs à bétail situés à proximité de la ville				
10.4.4. Sensibiliser la population à la construction de latrines et de puits perdus dans les habitations				
10.4.5. Délocaliser le dépôt du marché situé à proximité de la boucherie				
10.4.6. Entretien des localités				
10.4.7. Sensibiliser les vendeuses de denrées aux règles d'hygiène				
10.4.4. Drainer les eaux usées				
10.4.9. Ramasser les ordures ménagères				
10.4.10. Installer des bacs de pré collecte d'ordures ménagères dans la ville de Hiré				
10.4.11. Acquérir un véhicule de ramassage des ordures ménagères				
10.4.12. Construire des latrines publiques				
10.4.13. Doter l'abattoir de points d'eau				
10.4.14. Aménager des caniveaux d'évacuation des eaux usées				
10.4.15. Assainir le marché				
10.4.16. Parquer les animaux en divagation				

10.5. Les maladies endémiques régressent				MUDH/ CD
10.5.1. Renforcer la lutte contre le VIH/SIDA				
10.5.2. Lutter contre l'éléphantiasis				
10.5.3. Organiser des campagnes de vaccination contre la fièvre typhoïde				
10.5.4. Assurer la prise en charge des personnes atteints de l'ulcère de burili				
10.5.5. Lutter contre le paludisme				
10.5.6. Lutter contre le choléra et le ver de guinée				
10.5.7. Ouvrir un comité local de gestion des bons de la MUGEFCI au CSU de Hiré				
10.6. La fréquentation des infrastructures sanitaires est améliorée				MUDH/ CD
10.6.1. Sensibiliser les agents de santé au bon accueil des patients				
10.6.2. Sensibiliser les agents de santé sur la ponctualité				
10.6.3. Sensibiliser les femmes enceintes à fréquenter les centres de santé pour les CPN				
10.6.4. Ouvrir les dispensaires de Zaroko-Bouakako, Bonikro et Douaville				
10.6.5. Former les membres de la COGES santé				

11 – SOCIAL

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 11 : LA COHESION SOCIALE EST RENFORCEE				
11.1. Les mœurs sont restaurées				MUDH/ CD
11.1.1. Initier les jeunes aux pratiques coutumières				
11.1.2. Sensibiliser les populations à respecter les chefs de villages				
11.1.3. Sensibiliser les hommes à respecter leurs femmes				
11.1.4. Sensibiliser les hommes et les femmes à la bonne cohabitation conjugale				
11.1.5. Former les jeunes filles et les jeunes gens sur l'éducation sexuelle				
11.1.6. Sensibiliser les jeunes sur les méfaits de la prostitution				
11.1.7. Sensibiliser les jeunes au mariage				
11.1.8. Sensibiliser les jeunes sur l'importance du mariage traditionnel				
11.1.9. Lutter contre l'alcoolisme et le tabagisme				
11.2. Les conflits sociaux sont réduits				MUDH/ CD
11.2.1. Sensibiliser les jeunes sur les méfaits de la consommation abusive de l'alcool				
11.2.2. Sensibiliser les chefs aux règlements impartiaux des conflits				
11.2.3. Régler les conflits de succession				
11.2.4. Créer un cadre de réconciliation et de rapprochement des cadres de la SP de Hiré				
11.2.5. Organiser une journée de réconciliation				
11.2.6. Régler les conflits fonciers				
11.2.7. Sensibiliser les propriétaires terriens à ne plus vendre leurs terres				
11.2.8. Impliquer les femmes dans la gestion des biens communautaires				
11.2.9. Régler les conflits entre agriculteurs et éleveurs				
11.3. Le système d'indemnisation de la population par Newcrest est satisfaisant				MUDH/ CD
11.3.1. Intégrer les jachères dans l'indemnisation des terres				
11.3.2. Mettre en place un système transparent d'indemnisation				
11.3.3. Impliquer les populations dans les négociations de dédommagement				
11.3.4. Intégrer les plantations non détruites et abandonnées du fait de leur proximité à la zone d'exploitation minière dans le système d'indemnisation				
11.4. L'assistance sociale aux populations est satisfaisante				MUDH/ CD
11.4.1. Financer les projets initiés par les jeunes				
11.4.2. Assister les chefs de village				
11.4.3. Développer les actions d'encadrement de la population par les autorités				

12. HABITAT ET URBANISME

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 12 : LE CADRE DE VIE EST AGREABLE				
12.1. L'urbanisation des localités est améliorée				MUDH/ CD
12.1.1. Construire des latrines publiques				
12.1.2. Bitumer les rues de la ville				
12.1.3. Aménager des espaces verts dans la ville				
12.1.4. Installer une décharge d'ordure à HIRE				
12.1.5. Créer des allées de plantes d'ombrage le long des rues				
12.1.6. Lutter contre l'installation anarchique des petits commerces				
12.1.7. Appliquer le plan d'urbanisme directeur				
12.1.8. Appliquer les normes de construction				
12.1.9. Construire les locaux de certains services administratifs				
12.1.10. Respecter les plans de lotissement				
12.2. L'habitat moderne est développé				MUDH/ CD
12.2.1. Sensibiliser les allogènes à construire dans leur lieu de résidence				
12.2.2. Sensibiliser les populations à construire des latrines dans leurs cours				
12.2.3. Initier des programmes d'habitat rural				
12.2.4. Appliquer le plan directeur				
12.2.5. Etendre le lotissement dans les localités				
12.2.6. Sensibiliser les cadres à construire dans leurs villages				
12.2.7. Initier des opérations de construction de logements sociaux à HIRE				
12.3. Les conditions de vie des populations sont agréables				MUDH/ CD
12.3.1. Initier des opérations immobilières à HIRE				
12.3.2. Lutter contre la construction d'habitat précaire				
12.3.3. Relocaliser les campements de Chantier konankro, Petit-bouaké et Konankro				
12.3.4. Prendre en compte tous les ménages dans le projet de construction de nouvelles maisons à Konankro				
12.3.5. Réaliser le projet de délocalisation des campements				
12.3.6. Réhabiliter les murs fissurés des maisons sous l'effet des explosions				
12.4. Les localités sont assainies				MUDH/ CD
12.4.1. Désenclaver les localités (Chantier-Konankro,)				
12.4.2. Créer des comités d'entretien des villages				
12.4.3. Aménager les caniveaux				
12.4.4. Ouvrir les rues des villages				
12.4.5. Ré profiler les rues des villages				
12.4.6. Lutter contre l'érosion				
12.4.7. Entretien des rues des villages				

13. AGRICULTURE

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 13 : LES REVENUS AGRICOLES SONT AMELIORES				
13.1. Les productions agricoles sont améliorées				MUDH/ CD
13.1.1. Sensibiliser les producteurs à l'utilisation de l'engrais				
13.1.2. Vulgariser des semences sélectionnées				
13.1.3. Intensifier la production agricole				
13.1.4. Renforcer l'encadrement agricole				
13.1.5. Susciter la production de semences communautaires de vivriers				
13.1.6. Traiter les cultures				
13.1.7. Mécaniser l'agriculture				
13.1.8. Régénérer le verger café-cacao				
13.1.9. Susciter la création de groupes d'entraide				
13.1.10. Former les paysans sur les techniques culturales (café, cacao, hévéa et de palmier à huile)				
13.1.11. Entretien des plantations				
13.1.12. Aménager les bas-fonds				
13.1.13. Créer des déviations des cours d'eau sectionnés				
13.1.14. Lutter contre les maladies du cacaoyer				
13.1.15. Interdire les activités des orpailleurs				
13.1.16. Organiser des achats groupés d'intrants				
13.1.17. Créer des pépinières homologuées d'hévéa et de palmiers à huile				
13.1.18. Former les jeunes sur les techniques d'intensification culturale				
13.1.19. Installer des élevages modernes				
13.1.20. Dédommager les producteurs de plantations détruites				
13.2 .La commercialisation des produits agricoles est facilitée				MUDH/ CD
13.2.1. Former les dirigeants des coopératives				
13.2.2. Organiser des patrouilles régulières sur les routes				
13.2.3. Organiser les coopératives				
13.2.4. Installer les structures de transformation de certains produits vivriers				
13.2.5. Construire des magasins de stockage				
13.2.6. Appuyer les producteurs à la commercialisation des produits vivriers				
13.2.7. Former les populations sur les techniques de transformation et de conservation des produits vivriers				
13.2.8. Sensibiliser les forces de l'ordre sur les méfaits du racket				
13.2.9. Acheter de nouveaux véhicules pour l'évacuation des produits				
13.2.10. Ouvrir les pistes de dessertes				
13.2.11. Entretien des routes et les piste de dessertes				
13.2.14. Organiser les producteurs en coopérative				
13.2.13. Former les producteurs sur la vie coopérative				
13.2.14. Sensibiliser les acheteurs au respect des prix				

13.3. L'élevage est développé				MUDH/ CD
13.3.1. Installer des magasins de commercialisation de matériels d'élevage				
13.3.2. Sensibiliser les jeunes à la pratique de l'élevage				
13.3.3. Former les jeunes à la conduite de la pisciculture				
13.3.4. Encadrer les éleveurs				
13.3.5. Former les éleveurs sur les techniques d'élevage				
13.3.6. Faire des études de faisabilité des micro-projets avant leur réalisation				
13.3.7. Mettre en place des Groupements d'Intérêts Economique d'élevage				
13.4. Les activités agricoles sont diversifiées				MUDH/ CD
13.4.1. Aménager les bas-fonds				
13.4.2. Former les exploitants sur l'itinéraire technique de nouvelles cultures de rentes (hévéa, palmier à huile, teck)				
13.4.3. Sensibiliser les propriétaires terriens sur les méfaits de cession de terre pour l'orpaillage				
13.4.4. Développer les cultures vivrières de contre saison				
13.4.5. Mettre en place un programme de développement de nouvelles cultures de rente				
13.4.6. Sensibiliser les producteurs à la diversification des cultures				

14- TOURISME, ARTISANAT, SPORT, CULTURE ET LOISIRS

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 14 : LES ACTIVITES TOURISTIQUES, ARTISANALES, SPORTIVES, SOCIOCULTURELLES ET RECREATIVES SONT DEVELOPPEES				
14.1. Le tourisme est développé				MUDH/ CD
14.1.1. Installer des maquis et restaurants modernes				
14.1.2. Construire des réceptifs hôteliers de hauts standings dans la ville				
14.1.3. Aménager les sites touristiques				
14.1.4. Promouvoir le tourisme				
14.2. L'activité sportive est développée				MUDH/ CD
14.2.1. Construire un complexe sportif				
14.2.2. Diversifier les activités sportives				
14.2.3. Doter les équipes sportives en matériel de sport				
14.2.4. Encadrer les équipes				
14.2.5. Organiser des compétitions sportives inter villages ou communales				
14.2.6. Aménager des aires de jeu et espaces de détente				
14.2.7. Subventionner les activités sportives de la jeunesse				
14.2.8. Relocaliser l'équipe de football de HIRE				
14.2.9. Aménager les terrains de football dans certaines localités				
14.3. Les activités socioculturelles sont développées				MUDH/ CD
14.3.1. Clôturer les lieux de culte				
14.3.2. Négocier la libération du foyer des jeunes avec les FRCI				
14.3.3. Organiser des semaines culturelles à Hiré				
14.3.4. Construire une bibliothèque municipale				
14.3.5. Construire des centres de détente				
14.3.6. Construire des lieux de réunion couverts dans les villages				
14.3.7. Achever la construction de certains lieux de culte				
14.3.8. Doter les villages de chaises et bâches				
14.3.9. Achever les foyers polyvalents				
14.3.10. Construire des foyers polyvalents dans les villages				
14.4. L'artisanat est développé				MUDH/ CD
14.4.1. Sensibiliser les jeunes à s'intéresser aux métiers de l'artisanat				
14.4.2. Réhabiliter les instruments de musique traditionnelle				
14.4.3. Moderniser la poterie				
14.4.4. Organiser les sculpteurs				
14.4.5. Réhabiliter l'activité des tisserands				
14.4.6. Faire la promotion des produits artisanaux				
14.4.7. Réhabiliter la fabrication des mortiers « gode »				
14.4.8. Faire la promotion des statuettes				

14.5. Les valeurs traditionnelles sont préservées				MUDH/ CD
14.5.1. Restaurer les valeurs culturelles				
14.5.2. Restaurer les danses traditionnelles				
14.5.3. Sensibiliser les populations au respect des lieux sacrés				
14.5.4. Restaurer les masques				
14.5.5. Valoriser la culture Dida				
14.5.6. Sensibiliser les vieux à transmettre aux jeunes les valeurs culturelles traditionnelles				
14.5.7. Organiser des journées socio –culturelles dans les villages				
14.5.8. Reconstruire des cases annulaires impluvium du canton Watta				

15. SECURITE

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 15 : LA SECURITE EST RENFORCEE				
15.1. Le banditisme est freiné				MUDH/ CD
15.1.1. Organiser des patrouilles des forces de l'ordre				
15.1.2. Lutter contre la drogue				
15.1.3. Sensibiliser les jeunes sur les dangers de la consommation abusive de l'alcool				
15.1.4. Contrôler l'immigration				
15.1.5. Lutter contre le grand banditisme				
15.1.6. Lutter contre le développement de l'orpaillage				
15.1.7. Sensibiliser les ex-combattants à déposer leurs armes				
15.1.8. Organiser des patrouilles régulières dans la sous-préfecture de Hiré				
15.1.9. Lutter contre la circulation des armes légères				
15.2. Les forces de l'ordre sont efficaces				MUDH/ CD
15.2.1. Sensibiliser les forces de l'ordre à cesser les rackets				
15.2.2. Doter les forces de l'ordre de moyens logistiques et de véhicules de patrouilles et d'intervention				
15.2.3. Réduire les barrages et postes de contrôle anarchiques des forces de l'ordre				
15.2.4. Sensibiliser la population à collaborer avec les forces de l'ordre				

16. ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

INTITULE	CHRONOGRAMME D'EXECUTION (Années)			COMMISSIONS RESPONSABLES
	1	2	3	
Objectif spécifique 16 : L'ENVIRONNEMENT EST PRESERVE				
16.1. Le patrimoine forestier est restauré				MUDH/ CD
16.1.1. Lutter contre le sciage des espèces végétales				
16.1.2. Former les exploitants aux techniques d'intensification culturale				
16.1.3. Moderniser la fabrication du charbon				
16.1.4. Sensibiliser les populations au respect des forêts classées				
16.1.5. Sensibiliser les propriétaires terriens aux conséquences de la vente des forêts				
16.1.6. Sensibiliser les populations aux pratiques des cultures intensives				
16.1.7. Respecter la réglementation forestière				
16.1.8. Vulgariser le code forestier				
16.1.9. Restaurer le couvert végétal décapé				
16.1.10. Protéger les forêts classées				
16.1.11. Reboiser les zones de forêts détruites				
16.1.12. Lutter contre les feux de brousse				
16.1.13. Circonscrire la zone d'exploitation minière				
16.1.14. Informer la population sur le périmètre d'exploitation minière de Newcrest				
16.1.15. Sensibiliser la population à la conservation d'une partie de leur forêt				
16.2. La faune est préservée				MUDH/ CD
16.2.1. Lutter contre le braconnage				
16.2.2. Promouvoir l'élevage				
16.2.3. Délimiter les zones de dépôt de produits toxiques issus de la mine				
16.2.4. Lutter contre l'utilisation des produits chimiques pour la pêche dans les rivières et ruisseaux				
16.2.5. Sensibiliser la population sur la réglementation de la chasse				
16.2.6. Restaurer l'habitat naturel des animaux				
16.2.7. Dépolluer les points d'eau d'abreuvement des animaux				
16.3. Les actions de prévention de la dégradation de l'environnement sont intensifiées				MUDH/ CD
16.3.1. Rendre public les résultats des audits environnementaux				
16.3.2. Mettre en place un service des mines à Hiré				
16.3.3. Effectuer des analyses contradictoires				
16.3.4. Sensibiliser la population sur les règles de sécurité et d'hygiène minimales				
16.4. Les activités agricoles sont préservées				MUDH/ CD
16.4.1. Former les producteurs à la maîtrise de l'eau				
16.4.2. Former les producteurs à la gestion durable des sols				
16.4.3. Irriguer les zones hydromorphes asséchées				
16.4.4. Aménager des barrages hydroagricoles				

16.5. Les populations de Hiré sont préservées des maladies et des nuisances sonores				MUDH/ CD
16.5.1. Utiliser des dynamites à faibles capacités de souffle pour le concassage des roches				
16.5.2. Relocaliser les campements proches de la mine				
16.5.3. Organiser des consultations médicales périodiques				
16.5.4. Informer la population sur les mesures de préventions émises par la société minière				
16.6. L'air est sain				MUDH/ CD
16.6.1. Bitumer la route de la mine à l'axe Hiré Oumé				
16.6.2. Aménager des fosses de collecte des eaux usagées issues de la transformation du manioc				
16.6.3. Faire un arrosage régulier des axes routiers en période de saison sèche				
16.6.4. Limiter la vitesse de circulation des véhicules et camions de la mine sur les routes				
16.6.5. Prévenir les éventuels gaz de la mine				
16.7. Le sol et le sous-sol sont restaurés				MUDH/ CD
16.7.1 restaurer les zones décapées par la mine				
16.7.2. Lutter contre l'érosion hydrique				
16.7.3. Sensibiliser les populations sur les risques d'éboulement que peut entraîner le décapage des flancs des collines				
16.7.4. Traiter les eaux usées				
16.8. Les eaux souterraines sont préservées par la population				MUDH/ CD
16.8.1. Contrôler régulièrement la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines				
16.8.2. Construire des canaux de drainage des eaux polluées par les produits chimiques de la mine				
16.8.3. Créer une station de traitement des eaux polluées par les produits chimiques				
16.8.4. Installer des panneaux d'information interdisant la consommation des eaux polluées par le cyanure				
16.8.5. Forer des puits équipés de pompes à motricité humaine				

6.2. Plan annuel d'opération

Le plan annuel d'opération présente les idées de projets à réaliser au cours de la première année (juillet 2012 à juin 2013). Ces idées de projets sont au nombre de quatre vingt onze (91).

Parmi ces projets, une trentaine de projets seront prioritaires pour être réalisés ; les critères de priorisation sont les suivantes :

1. Projets entamés mais inachevés ;
2. Projets dont la réalisation va faciliter la réalisation des autres ;
3. Projets générateurs de revenus
4. Projets simples à réaliser ;
5. Projets nécessitant des moyens relativement modestes ;
6. Projets d'urgence.

La Mutuelle ou le Comité de développement qui sera mis en place ultérieurement est responsable de la mise en œuvre des différents projets. En effet, il jouera le rôle d'intermédiation entre les porteurs de projets et les organismes chargés du financement des projets. Dans le cas précis, la société minière en collaboration avec le PNUD sera le principal bailleur de fonds.

NB : Dans le cadre de ce PSD, la première année budgétaire s'étend du 1^{er} Juillet 2012 au 30 Juin 2013. Elle se conforme à celle de Nexcrest, principal bailleurs de fonds de ce PSD

N°	IDÉES DE PROJET	Chronogramme d'exécution (Trimestre)				Budget estimatif*
		T1	T2	T3	T4	
001	Projet de création de plantations villageoises d'hévéa et de palmier à huile par les jeunes à partir de pépinières homologuées					
002	Projet d'aménagement d'un bas-fond rizicole à Bonikro-Bandamakro					
003	Projet de développement des petits métiers porteurs					
004	Projet de développement de petits commerces					
005	Projet de formation des jeunes à l'entrepreneuriat et à la gestion des activités économiques					
006	Projet de construction des bâtiments pour le second cycle					
007	Projet d'alimentation continue en eau potable					
008	Projet de construction de châteaux d'eau dans les villages					
009	Projet de construction de HVA dans certaines localités					
010	Projet de construction d'un hôpital général ou de transformation du centre de santé en hôpital					
011	Projet d'installation d'une radio locale à Hiré					
012	Projet d'installation d'espace informatique (cyber café)					
013	Projet de bitumage des rues de la ville de Hiré					
014	Projet de lutte contre l'orpaillage					
015	Projet de réhabilitation des axes routiers Hiré-Divo et Hiré-Oumé et Hiré-Taabo					
016	Projet de formation des exploitants sur l'itinéraire technique des nouvelles cultures de rente (hévéa, palmier à huile)					
017	Projet de d'installation des pompes hydrauliques villageoises					
018	Projet de développement des activités génératrices de revenus					

019	Projet de reprofilage des pistes et routes				
020	Projet de construction de la clôture du lycée				
021	Projet d'équipement de l'IFEF de Hiré				
022	Projet de mise en place des fonds d'appui et de soutien aux initiatives privées				
023	Projet de relocalisation des campements situés près de la mine				
024	Projet de formation des commerçants à la gestion				
025	Projet d'achèvement de la Mairie de Hiré				
026	Projet de réhabilitation de la résidence du Sous-préfet				
027	Projet de réhabilitation des maisons fissurées par les explosions				
028	Projet de construction de marchés de vivriers				
029	Projet d'achèvement des classes dans certains villages				
030	Projets de dotation du lycée en table-chaises				
031	Projet d'installation des éleveurs modernes				
032	Projet de reboisement des zones des forêts détruites				
033	Projet de formation des jeunes sur les techniques d'intensification culturale				
034	Projet de renforcement des capacités des jeunes aux petits métiers				
035	Projet de construction d'un centre de métier				
036	Projet de construction des logements de maître dans les villages				
037	Projet de mécanisation de l'agriculture				
038	Projet de connexion de tous les villages au système d'adduction d'eau				
039	Projet d'installation de l'ADSL à Hiré				
040	Projet de créations des centres d'alphabétisation				
041	Projet de construction de nouvelles salles de classes				
042	Projet de régénération du verger café-cacao				
043	Projet de modernisation de la fabrication du charbon				
044	Projet de construction d'un laboratoire au CSU de Hiré				
045	Projet de formation des jeunes sur les techniques piscicoles				
046	Projet de développement des cultures vivrières de contre saison				
047	Projet d'informatisation des services administratifs				
048	Projet de lutte contre les feux de brousse				
049	Projet de réhabilitation des instruments de musiques traditionnelles				
050	Projet d'appui à la promotion du tourisme				
051	Projet de réparation de pompes hydrauliques				
052	Projet de construction de toilettes à l'IFEF				
053	Projet de construction de classes maternelles dans les écoles dans les villages				
054	Projet d'assainissement du marché				

055	Projet de construction et d'achèvement des centres de santés dans certaine localité					
056	Projet de construction de réceptifs hôteliers					
057	Projet de protection des forêts classées					
058	Projet de construction d'une salle de classe pour les 3 ^{ème} et d'un appatam pour les présentation culinaires IFEF					
059	Projet de dotation en écoles d'aires de jeux					
060	Projet de dotation des établissements en bibliothèque					
061	Projet d'ouverture d'établissement financier à Hiré					
062	Projet d'organisation des compétitions sportives inter-villages ou communales					
063	Projet de dotation des écoles de centres médico -scolaires					
064	Projet d'élaboration d'un plan stratégique de mobilisation des ressources pour le développement de la sous-préfecture de Hiré					
065	Projet d'acquisition d'unités de transformation (broyeuse et moulin)					
066	Projet de relocalisation des localités					
067	Projet d'organisation de semaine culturelle à Hiré					
068	Projet de lutte contre le grand banditisme					
069	Projet de bitumage de la route de la mine à l'axe Hiré-Oumé					
070	Projet de formation des producteurs à la gestion durable du sol					
071	Projet d'extension du réseau d'adduction d'eau à tous les quartiers de la ville et de certains villages					
072	Projet d'extension de lotissement dans les localités					
073	Projet d'équipement des salles spécialisées du lycée					
074	Projet de construction de marchés couverts					
075	Projet de réhabilitation des écoles et des logements des enseignants					
076	Projet de développement de la coopération décentralisée					
077	Projet de mise en place d'un programme d'habitats rurale					
078	Projet de formation des producteurs sur la vie associative					
079	Projet de financement des coopératives					
080	Projet de construction d'un complexe sportif					
081	Projet de dotation des forces de l'ordre en matériels roulants et autres matériels					
082	Projet de construction d'un centre commercial					
083	Projet de mise en place de coopératives de transport à Hiré					
084	Projet de construction et de réhabilitation des ouvrages de franchissement					
085	Projet de création de comités d'entretien de villages					
086	Projet d'organisation des journées socio-culturelles dans les villages					
087	Projet de construction de bibliothèques municipales					
088	Projet de modernisation du marché de Hiré					
089	Projet d'aménagement d'espace omnisport au lycée de Hiré					

090	Projet d'acquisition de véhicule de transport des cinq (5) localités BONOKRO – KONANKRO PETIT BOUAKE – CHANTIER KONANKRO et BANDAMAKRO					
091	Projet de mise en place de lignes de taxis communaux					
092	Projet d'installation de bac de ramassage des ordures ménagères					
093	Projet de mise en place d'un cadre de concertation permanent					
094	Projet de reconstruction de cases annulaires et impluvium du canton Watta					
095	Projet de dotation des équipes sportives en matériels de sport					
096	Projet d'appui à la diversification des activités économiques					
097	Projet d'installation des chambres froides dans les villages					
098	Projet de renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA					
099	Projet de création d'une station de traitement des eaux polluées par les produits chimiques					
100	Projet d'extension du réseau électrique à tous les quartiers des localités					
101	Projet formation des artisans réparateurs de pompes hydrauliques					
102	Projet de formation des responsables des COGES eau à la gestion des pompes					
103	Projet de construction de magasins de gros et de demi gros					
104	Projet de redynamisation des coopératives de commercialisation de viviers					
105	Projet de pérennisation des cantines scolaires					
106	Projet de construction des collèges					
107	Projet de formation des membres des coopératives scolaires à la gestion					
108	Projet de dotation des écoles en matériels didactiques et informatiques					
109	Projet d'équipement des cantines scolaires					
110	Projet de construction des foyers d'accueil et d'hébergement des élèves					
111	Projet d'électrification des écoles					
112	Projet de construction de latrines dans les établissements scolaires					
113	Projet de dotation des écoles en eau courante					
114	Projet d'approvisionnement des cantines en vivres					
115	Projet de construction et d'achèvement des cantines scolaires					
116	Projet d'ouverture des points de vente de cartes de recharges et de transfert dans les villages					
117	Projet d'ouverture d'un bureau de poste à Hiré					
118	projet de dotation des villages en téléphonie fixe					
119	Projet de réhabilitation du centre émetteur radio-télé de DIGO					
120	Projet d'ouverture d'une agence de côte d'ivoire télécom					

121	Projet de dotation de véhicule de commandement au Sous-préfet				
122	Projet de formation des populations sur les techniques de conservation des produits agricoles				
123	Projet d'acquisition d'ambulances pour les structures sanitaires				
124	Projet de raccordement des centres de santé au réseau électrique				
125	Projet de lutte contre les maladies endémiques (paludisme, choléra)				
126	Projet d'équipement des formations sanitaires				
127	Projet de construction de latrines publiques				
128	Projet de construction des foyers polyvalents dans les villages				
129	Projet de formation des membres de COGES santé				
130	Projet de drainage des eaux usées				
131	Projet de ramassage des ordures ménagères				
132	Projet d'aménagement des caniveaux d'évacuation des eaux usées				
133	Projet de lutte contre l'éléphantiasis				
134	Projet de formation des chefs à la gestion des communautés				
135	Projet de lutte contre les violences faites aux femmes				
136	Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants				
137	Projet de désenclavement de certaines localités				
138	Projet de planting d'arbres d'ombrage dans la ville de Hiré				
139	Projet d'installation d'une décharge à Hiré				
140	Projet d'ouverture des rues villages				
141	Projet de construction des locaux des services administratifs				
142	Projet d'aménagement des caniveaux				
143	Projet de mise en place des opérations immobilières à Hiré				
144	Projet d'entretien des routes et des pistes de dessertes				
145	Projet de renforcement des capacités des éleveurs				
146	Projet de mise en place de programmes de développement de nouvelles cultures de rentes				
147	Projet de formation des dirigeants de coopérative				
148	Projet d'aménagement de sites touristiques				
149	Projet d'aménagement des aires de jeux et espaces de détente				
150	Projet de construction d'un musée à Hiré				
151	Projet de construction de lieux de réunion couverts dans les villages				
152	Projet d'aménagement des terrains de football dans certaines localités				
153	Projet de lutte contre l'usage de la drogue				
154	Projet de lutte contre l'érosion hydrique				
155	Projet d'aménagement des barrages hydro-agricoles				
156	Projet de restauration du couvert végétal décapé				

155	Projet d'aménagement des barrages hydro-agricoles					
156	Projet de restauration du couvert végétal décapé					
157	Projet de formation des producteurs à la maîtrise de l'eau					
158	Projet de conduite d'audits environnementaux périodique participatifs					
159	Projet d'organisation de campagnes périodiques de consultations foraines et de bilan de santé					

(*). Le budget estimatif ne peut être réalisé qu'après des études complémentaires par projet ; la Structure d'Appui (SA) proposée dans l'étude sur l'analyse des risques du Partenariat PNUD-NEWCREST-MUDH peut y contribuer efficacement.

Analyse des parties prenantes

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan stratégique de développement, les grands acteurs de développement ont été identifiés. Ce sont en effet, ces parties prenantes qui peuvent contribuer efficacement au développement de la Sous-préfecture durant les années à venir au regard de la vision de développement. Le rôle à jouer, l'intérêt et l'influence de chacune de ces parties prenantes, sont consignés dans la matrice ci-

dessous.

N°	ACTEURS DE DEVELOPPEMENT	ACTIONS A MENER SOUHAITEES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LOCALITE
1	Association des Commerçants	<ul style="list-style-type: none"> -Approvisionner le marché et écouler les produits agricoles (Respecter la réglementation en matière de prix) -Payer les impôts et taxes -Former les commerçants à la gestion -Assurer la qualité des marchandises
2	Coopératives agricoles (CAPCH, SOCAHI, Coopérative Café-Cacao, Awalé)	<ul style="list-style-type: none"> -Satisfaire les besoins des populations en qualité et en quantité -Bonne gestion des coopératives -Respecter les prix officiels -Contribuer à la formation des membres et des producteurs -Rechercher des financements -Développer des partenariats avec des structures techniques ANADER, CNRA -Mettre à la disposition des producteurs des intrants - Participer aux actions de développement de la localité
3	DREN Divo IEP Hiré COGES Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> -Doter les structures d'enseignement en personnel qualifié et en nombre suffisant -Assurer la formation continue des enseignants -Contribuer à la réduction des échecs scolaires - Promouvoir l'alphabétisation -Contribuer à l'équipement des écoles -Susciter la création de clubs santé dans les écoles -Lutter contre le harcèlement sexuel en milieu scolaire
4	IFEF AGEFOP	<ul style="list-style-type: none"> -Faire la promotion de leurs activités -Contribuer à la formation socioprofessionnelle des jeunes et des filles
5	CIE SODECI	<ul style="list-style-type: none"> -Satisfaire les besoins en eau potable de la population -Entretien du réseau électrique-
6	Police Gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer la sécurité des biens et des personnes -Respecter l'éthique et la déontologie de leur fonction -Faire appliquer la loi -Faire appliquer les droits de l'homme -Lutter contre l'orpaillage
7	Impôts Trésor	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les opérateurs économiques et citoyens à payer les taxes -Respecter l'éthique et la déontologie de leur fonction
8	Agriculture ANADER Services vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> -Contrôler la viande -Intensifier l'encadrement agricole -Appliquer la politique agricole -Initier des projets agricoles dans les localités - Respecter l'éthique et la déontologie de leur fonction

		<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des journées pote ouverte -Renforcer le personnel -Sensibiliser sur les méfaits des feux de brousse -Réglementer les zones de pâture des bœufs
9	Eaux et Forêt SODEFOR Exploitants forestiers	<ul style="list-style-type: none"> -Protéger les espèces végétales et animales -Initier des campagnes de reboisement -Lutter contre l'orpaillage - Respecter l'éthique et la déontologie de leur métier
10	Mairie Conseil Général	<ul style="list-style-type: none"> -Impulser le développement de la localité-
11	Sous-préfecture	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner les activités des services techniques et administratifs -Initier des projets de développement
12	La Mutuelle (MUDH)	<ul style="list-style-type: none"> -Contribuer au renforcement de la cohésion sociale - Assurer la coordination des activités des mutuelles de développement des localités -Impulser le développement de Hiré - Contribuer à la création d'un cadre de concertation entre la population, la jeunesse, Newcrest , les cadres et les services administratifs -Organiser des journées porte ouverte d'information de la population
13	La Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> -Respecter les aînés et les autorités -Instaurer l'union et l'entente -Avoir l'esprit de créativité et d'entrepreneuriat -Se départir de l'esprit d'assistance permanente -Participer à toutes les actions de développement initiées dans la localité -Travailler en étroite collaboration avec le service socioculturel de la Mairie -Développer la bonne gestion des activités et des biens communautaires
14	Conseil des Chefs	<ul style="list-style-type: none"> -Régler de manière impartiale les conflits -Se départir de tout esprit de corruption -Ne pas afficher son appartenance politique -Lutter contre la vente des forêts
15	DD Santé Divo CSU Centre de santé Pompes funèbres	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la qualité des services -Doter les structures sanitaires en personnel soignants de qualité et en nombre suffisant -Réduire les coûts de conservation des corps
16	NEWCREST et ses sous traitants	<ul style="list-style-type: none"> -Respecter le cahier de charges et les engagements pris -Accompagner le développement durable et harmonieux de Hiré
	Structures bancaires et Microfinances	<ul style="list-style-type: none"> -Faciliter l'accès aux crédits -Ouvrir une agence de BIAO -Sensibiliser la population à l'épargne -Améliorer la qualité du service
	Téléphonie mobile Citelcom	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la qualité du service - Accompagner le développement de hiré-
	Association des Transporteurs Auto Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la qualité des services -Former les conducteurs auto moto
	AGERROUTE	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien des routes
	Boulangerie	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer la qualité des services -Satisfaire les besoins en pain de la pop

TROISIEME PARTIE

BUDGET PREVISIONNEL

